PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

SOMMAIRE

Monsieur le Maire
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Monsieur le Maire 10 Elodie TRUONG 10 Pascal DUFORESTEL 10 Monsieur le Maire 10 Elodie TRUONG 10 Monsieur le Maire 11 Pascal DUFORESTEL 11 Monsieur le Maire 11 Elodie TRUONG 11 Monsieur le Maire 11 Elodie TRUONG 12 Monsieur le Maire 12 Elodie TRUONG 12 Elodie TRUONG 12
Monsieur le Maire
Rose-Marie NIETO 14 Monsieur le Maire 14 Elodie TRUONG 14 Rose-Marie NIETO 14 Rose-Marie NIETO 14 Elodie TRUONG 15 Monsieur le Maire 15 Rose-Marie NIETO 15 Monsieur le Maire 15 Nathalie SEGUIN 15 Pascal DUFORESTEL 15 Monsieur le Maire 15 Rose-Marie NIETO 16 Alain PIVETEAU 16 Monsieur le Maire 16 Alain BAUDIN 16 Rose-Marie NIETO 16 Monsieur le Maire 17
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DE LA MINERAIE - UTILISATION PAR LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE DE NIORT PENDANT LES CRENEAUX D'UTILISATION DE L'ASSOCIATION STADE NIORTAIS TIR
SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ECHIQUIER NIORTAIS
SUBVENTION A NIORT ASSOCIATIONS - ACOMPTE - AVENANT N°1
SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES2
SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DES DEUX-SEVRES POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE TRAMPOLINE ET SPORT ACROBATIQUE
SUBVENTION - VENT D'OUEST - PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES ET PLURIELS - AVENANT N°1 - ACOMPTE

CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION - REMISE GRACIEUSE SUR LA LOCATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LIONS CLUB VAL DE SEVRE POUR LA 11EME EDITION DU SALON DU VIN ET DE LA GASTRONOMIE
Alain BAUDIN 25 Monsieur le Maire 25 Dominique DESQUINS 25 Monsieur le Maire 25 Pascal DUFORESTEL 25 Monsieur le Maire 25
CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2016 DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE VILLA PEROCHON - AVENANT N°8
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET DE SA REGION LE MOULIN DU ROC SCENE NATIONALE - AVENANT N°11 27
Monsieur le Maire
CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018 DU CAMJI - AVENANT N°4
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT
PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET MODALITES D'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES
Monsieur le Maire 34 Alain PIVETEAU 34 Monsieur le Maire 34 Alain PIVETAU 34 Monsieur le Maire 34 Monsieur le Maire 34 Alain PIVETEAU 34 Monsieur le Maire 34 Alain PIVETEAU 35 Monsieur le Maire 35 Monsieur le Maire 35
RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)
Monsieur le Maire
CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BATI A LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS
TAN PASS ENTREPRISE MENSUEL
GESTION DU DISPOSITIF D'IMPRESSION : MAINTENANCE MATERIELS ET LOGICIELS, ACQUISITION - APPROBATION DU MARCHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MISE A DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DENREES - AVENANT N°1
ACCORD CADRE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES - MARCHES SUBSEQUENTS POUR LES SITES DESSERVIS PAR ENEDIS (EX ERDF) - LOT 1 36 KVA BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - LOT 2 > 36 KVA BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - LOT 3 36 KVA ECLAIRAGES PUBLICS - DIRECT ENERGIE - AVENANT N°1
Dominique DESQUINS

Alain PIVETEAU Dominique DESQUINS Monsieur le Maire	45
CCORD CADRE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTR UBSEQUENTS POUR LES SITES DESSERVIS PAR GEREDIS - QUIPEMENTS - EDF - AVENANT N°1	LOT 5 > 36 KVA BATIMENTS ET
CCORD-CADRE - FOURNITURE DE BETON PRET A L'EMPLOI	
ECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - ACHAT DE SERVICES DE ROUPEMENT DE COMMANDE	
OMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE : CONVENTION AV U NIORTAIS POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISAE	
Monsieur le Maire	52
Jean-Romée CHARBONNEAU	
Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	56
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire Pascal DUFORTESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	59
Pascal DUFORESTEL	59
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Jean-Romée CHARBONNEAU	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	63
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	66

	66
Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU	67
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	68
Monsieur le Maire	68
Romain DUPEYROU	68
Monsieur le Maire	69
GANISATION DE L'ESPACE - CONVENTION OPERATIOI RT POUR LA STRUCTURATION DU POLE GARE NIORT	-ATLANTIQUE
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	77
Pascal DUFORESTEL	77
Monsieur le Maire	78
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	81
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	81
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	
Monsieur le Maire	04
Monsieur le Maire AH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AME	

POLITIQUE FONCIERE - CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'AVENUE DE NANTES	87
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	
Monique JOHNSON	
Marc THEBAULT	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	89
INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL	90
REFUS DE L'INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL	91
ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES PETITES JUSTICES	92
AVIS SUR PROJET D'ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBL RUE DE L'AERODROME - ANCIEN DEPOT D'HYDROCARBURES DE LA SOCIETE CPO	
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL Marc THEBAULT	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
VERRIERE PASSAGE DU COMMERCE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FIN DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF CAP 79	NANCEMENT - 97
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU	
Marc THEBAULT	
Monsieur le Maire	
VERRIERE PASSAGE DU COMMERCE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRANSACTIONN CHACUN DES PROPRIETAIRES RIVERAINS	
GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVEL	ODDE
FINANCIERE DE L'OPERATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRI	
DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF CAP 79	102
Michel PAILLEY Monsieur le Maire	
STADE ESPINASSOU - ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR - APPROBATION DU PROGRAI L'ENVELOPPE FINANCIERE	
DIVERS SITES - MARCHES "TRAVAUX NEUFS, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEI BATIMENTS" - APPROBATION DU LOT 3	
BATIMENTS - APPROBATION DU LOT 3	106
HOTEL DE VILLE - AMENAGEMENT DE LA SALLE SERVEUR - MARCHES DE TRAVAUX - LOT N°1	
CENTRE TECHNIQUE PROPRETE URBAINE - AMENAGEMENT DE LOCAUX - LOT 1 - APPROB MARCHE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2017-30 DU 16 JANVIER 2017	
AERODROME NIORT-MARAIS POITEVIN - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBL	IC 110
CENTRE D'ACTION CULTURELLE MUNICIPAL FRANÇOIS MITTERRAND - CONVENTION D'OC	
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION "LE MOUL SCENE NATIONALE A NIORT"	IN DU ROC - 111

Michel PAILLEY Monsieur le Maire	
CESSION PAR LA VILLE DE NIORT A DEUX-SEVRES AMENAGEMENT DE LA MAIS SITUEE 572 AVENUE DE LIMOGES	
Michel PAILLEYMonsieur le Maire	
CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 30-30 BIS RUE VICTOR HUGO A NIC	ORT
Michel PAILLEY Monsieur le Maire	
EEDD - PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC 2017 - CONVENTIONS DE PA	ARTENARIAT
BIODIVERSITE - CHARTE JARDIN AU NATUREL - CONVENTIONS DE PARTENARIA ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS 2017	
BIODIVERSITE - PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2013-2017 - ACCOMPAGNEMEN	T TECHNIQUE 2017
PROTECTION ET ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN - PIEGEAGE DE RAGONDINS	
'AIPEMP Carole BRUNETEAU	
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	
Monsieur le Maire	
Monique JOHNSON	
Monsieur le Maire	
Dominique SIX	
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	
Dominique SIX	
Marie-Chantal GARENNE	
Monsieur le Maire	130
Monsieur le Maire	
Monique JOHNSON Monsieur le Maire	130 130
Monique JOHNSON Monsieur le Maire LLUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP	
Monique JOHNSON Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP	
Monique JOHNSON	
Monique JOHNSON	2ATION DU DOMAINE
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH EMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC – SARL BAPAJAO – LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE)	2ATION DU DOMAINE
Monique JOHNSON Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP DUBLIC – SARL BAPAJAO – LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX	2ATION DU DOMAINE
Monique JOHNSON	
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH EMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC – SARL BAPAJAO – LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH EMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC – SARL BAPAJAO – LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH EMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC - SARL BAPAJAO - LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC - SARL BAPAJAO - LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX	
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH EMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP UBLIC – SARL BAPAJAO – LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX	130
Monsieur le Maire LUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP DUBLIC - SARL BAPAJAO - LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX	130
Monique JOHNSON	
Monsieur le Maire LLUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP PUBLIC - SARL BAPAJAO - LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX. Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX. Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX. Alain PIVETEAU Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Dominique DESQUINS Dominique SIX. Monsieur le Maire Dominique DESQUINS Dominique SIX. Monsieur le Maire Dominique SIX.	130
Monique JOHNSON Monsieur le Maire LLUMINATIONS OCCASIONNELLES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCH DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE SUR LES REDEVANCES D'OCCUP PUBLIC - SARL BAPAJAO - LES RELAIS D'ALSACE (PROJET AJOURNE) Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Monsieur le Maire Alain PIVETEAU Dominique SIX Alain PIVETEAU Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Dominique DESQUINS Dominique DESQUINS Dominique SIX	130
Monique JOHNSON	130 E

Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Simon LAPLACE Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Simon LAPLACE Monsieur le Maire Simon LAPLACE Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL	
EGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DE L'HUILE SUR TOILE " L'EDUCATION DE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT	141
Simon LAPLACE	
ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE	
Simon LAPLACE	
Monsieur le Maire	

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 février 2017

Président :

MONSIEUR JEROME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yamine BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Procès-verbal n° Pv-2017-1

Direction du Secrétariat Général	Approbation du procès-verbal de la séance du .
	CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Je vous remercie de bien vouloir regagner vos sièges afin de pouvoir débuter cette séance du Conseil municipal, qui a dû être un peu avancé, je vous remercie d'autant plus de votre présence, et ce qui justifie aussi que les pouvoirs soient un peu plus nombreux que d'habitude.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre. Appelle-t-il des remarques particulières ? Non.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-2

Direction du Secrétariat Général

Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2017-686	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival Regards Noirs 2017 - Marché surveillance	Montant maximum du marché : 700,00 € HT € soit 840,00 € TTC	6
2.	L-2017-16	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival Regards Noirs 2017 - Contrat avec le Théâtre La Licorne	1 900,00 € HT Soit 2 004,50 € TTC	8
3.	L-2017-19	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE COURRIER REPROGRAPHIE DOCUMENTATION Base de données juridiques Lexis Nexis - Renouvellement de l'abonnement	16 373,93 € HT Soit 19 648,72 € TTC	19
4.	L-2017-689	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Projet Port-Boinot - Etude aménagement de cuisines	2 500,00 € HT Soit 3 000,00 € TTC	20
5.	L-2016-671	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE EMPLACEMENTS COMMERCIAUX ET PUBLICITÉ Marché pour la fourniture et la pose de sept panneaux d'affichage d'opinion	15 750,00 € HT Soit 18 900,00 € TTC	21
6.	L-2016-598	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec TRIADIS - Participation de 2 groupes d'agents au stage "Maîtrise des risques lors des travaux confiés à des entreprises extérieures"	3 105,00 € HT Soit 3 726,00 € TTC	22
7.	L-2017-10	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Mission d'accompagnement pour le recrutement d'un Directeur Général Adjoint chargé des ressources et de la sécurité confiée à Mickael Page	7 000,00 € HT Soit 8 400,00 € TTC	23
8.	L-2017-36	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CIMI. Participation d'un agent à la formation : "Régulation des centrales de traitement d'air"	1 330,00 € HT Soit 1 596,00 € TTC	25
9.	L-2016-663	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'acquisition de licences et de maintenance VMware pour la Ville de Niort	7 797,94 € HT Soit 9 357,53 € TTC	26

10.	L-2016-668	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de mise à jour et support technique des licences Oracle passé avec la société ORACLE FRANCE	22 319,53 € HT Soit 26 783,16 € TTC	27
11.	L-2016-670	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de mise en œuvre, d'utilisation et abonnement à la solution ClicRDV	4 922,00 € HT Soit 5 906,40 € TTC	28
12.	L-2016-674	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société EXAPROBE SAS pour le renouvellement de licence solution Antivirus TRENDMICRO	88 194,42 € HT Soit 105 833,30 € TTC (sur 4 ans)	30
13.	L-2017-692	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'acquisition de licence pour la solution Centreon de Supervision	21 940,00 € HT Soit 26 328,00 € TTC	31
14.	L-2017-18	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de concession de droits d'usage et maintenance du logiciel LANDESK passé avec la société DIADEMYS	10 852,04 € HT Soit 13 022,45 € TTC	32
15.	L-2016-387	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Niort Handball Souchéen	1 320,00 € net	33
16.	L-2016-659	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Les Ateliers du Baluchon	2 130,00 € net	36
17.	L-2017-690	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème trimestre avec l'association Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres	540,00 € net	39
18.	L-2017-1	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Ludilangues	1 620,00 € net	42
19.	L-2017-2	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème trimestre avec l'association Falldrums	270,00 € net	45
20.	L-2017-4	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Conseil municipal des enfants 2017 - Création de planches de BD avec l'association Bulles et dessins et l'IME de Niort	1 200,00 € net	48

	1			
21.	L-2016-673	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Maintenance des équipements de jalonnement dynamique des parkings - Avenant de transfert n°1	1	52
22.	L-2017-688	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Port Boinot - Réalisation de levé topographique	6 400,00 € HT Soit 7 680,00 € TTC	54
23.	L-2016-244	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Travaux de mise en conformité des ascenseurs sur plusieurs sites de la Ville de Niort - Loi SAE - Avenant n°1		55
24.	L-2016-652	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre Technique de la Chamoiserie – Construction d'un hangar multi-stockage – Attribution des marchés de travaux	76 652,00 € HT Soit 91 982,40 € TTC	56
25.	L-2016-672	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2013 - Travaux de couverture	10 422,37 € HT Soit 12 506,84 € TTC	58
26.	L-2016-503	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Avenant n°1 - Convention d'occupation en date du 5 mars 2008 entre la Ville de Niort et l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79)	Par trimestre : Recette : 1 057,97 € + Valeur locative : 1 057,97 €	60
27.	L-2016-515	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Petite Enfance et Soutien à la Parentalité (association PESAP) - Avenant n°1	2 000,00 € / an	63
28.	L-2016-528	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation Centre Du Guesclin bâtiment A entre la Ville de Niort et l'Association Le SNOB & Compagnies	Valeur locative annuelle : 10 222,50 €	67
29.	L-2016-566	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°14 - 15 rue Berthet - Bail à location avec la Ville de Niort	Recette : 52,48 € / mois	75
30.	L-2016-630	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°5 - 15 rue Berthet à Niort - Bail à location avec la Ville de Niort	Recette : 52,48 € / mois	79
31.	L-2016-669	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°18 - 15 rue Berthet - Bail de location avec la Ville de Niort	Recette : 52,48 € / mois	82

32.	L-2016-677	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Bail à location avec la Ville de Niort - Garage n°12 - 15 rue Berthet	Recette : 52,48 € / mois	85
33.	L-2017-682	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°13 - 15 rue Berthet - Bail à location avec la Ville de Niort	Recette : 52,48 € / mois	88
34.	L-2017-693	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°6 - 15 rue Berthet - Bail à location avec la Ville de Niort	Recette : 52,48 € / mois	91
35.	L-2016-678	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association pour l'Insertion Via l'Economique (AIVE) - Locaux professionnels rue Jean Jaures - Bâtiment B - Local chantier Méca Aive - Avenant n°2		94
36.	L-2016-664	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust bâtiment D - Atelier d'artiste n°2 - Convention d'occupation en date du 10 novembre 2015 - Avenant n°2	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	98
37.	L-2016-680	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'Association Nouvelle Vie Sans Alcool	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	101
38.	L-2017-6	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Amicale des Retraités Mutualistes du Personnel des Organismes Sociaux et Similaires du Poitou-Charentes	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	109
39.	L-2017-11	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés des Deux-Sèvres (ADAPEI)	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	117
40.	L-2017-13	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Vocame	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	125
41.	L-2017-681	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust bâtiment D - Atelier d'artiste n°3 - Convention d'occupation	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	133

42.	L-2017-5	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Aime Ta Forme	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	140
43.	L-2017-7	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et le Lycée de la Venise Verte	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	148
44.	L-2017-12	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Tempo	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	156
45.	L-2017-14	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Kevrenn Bro Glaz	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	164
46.	L-2017-22	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet - Square Galilée - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Virevolte	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	172
47.	L-2017-15	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte- Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Harmonie Corporelle	Recette : Conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	180
48.	L-2017-21	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association France Alzheimer Deux Sèvres	Recette : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	188
49.	L-2017-683	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC) - Avenant n°1	Recette : 1 250,00 €	196

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques sur le recueil des décisions ? Oui, Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

J'avais quelques questions sur la première page de ces décisions concernant, d'une part, le marché pour Regards Noirs, pour savoir comment s'établissaient les dépenses entre la CAN et la Ville, sur ce festival qui est communautaire et, ensuite une question de précision sur l'étude d'aménagement de cuisines sur le projet Port Boinot, pour savoir à quel élément de programme il se rapporte, s'il vous plaît.

Pascal DUFORESTEL

Dans la continuité de ce que vient d'évoquer Elodie TRUONG, il y a deux décisions, la n°4 et la n°22 qui portent sur Port Boinot. Ça peut s'entendre en tant que tel, mais ce qui serait bien, puisque ça a déjà été le cas sur d'autres dossiers, c'est qu'à un moment donné on ait les éléments de cumul d'engagements financiers sur des projets, pour savoir si cela atteint des niveaux convenables et entendables, ou si ça doit être intégré dans les budgets généraux alloués à ces opérations. Comme ça, je vous laisse vraiment le temps de réfléchir à la réponse. Lors d'autres Conseils municipaux j'ai évoqué les progrès démocratiques à faire en préalable de ces Conseils municipaux, donc je tiens à saluer une évolution notable puisque le taux de délibérations étudiées en commissions a un peu évolué. Il est passé de 34 délibérations sur les 53 qui nous sont présentées ce soir, donc même si ça n'atteint pas encore les sommets qu'on pourrait exiger, ou en tous cas souhaiter, je vous dis dans un de ces premiers conseils, que vous êtes sur un chemin vertueux, donc si vous pouviez continuer, nous en serions ravis.

Monsieur le Maire

Si vous parlez de vertu Monsieur DUFORESTEL, tout est possible.

Pour Port-Boinot, soyons clairs, il s'agit d'une somme de 2 500 €, qui bien évidemment est intégrée dans un certain nombre d'autorisations de programmes. C'est bien sûr quelque chose de nécessaire, ça s'accompagne également de l'étude sur la faisabilité de la maison patronale, où il a toujours été question de pouvoir installer un espace de restauration.

Sur Regards Noirs, de mémoire puisque Christelle CHASSAGNE est en déplacement, il y a en effet une participation de la CAN dans le cadre de l'appel à projets Regards Noirs. Niort reçoit quelques milliers d'euros au même titre que les autres communes. Je crois qu'il s'agit de 3 000 €, de la part de la Communauté d'Agglomération. C'est-à-dire ni plus ni moins que d'autres communes, mais qui permet de participer au financement de cette partie de Regards Noirs, partie Niortaise. Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Dans ce cas-là, pourquoi ne pas le gérer au plan communautaire directement ?

Monsieur le Maire

C'est un évènement qui a une nature communautaire dans sa communication, dans ses relais, ayant évidemment des développements qui sont sur chaque commune, c'est une participation. C'est la logique intercommunale qui n'est pas forcément de prendre en charge, mais d'accompagner le projet culturel de la collectivité. C'est sur cette base là que se construit cette démarche évènementielle.

Y a-t-il d'autres sujets ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Sur le même sujet, pour revenir à Boinot, certes ça n'est que 2 500 € pour la décision n°4, 7 000 et quelques euros pour les relevés topographiques, donc on est sur un total de 10 000 €. Par ailleurs, vous évoquez comme une évidence le fait qu'il y ait des cuisines dans la maison patronale, mais tant que nous ne sommes pas plus associés à la vision globale du programme que vous définissez. Vous nous apprenez plein d'informations très importantes en nous disant qu'il y aura des cuisines dans cette maison patronale, mais très honnêtement ce serait intéressant, d'autant que je crois que c'est un projet qui est dans une continuité et dans un relatif consensus, que nous partagions de manière plus globale et que nous partagions votre vision de l'aménagement et du devenir de ce site.

Monsieur le Maire

Je rappelle que nous avons délibéré sur un cahier des charges, qui était assez robuste, pour lancer le concours d'architectes, que votre groupe, ou en tous cas une partie, a été associé au jury de concours et qu'aujourd'hui les architectes travaillent. Nous sommes évidemment dans une réflexion sur la maison patronale mais aussi sur d'autres sujets pour y établir les cuisines. Tous ces éléments font partie des décisions qui se prennent dans le cadre de l'organisation des dépenses et l'autorisation de programme comprend un certain montant et ça constitue donc ce montant là. Ce ne sont pas des choses qui s'ajoutent nécessairement.

Je veux bien qu'on parle de ces sujets qui me semblent très évidents, mais je crois qu'il y a pas mal d'autres sujets qui mériteront notre attention. Allez-y Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

C'est quand-même un programme conséquent donc on peut effectivement s'interroger, à plus d'un titre, sur ces questions et notamment sur l'énoncé du programme. Parce qu'une autorisation de programme, ce n'est pas un blanc-seing sur le projet. On a quand même besoin de moments de retour vers le Conseil municipal, de validations et d'éléments programmatiques de ce grand projet Port Boinot qui va coûter plusieurs millions d'euros à cette Ville.

Monsieur le Maire

C'est-à-dire beaucoup moins que d'autres projets antérieurs.

A chaque moment, le Conseil municipal est associé à Port-Boinot, à chaque moment le Conseil municipal a pu, en effet, dépêcher une personne et notamment un membre de l'opposition au jury. Si demain, on élargit, pourquoi pas, ou qu'on s'intéresse à la partie maison patronale, ce à quoi on réfléchit activement en ce moment, le Conseil municipal sera également associé. Aujourd'hui, on est clairement dans l'autorisation de programme et le concours d'architectes qui a été identifié et voté.

Je rappelle que l'autorisation de programme, c'est un moyen clair d'avoir une vision pluriannuelle de l'investissement. C'est une première, donc on voit clairement là où budgétairement la Ville avance sur le projet Port-Boinot, c'est comme un élément de transparence inédit et appréciable.

Madame TRUONG. Je ne répondrai pas forcément à toutes les questions, maintenant. Je crois avoir dit beaucoup de choses.

Elodie TRUONG

D'accord. Je rajouterai juste que la maison patronale ne fait pas partie de l'autorisation de programme que nous avons votée en Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Je n'arrête pas de vous le dire, si vous m'aviez écouté. Je vous ai dit que si on souhaite intégrer demain...

Elodie TRUONG

Hors micro...

Monsieur le Maire

Mais non, mais vous ne m'écoutez pas. Je vous ai dit tout ça. Le concours d'architectes, c'est en effet ce pourquoi on a voté. Si demain on s'intéresse à la maison patronale, le Conseil municipal sera amené à débattre et à délibérer du sujet. C'est une étude prospective pour participer à la présentation ou non du sujet, son intégration ou pas dans le périmètre.

La politique ce n'est pas du doigt mouillé. Ça se travaille, ça s'envisage. On ne parle pas dans le vide, en tous cas en position de responsabilités. C'est ce travail là qu'on mène. Je crois que ces éléments je les ai dit, je les répète à travers les différentes réponses, je m'étonne qu'on ergote sur ce sujet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-43

Direction Animation de la Cité

Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse avec le CSC Sainte Pezenne

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose : Mesdames et Messieurs, Sur proposition de Monsieur le Maire Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort souhaite apporter son soutien financier et/ou logistique au CSC Sainte Pezenne pour le projet « découvertes sportives » destiné aux adolescents âgés de 11 à 15 ans. Ce stage sportif se déroulera pendant les vacances de février 2017. Il convient donc d'établir une convention acec le CSC Sainte-Pezenne.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre Socioculturel Sainte Pezenne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel Sainte Pezenne la subvention afférente d'un montant de 500,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 33

 Contre :
 0

 Abstention :
 8

 Non participé :
 0

 Excusé :
 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Nous vous proposons, dans notre politique d'action pour la jeunesse pour laquelle nous souhaitons renforcer notre offre de loisirs éducatif, une subvention pour le CSC de Sainte Pezenne à hauteur de 500 €, qui permettra d'aider aux financements sportifs de jeunes pendant les vacances de février. Ils ont eux-mêmes monté leur projet et souhaitaient s'initier à l'escalade au niveau de l'Acclameur et au Roller avec le Roller Club Niortais.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Juste pour savoir si, à la suite des manifestations que nous avions eues lors du dernier Conseil, vous avez reçu les centres socioculturels et l'ESN ou si vous prévoyez de les recevoir. Tout simplement.

Rose-Marie NIETO

Nous n'avons jamais cessé de travailler ensemble. Ils ont manifesté leur mécontentement à un moment donné mais nous travaillons tout le temps ensemble. Nous sommes encore allées, avec Marie-Paule MILLASSEAU, à leur CA (Conseil d'Administration) mercredi soir. Il y a un travail permanent qui se fait et il n'y a pas de rupture de dialogue entre nous. On continue à travailler ensemble.

Elodie TRUONG

Leur demande s'adressait directement au Maire. Ils souhaitaient être reçus, donc je voudrais savoir ce qu'il en est. S'ils ont été reçus, si c'est prévu qu'ils soient reçus et si le dialogue n'est pas rompu. Il y a quand même une fragilité claire qui est effectivement exprimée en CA et sur laquelle vous ne portez pas d'avis particulier. En tous cas, je voudrais savoir si, à la demande de ces acteurs socioculturels de la Ville, il y aura un rendez-vous avec le Maire.

Rose-Marie NIETO

La situation dans laquelle ils se trouvent, vous le savez très bien, est de leur fait puisqu'ils ont voulu changer le mode d'organisation de l'ESN. Monsieur le Maire souhaitait que l'organisation reste telle qu'elle était auparavant quitte à avoir des aides financières supplémentaires. Certains ont fait le choix de vouloir changer cette organisation, donc comme vous le savez très bien, puisque vous étiez au CA, nous avons dit et nous avons répété aux personnes qui étaient présentes, que Monsieur le Maire les recevrait dès qu'elles auraient un projet préparé, avec un budget prévisionnel qui tienne la route, qui corresponde à des frais réels et que leur projet soit vraiment bouclé.

Pour l'instant, ils sont encore dans l'incertitude de savoir qui travaille avec qui, comment ils s'organisent etc. On attend que leur projet soit prêt et, après, ils seront amenés à être reçus par le Maire qui pourra donner un financement, comme à toutes autres associations Niortaises.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste mentionner que ce projet a précisément été voté, en notre présence, lundi soir, donc je pense qu'effectivement la demande peut être honorée et qu'ils peuvent être reçus sur la base de ce projet.

Monsieur le Maire

Très honnêtement, je n'ai pas encore reçu de demande officielle à mon bureau, donc dès lors qu'il est voté, il faut qu'ils me fassent une demande de rendez-vous et ils seront reçus.

Ce n'est pas une question de manifestation ou pas. J'ai reçu très régulièrement les CSC et l'ESN durant toute l'année et demie qui a précédée. A partir de là, on a dû prendre des décisions par rapport aux décisions qui étaient celles de l'ESN et des CSC majoritairement. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Maintenant, ce projet demande à être présenté. On les recevra pour le discuter avec eux. Il n'y a aucun problème là-dessus. Néanmoins, il faudrait en effet que le projet soit au cœur de ce rendez-vous et des demandes, ce qui n'est pas forcément le cas jusqu'à présent.

Rose-Marie NIETO et on pourra peut-être conclure sur le sujet.

Rose-Marie NIETO

Je voudrais juste dire que ce qui était proposé au CA, l'autre soir, est une solution qui n'est pas encore terminée et le budget prévisionnel ne correspond pas vraiment à la situation réelle de l'année en cours, donc ils vont faire un travail dans ce sens-là et on les recevra après les vacances de février pour justement affiner ce projet.

Monsieur le Maire

Merci. Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Votre appel à projets est annuel ? C'est une enveloppe de combien d'euros en tout, sur une année entière, pour que des opérateurs de la jeunesse répondent à cet appel à projets ?

Est-ce que vous pouvez nous dire le montant global de cette enveloppe, s'il vous plaît ?

Pascal DUFORESTEL

C'était juste pour donner une explication de vote sur notre abstention sur cette délibération, puisqu'on a expliqué la dernière fois la dangerosité des appels à projets qui mettent en tension les opérateurs plutôt que des conventions annuelles ou triennales qui donnent une visibilité et permettent à ces acteurs importants que sont les CSC, de se retrouver dans le temps.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Rose-Marie NIETO, puis on arrêtera là.

Rose-Marie NIETO

En fait, l'enveloppe pour la jeunesse est de 48 000 €, les appels à projets ça vient en plus des conventions de gestion habituelles aux subventions que nous attribuons aux CSC. C'est donc une enveloppe supplémentaire que nous ciblons qui n'est d'ailleurs pas attribuée qu'aux CSC. Toutes les associations, qui sont spécialement destinées à la jeunesse, peuvent répondre à ces appels à projets puisque nous souhaitons développer cette activité.

Alain PIVETEAU

Pour aller dans le même sens, vous dites que ça s'ajoute, mais ça s'ajoute à des montants qui ont été fortement diminués et qui mettent les CSC en péril. Il y a aussi une question de fond, pas simplement budgétaire. C'est-à-dire cette reprise en main des politiques d'accompagnement culturelle et sociale des CSC par la Ville, puisque ça correspond à ça, ne correspond pas à leur vision des choses.

Là, notamment, on a une approche en silo. C'est-à-dire que vous avez un projet sur la jeunesse, les CSC défendent plutôt une approche intégrale ou globale de leur activité. On est donc bien dans des visions qui semblent toujours opposées entre vous et ce que font ou veulent faire les CSC.

Monsieur le Maire

Il est bien question de définir une politique globale de la jeunesse, c'est tout ce qui a été établi et présenté au Budget Primitif et au Débat d'Orientations Budgétaires.

Alain BAUDIN, Rose-Marie NIETO et on arrêtera là si vous voulez bien.

Alain BAUDIN

A ce niveau de subventions là, le fait qu'il y ait aussi des appels à projets permet de ne pas donner un chèque en blanc.

Rose-Marie NIETO

Juste pour préciser, parce que vous mélangez un peu tout, excusez-moi. En fait, il y a des subventions que nous donnons chaque année à chaque CSC. Cette année les 4 CSC qui n'ont pas repris la fonction employeur, qui fonctionnent comme auparavant, ont eu le même niveau de subventions.

Par contre, pour ceux qui ont souhaité reprendre la fonction employeur, puisqu'ils n'ont plus besoin des mêmes services puisqu'ils reprennent une partie de ce travail, on a simplement réduit leur subvention de la convention de gestion, juste ça. Ça c'est une chose. Il ne faut pas mélanger tous les sujets.

Après, à côté de ça, nous avons la volonté au niveau de la Ville de développer la politique en direction de la jeunesse. Nous souhaitons donc favoriser et inciter les associations à nous proposer des projets qu'elles ne faisaient pas jusqu'à présent, en direction de la jeunesse. Les CSC peuvent s'y inscrire et tant mieux, mais ça ne change rien, on a aussi d'autres appels à projets pour les CSC concernant les familles ou autres choses. Ce sont deux choses séparées, il ne faut pas tout mélanger.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-44

Direction Animation de la Cité

Convention de mise à disposition du stand de tir de la Mineraie - Utilisation par les Services de la Police Nationale de Niort pendant les créneaux d'utilisation de l'association Stade Niortais Tir

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le personnel des services de la Police Nationale à Niort, dans le cadre de ses fonctions, est amené ponctuellement à utiliser le stand de tir de la Mineraie pendant les créneaux de mise à disposition de cet équipement à l'association « Stade Niortais Tir ».

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé d'établir une nouvelle convention afin de permettre la mise à disposition du stand de tir de la Mineraie aux services de la Police Nationale à Niort, pendant les créneaux d'utilisation de l'association Stade Niortais Tir, jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pour la mise à disposition du stand de tir de la Mineraie aux services de la Police Nationale de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-45

Direction Animation de la Cité

Subvention - Manifestations - Echiquier Niortais

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des manifestations, l'association l'Echiquier Niortais sollicite une subvention pour l'organisation du Grand prix d'Echecs et pour le 15ème Open d'Echecs de Niort.

Ces manifestations auront lieu respectivement le 5 mars 2017 et les 25-26 mars 2017.

La présence de joueurs titrés nationaux et régionaux seront présents.

Il vous est proposé, au titre de ces manifestations, d'accorder une subvention de 1 200,00 € pour l'organisation de ces deux manifestations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association l'Echiquier Niortais une subvention de 1 200,00 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-46

<u>Direction Animation de la Cité</u> Subvention à Niort Associations - Acompte - Avenant n°1

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs, Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Niort Associations est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative dans son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telle que Niort Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité renouveler avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2019) qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Dans ce contexte, et afin que Niort Associations continue à assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2017, un acompte de 80 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement. A ce titre il convient de prendre un avenant n°1 à la convention.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association l'acompte, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-47

<u>Direction Animation de la Cité</u>

Subvention au Comité d'organisation Tour Cycliste des Deux-Sèvres

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité d'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres organise le 17 ème Tour cycliste des Deux-Sèvres.

Cette manifestation de niveau national se déroulera du 13 au 16 juillet 2017.

La Ville de Niort accueillera le vendredi 14 juillet 2017 le départ de l'étape, Place du Donjon.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'excercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité d'organisation du Tour cycliste des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au comité la subvention d'un montant de 6 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-48

Direction Animation de la Cité

Subvention au Comité départemental de gymnastique des Deux-Sèvres pour l'organisation du Championnat de France Trampoline et Sport Acrobatique

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité Départemental de Gymnastique des Deux-Sèvres organisera le Championnat de France TSA (Trampoline et Sport Acrobatique) du 3 au 5 juin 2017.

Se déroulant à l'Acclameur, cette compétition réunira environ 1600 gymnastes dans chacune des disciplines que sont le trampoline, le tumbling et la gymnastique acrobatique.

Il vous est proposé d'accorder un acompte de 10 000 € au Comité Départemental 79 de Gymnastique pour l'organisation de cette manifestation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur correspondant à 7 jours d'occupation, valorisés à 26 040 € TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Les crédits sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'un acompte de 10 000 € au Comité Départemental 79 de Gymnastique et la prise en charge des frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur à hauteur de 26 040 € ;
- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et le Comité Départemental 79 de Gymnastique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Comité Départemental 79 de Gymnastique la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-49

Direction Animation de la Cité

Subvention - Vent d'Ouest - Partenariat pour le développement des jardins solidaires et pluriels - Avenant n°1 - Acompte

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs, Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Considérant que les actions menées sont opportunes, la Ville de Niort a souhaité maintenir leur reconduction et renouveler son partenariat avec l'association Vent d'ouest pour la période 2016-2018.

Une convention pluriannuelle d'objectifs visant le développement de l'offre d'un jardin solidaire à Niort a été adoptée lors du Conseil municipal du 20 juin 2016. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique et porte sur les axes suivants :

- Permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- Favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- Distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- Permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- Positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Vu l'intérêt de l'ascivité de l'association et afin que Vent d'Ouest continue à assurer l'ensemble de ses missions, je vous propose d'établir un avenant n°1 à la convention afin de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 14 720,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association l'acompte d'un montant de 14 720,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-50

Parc des Expositions

Centre de Rencontre et de Communication - Remise gracieuse sur la location au profit de l'association Lions Club Val de Sèvre pour la 11ème édition du salon du vin et de la gastronomie

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association Lions Club International Val de Sèvre organise la 11ème édition du salon du vin et de la gastronomie, les 25 et 26 mars 2017.

Considérant la mise en œuvre de la politique de la Ville d'aide aux œuvres caritatives et sachant que les bénéfices seront reversés aux associations de lutte contre le cancer, il est proposé d'accompagner cette initiative en accordant une remise de 4 416,67 € HT soit 5 300 € TTC sur le prix de la location du Centre de Rencontre et de Communication et du matériel estimé à 11 413,82 € HT soit 13 696,58 € TTC.

Cette mise à disposition est donc proposée à 6 997,15 € HT soit 8 396,58 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder une remise de 5 300,00 € TTC pour la location du Centre de Rencontre et de Communication à l'association Lions Club International Val de Sèvre, pour l'organisation de la 11ème édition du salon du vin et de la gastronomie, les 25 et 26 mars 2017.

Messieurs Alain BAUDIN Adjoint au Maire, Dominique DESQUINS et Pascal DUFORESTEL Conseillers municipaux, n'ayant pas pris part au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 38
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 3
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Je vous propose une délibération pour laquelle je ne prendrai pas part au vote. Il s'agit d'accorder une remise de 5 300 € sur un montant global de 13 696 € pour occuper le Dôme de Noron dans le cadre de la 11^{ème} édition du salon du vin et de la gastronomie.

C'est une convention que nous faisons depuis plusieurs années sur ces bases-là, avec un accompagnement de la part de la collectivité dans le cadre d'un partenariat.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Hors micro...Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Pas de prise part au vote. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Dans la continuité de la règle prudentielle prise par la majorité au sein de ce Conseil municipal, je ne participerai pas au vote. Non pas parce que je suis membre du Lions Club, mais parce que je suis exposant à cette manifestation, ce qui me permet de faire une publicité pour les très bons produits grecs que je vendrai ce jour-là.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-51

Pôle Vie de la Cité

Convention d'objectifs 2013-2016 du Centre d'Art Contemporain Photographique Villa Pérochon -Avenant n°8

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention est arrivée à échéance le 29 avril 2016 et a été prolongée par avenant n°8 jusqu'au 28 avril 2017. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention d'objectifs et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est proposé de verser le solde de la subvention 2017, soit 35 000 €. Pour mémoire, un acompte de 35 000 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 05 décembre 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Pour l'Instant le solde de la subvention 2017, soit 35 000 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-52

Pôle Vie de la Cité

Convention financière entre la Ville de Niort et l'Association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale - Avenant n°11

Monsieur le Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention.

Le contrat d'objectifs et la convention financière sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016 et ont été prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2017.

Dans l'attente de la conclusion définitive du prochain contrat d'objectifs ainsi que de la prochaine convention financière et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est proposé de prendre un avenant n°11 pour le versement d'un deuxième acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017. Pour mémoire, un premier acompte de 400 200 € a été attribué lors du Conseil municipal du 05 décembre 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°11 à la convention financière signée avec l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale un deuxième acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il vous est proposé une délibération portant un avenant n°11 sur la convention financière entre la Ville de Niort et l'association Centre d'Action Culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale. Il s'agit, là aussi, de verser un deuxième acompte concernant l'avenant n°11 de 403 200 €, pour un total qui est d'un peu plus d'un million d'euros, pour l'année 2017.

Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Comme pour la précédente délibération, on passe des avenants. Comment ce fait-il que les négociations avec ces structures, compte-tenu des sommes qui sont versées, n'aient pas été engagés plus tôt pour être dans la continuité des conventions triennales et de proposer d'ores et déjà d'autres conventions triennales qui courent jusqu'à 2020 ? Pourquoi passe-t-on par avenant ?

Monsieur le Maire

C'est un avenant qui est de 6 mois et porte de fin 2016 au 30 juin 2017. Il prolonge la somme parce qu'on n'est pas le seul partenaire dans le Moulin du Roc, il y a notamment la DRAC, l'Etat. Donc ces conventions d'objectifs doivent être partagées, c'est un temps précieux. Il a donc été décidé une prolongation par avenant, ce qui assure le Moulin du Roc Scène Nationale d'une pérennité financière. Je crois qu'on est notamment en incertitude sur le financement de la région Nouvelle Aquitaine, autant qu'il me soit revenu du dernier conseil de surveillance du Moulin du Roc.

A partir de là, on pourra en effet revenir à une convention. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-53

Pôle Vie de la Cité

Convention d'objectifs 2016-2017-2018 du Camji - Avenant n°4

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Au titre de cette convention, il vous est proposé de verser un deuxième acompte de 120 843 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017. Il convient donc de passer un avenant n°4 à cette convention. Pour mémoire, un premier acompte de 120 843 € a été attribué lors du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji un deuxième acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-54

Pôle Vie de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est gualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous ;

Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique	
Nouvelle(s) Scène(s)	23 000,00 €
Associations d'animation culturelle	
Impulsions Femmes	4 000,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;
- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 650,00 € à l'association culturelle d'amitié franco-russe EDA.FR pour l'organisation du Festival de Cinéma Russe à Niort, troisième édition, consacrée au cinéma russe des années 70 qui se déroulera du 13 au 18 mars 2017 au CGR.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-55

<u>Direction Ressources Humaines</u> Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Niort

Monsieur le Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE DIRECTION GENERALE

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Ouverture de poste

1 poste de rédacteur

POLE RESSOURCES ET SECURITE

Direction des Finances

Création de poste

1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Service de la police municipale

Ouverture de poste

1 poste de brigadier

POLE VIE DE LA CITE

Direction Accueil et Formalités Citoyennes

Création de poste

1 poste d'adjoint administratif

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

<u>Direction de l'Urbanisme et Actions Foncières</u>

Ouverture de poste

1 poste de rédacteur

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-56

Direction Ressources Humaines

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation des sélections professionnelles

Monsieur le Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article 41-1 de la loi n°2016-483 du 20 mars 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :

- prolonge de deux ans la durée d'application du dispositif de titularisation prévu à l'article 13 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif.

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre la précarité des agents non titulaires dans la fonction publique territoriale en ouvrant la possibilité, sous conditions, d'accéder à un emploi titulaire.

Ce dispositif dérogatoire, qui prendra fin le 12 mars 2018, permet à des agents actuellement sous contrat permanent ou de remplacement, d'accéder à l'emploi titulaire par le biais de recrutements réservés. Ces recrutements prendront la forme de recrutements directs par intégration (accès au 1^e grade des cadres d'emplois de catégorie C) ou de sélections professionnelles. Les sélections professionnelles sont confiées à une commission d'évaluation professionnelle.

Conformément à la loi précitée, la Ville de Niort a présenté au comité technique, un rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le programme détermine en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements professionnalisés, le nombre d'emplois ouverts à chacun des recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Les agents éligibles au dispositif seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront se porter candidats, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- soit en interne. Elle est alors composée d'une personne qualifiée désignée par le Président du Centre Départemental de Gestion, Président de la commission, de l'autorité territoriale ou d'une personne qu'elle désigne et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès,

- soit par le Centre Départemental de Gestion. Elle est alors composée du Président du CDG, Président de la commission ou de la personne qu'il désigne qui ne peut être l'autorité territoriale d'emploi, d'une personne qualifiée désignée par le Président du CDG, et d'un fonctionnaire de l'établissement appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès.

La commission d'évaluation professionnelle chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans le programme pluriannuel. L'autorité territoriale procédera ensuite aux recrutements au regard des aptitudes déterminées par la commission.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Ville de Niort présenté dans le tableau ci-joint ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à organiser les sélections professionnelles en interne.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 4
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Monsieur le Maire

Il s'agit de la déclinaison de la loi Sauvadet, si je ne m'abuse, dont les dispositions sont précisées dans la délibération.

Il s'agit d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la Ville de Niort présenté dans le tableau qui est joint à cette délibération et d'autoriser la sélection professionnelle en interne.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Une question Monsieur le Maire. On voit dans le tableau récapitulatif page 55, qu'en 2016 il n'y a pas eu d'ouverture de postes, 7 sont prévues en 2017. Je voulais savoir combien de personnes étaient potentiellement concernées à l'origine. C'est-à-dire que potentiellement, combien de personnes pouvaient rentrer dans ce dispositif ? Je comprends qu'il y ait...

Monsieur le Maire

...En même temps, je ne sais pas ce que c'est « à l'origine ». Ce que je peux vous dire c'est que...

Alain PIVETAU

...Pour 2017, si vous préférez...

Monsieur le Maire

...Il est proposé 7 postes ouverts, 2 postes d'attachés, 2 postes d'ingénieurs, 2 postes de techniciens principal 2^{ème} classe et un poste de technicien.

Alain PIVETEAU

Ça c'est votre offre. Moi, je demande quelle était la demande potentielle, la demande tout simplement. Combien de personnes auraient pu être concernées ? Quel est le rapport entre...

Monsieur le Maire

...La demande c'est par rapport à une situation ?

Alain PIVETEAU

Oui, c'est ce que je demande.

Monsieur le Maire

La proposition correspond aux possibilités.

Alain PIVETEAU

D'accord, vos possibilités.

Monsieur le Maire

Non, aux dispositions législatives qui permettent de reconduire pour 2 ans l'accès à la titularisation pour les postes précaires.

On me souffle, qu'il y avait 3-4 personnes en plus des 7. Au terme des entretiens qui ont eu lieu avec eux, le comparatif des régimes et des statuts, parfois en fonction de l'âge et de la catégorie, ne les intéressaient pas pour avoir ce retour, sans quoi il y a une disposition légale qui est bien sûr suivie pleinement.

D'autres remarques ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-57

Direction Ressources Humaines

Recrutement de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Les CUI-CAE portent sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et ils sont destinés aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Au 1er janvier 2017, la Ville et le CCAS ont recruté une trentaine de contractuels dans le cadre de ce dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif trois personnes supplémentaires pourraient être recrutées au sein de la Ville de Niort comme suit :

- 1 CUI CAE agent de propreté urbaine (compensation de l'affectation tous les ans d'un agent de la Propreté Urbaine à l'aérodrome de mai à octobre dans le cadre d'une mobilité préventive) ;
- 1 CUI-CAE agent de restauration pour la direction de l'Education suite à un souhait de départ de l'agent à la fin du contrat d'un an ;
- 1 CUI CAE agent de restauration pour la direction de l'Education suite à la fin du contrat de 2 ans de l'agent qui occupait le poste.

Ces contrats à durée déterminée d'une durée annuelle seront conclus pour une période maximale de 24 mois (sauf dérogations particulières permettant de prolonger ces contrats).

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 24 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires.

En contrepartie, la Ville assure la mise en œuvre du parcours formation élaboré avec Pôle emploi et le tutorat de l'agent, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter 2 postes d'agent d'entretien polyvalent, et 1 poste d'agent de propreté urbaine dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, selon les dispositions cidessus.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 39

 Contre :
 0

 Abstention :
 2

 Non participé :
 0

 Excusé :
 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Monsieur le Maire

Il s'agit d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour un agent de propreté urbaine, deux autres pour des agents de restauration.

Il s'agit d'autoriser le recrutement de ces postes dans le cadre de ce dispositif.

Y a-t-il des remarques ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Concernant le souhait de départ de l'agent à la fin du contrat d'un an, est-ce qu'on a les raisons de son départ ? Et suite à la fin du contrat de 2 ans, ça veut donc dire qu'il n'y a pas eu de retour à l'emploi ? On l'a employé pendant 2 ans dans un contrat précaire et on ne proroge pas.

Ensuite, comme d'habitude, contrat précaire, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ce qu'on peut appeler un emploi précaire. Enfin, on peut avoir la signification qu'on veut. On a ce débat à chaque fois, donc même question même réponse.

On ne peut pas être une collectivité qui s'engage dans l'insertion professionnelle et ne pas jouer le jeu nous aussi de l'insertion professionnelle. Il est donc convenable et même responsable d'avoir des postes ouverts à l'insertion professionnelle et à des dispositifs d'insertion.

C'est notre orientation, vous n'êtes pas d'accord et on le sait. Voilà. Mais vous le répétez, c'est très bien et c'est entendu. Moi je vous le répète et je pense que c'est aussi entendu.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-58

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire au service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti à la Direction Patrimoine et Moyens

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Pour assurer les études liées à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, avec la réalisation des pièces techniques nécessaires à l'instruction des dossiers présentés en commission départementale d'accessibilité pour validation avant travaux, le service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti de la Direction Patrimoine et Moyens sollicite un renfort.

Pour rappel, l'année 2015 a été l'année d'élaboration de la programmation de l'ADAP pour la Ville de Niort. L'ADAP concerne 196 établissements recevant du public (ERP) et 23 installations ouvertes au public (IOP) à mettre en accessibilité sur la période 2016 à 2024. L'année 2016 a permis de lancer les premières études, mais l'instruction des dossiers n'a pas permis de réaliser tous les travaux dans l'année. Un renfort important sur les études doit être mené pour anticiper les opérations en année N-1.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de technicien bureau d'étude rémunéré sur la grille des techniciens territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de technicien non titulaire pour une durée d'un an au service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti à la Direction Patrimoine et Moyens.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-59

<u>Direction Ressources Humaines</u> TAN Pass Entreprise mensuel

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs, Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre d'une délégation de services publics, la Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports Niortais (SEMTAN) assure les transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Les personnels municipaux sont particulièrement concernés par ce dispositif pour leur déplacement domicile/travail.

Pour cette raison, en 2011, la Ville de Niort avait conclu avec la SEMTAN une convention relative à une offre de services adaptée aux besoins des personnels communaux pour leurs déplacements domicile/travail. Cette convention, renouvelée le 21 octobre 2013, précisait les conditions d'agrément de la Ville de Niort, pour l'établissement et la distribution de cartes de transports TAN Pass entreprise, abonnement annuel à tarif privilégié délivré directement par la SEMTAN.

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de délégation de service public, la Communauté d'Agglomération du Niortais prévoit la mise en place de la gratuité du réseau de transport collectif de voyageurs à compter du 1er septembre 2017. En conséquence, la convention « Tan Pass Entreprise » devenant caduque, celle-ci a été résiliée par la SEMTAN.

Pour cette raison, l'abonnement « Tan Pass Entreprise » sera retiré de la vente à partir du mois de février 2017 et sera remplacé par la vente d'abonnements mensuels à 35 € jusqu'au mois d'août 2017. La participation de l'employeur continue de s'appliquer sur ces titres à hauteur de 50% du coût de l'abonnement selon les lois du 17 décembre 2008 et du 21 juin 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération D-2013-369 du 16 septembre 2013 autorisant le Conseil municipal à approuver la convention TAN Pass Entreprise relative à la distribution d'un abonnement annuel ;
- autoriser la Ville de Niort à participer mensuellement à hauteur de 50 %, entre les mois de février et août 2017 inclus, au coût des abonnements individuels TAN Pass Entreprise.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-60

<u>Direction de la Commande Publique et Logistique</u>

Gestion du dispositif d'impression : maintenance matériels et logiciels, acquisition - Approbation du marché

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a investi depuis 2011 dans l'acquisition d'un dispositif homogène de copieurs multifonctions (impression, copie, scan) partagés et supervisés informatiquement. Ce dispositif nécessite le renouvellement de la maintenance des matériels et des logiciels ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels en remplacement de ceux devenus obsolètes ou en fin de vie.

Il s'agit d'un accord cadre mixte mono attributaire d'une durée de 4 ans.

La partie à bons de commande concerne la maintenance et l'acquisition de copieurs multifonction et imprimantes.

L'acquisition de prestations ou de matériels spécifiques fera l'objet de marchés subséquents.

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pilote l'exécution de cet accord cadre.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2017 pour procéder à la désignation du titulaire du marché.

L'accord-cadre ne prévoit pas de montant maximum et minimum.

Le montant estimatif de l'accord cadre pour sa durée s'élève à 368 740 € TTC (78% de maintenance et 22% d'acquisition) sur la durée de 4 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution de l'accord cadre à : QUADRA Système d'impression et gestion documentaire Agence Poitiers- Niort, ZI République, 86000 POITIERS
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-61

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u> Convention d'occupation du domaine public - Mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons et denrées - Avenant n°1

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 juin 2016, la Ville de Niort a décidé de passer une convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de distributeurs automatiques de boissons et de denrées avec la société Merling Professionnel.

Des appareils automatiques sont mis à disposition des usagers dans les lieux suivants :

- la Patinoire ;
- le Centre Du Guesclin;
- le Crématorium.

Afin d'uniformiser la tarification de l'ensemble des appareils de distribution automatique de boissons chaudes, il convient de procéder à l'ajustement des tarifs de l'appareil présent sur le site du Crématorium.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention passée avec la société Merling Professionnel ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-62

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u> Accord cadre fourniture et acheminement d'électricité et services associés - Marchés subséquents pour les sites desservis par ENEDIS (ex ERDF) - Lot 1 36 Kva bâtiments et équipements - Lot 2 > 36 Kva bâtiments et équipements - Lot 3 36 Kva éclairages publics - Direct Energie - Avenant n°1

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont les membres sont : la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat des Eaux du Vivier et le CCAS de la Ville de Niort. A ce titre le coordonnateur intervient notamment sur les étapes suivantes : prise en charge de la procédure de consultation et d'attribution des accords-cadres, passation des marchés subséquents, reconduction et avenants le cas échéant.

Un accord cadre multi attributaires alloti a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé les marchés subséquents à l'accord cadre.

La société Direct Energie s'est vue attribuer les lots :

- Lot 1 ≤ 36 Kva bâtiments et équipements desservis par ENEDIS (ex ERDF) :
- Lot 2 > 36 Kva bâtiments et équipements desservis par ENEDIS (ex ERDF);
- Lot 3 ≤ 36 Kva éclairages publics desservis par ENEDIS (ex ERDF).

Les articles L335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du Code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils devront acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement).

Ces dispositions sont complétées par les Règles du mécanisme de capacité, prises par Arrêté ministériel.

Toute modification de ces règles et plus généralement toute évolution législative ou réglementaire impactant le calcul de l'obligation de capacité doit être répercutée de plein droit aux marchés de fourniture d'électricité.

L'article R335-4 du Code de l'énergie prévoit que pour le calcul de l'obligation des fournisseurs, la consommation d'un client qui a par ailleurs contribué à la constitution d'une capacité d'effacement certifiée est majorée de la puissance effacée conformément aux Règles.

Pour mettre les marchés subséquents en conformité avec ces dispositions réglementaires, il est nécessaire de passer un avenant venant préciser les modalités financières d'application de ces nouvelles règles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 aux marchés subséquents précités ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique DESQUINS

Dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Ville de Niort est coordinateur, il est demandé d'approuver l'avenant annuel au marché subséquent à l'accord cadre multi allocataire attribué à la société DIRECT ENERGIE en 2015.

Cet avenant fait suite à la fixation réglementaire par le Ministère de l'énergie de nouveaux coefficients permettant le calcul contractuel des prix.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

J'ai besoin d'éclaircissements. Je ne sais pas si tout le monde a essayé de lire la délibération, notamment le détail technique du prix, je vais être honnête avec vous, je n'ai rien compris.

Donc est ce que je peux tout simplement avoir quelques explications? Je n'ai pas pris le temps de rechercher, c'est sûr. C'est sur les prix de capacité, c'est ça? En gros, qu'est-ce que ça change concrètement pour le client?

Dominique DESQUINS

J'ai eu les mêmes difficultés à lire le texte relativement abscons de cette délibération, mais ce qu'il en ressort, c'est qu'effectivement il y a des formules de calcul et dans ces formules il y a un coefficient qui fait l'objet d'un arrêté ministériel annuel. C'est donc simplement la ratification de cet arrêté annuel et sa transposition dans l'accord-cadre que nous avons.

C'est vrai que le mode de calcul n'est pas très très simple ni à exposer, d'une part, ni à développer, d'autre part, mais il y a des spécialistes parmi nous.

Monsieur le Maire

D'autres questions? Non?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Adoptée.

Ce sont les formules de calcul de fourniture d'électricité. Elles ne sont pas propres à Niort et on va passer d'une formule à l'autre puisqu'on va passer à GEREDIS pour la partie Régie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-63

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u> Accord cadre fourniture et acheminement d'électricité et services associés - Marchés subséquents pour les sites desservis par GEREDIS - Lot 5 > 36 Kva bâtiments et équipements - EDF - Avenant n°1

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont les membres sont : la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat des Eaux du Vivier et le CCAS de la Ville de Niort. A ce titre le coordonnateur intervient notamment sur les étapes suivantes : prise en charge de la procédure de consultation et d'attribution des accords-cadres, passation des marchés subséquents, reconduction et avenants le cas échéant.

Un accord cadre multi attributaires alloti a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé les marchés subséquents à l'accord cadre.

La société EDF s'est vue attribuer le lot 5 > 36 Kva bâtiments et équipements desservis par GEREDIS. Les articles L335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du Code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils devront acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement).

Ces dispositions sont complétées par les Règles du mécanisme de capacité, prises par Arrêté ministériel. Toute modification de ces règles et plus généralement toute évolution législative ou réglementaire impactant le calcul de l'obligation de capacité doit être répercutée de plein droit aux marchés de fourniture d'électricité.

L'article R335-4 du Code de l'énergie prévoit que pour le calcul de l'obligation des fournisseurs, la consommation d'un client qui a par ailleurs contribué à la constitution d'une capacité d'effacement certifiée est majorée de la puissance effacée conformément aux Règles.

Pour mettre les marchés subséquents en conformité avec ces dispositions réglementaires, il est nécessaire de passer un avenant venant préciser les modalités financières d'application de ces nouvelles règles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché subséquent précité ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-64

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u> Accord-cadre - Fourniture de béton prêt à l'emploi pour les services de la Ville de Niort

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose:

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 10 avril 2015, la Ville de Niort a passé un accord-cadre pour la fourniture de béton prêt à l'emploi avec la société VM DISTRIBUTION BETON.

Depuis le 31 octobre 2016, la société VM DISTRIBUTION BETON a fait l'objet d'une acquisition par fusion par la société EDYCEM BETON.

La société EDYCEM BETON, sise route de la Roche sur Yon – 85260 L'HEBERGEMENT, se substitue à la société VM DISTRIBUTION BETON dans tous ses droits et obligations pour l'exécution du marché, à compter du 31 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture de béton prêt à l'emploi avec la société VM DISTRIBUTION BETON ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-65

<u>Direction des Systèmes d'Information</u> <u>et de Télécommunications</u> Technologie de l'Information - Achat de services de télécommunications - Adhésion à un groupement de commande

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort dispose depuis 2013 d'un marché pour ses services de télécommunications qui expire prochainement.

L'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offre la possibilité pour les collectivités publiques et les établissements publics locaux de constituer des groupements de commandes dans l'objectif d'une optimisation des achats.

Aussi et afin de lancer une consultation pour ce nouveau marché, il est proposé de constituer par convention un groupement de commandes pour les services de télécommunications fixes, mobiles et de transmission de données avec accès Internet.

Ce groupement de commandes est composé de la Communauté d'Agglomération du Niortais, du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, des communes de Niort, d'Aiffres, de La Foye-Monjault, de La Rochenard, de Saint Rémy et de Vouillé.

La Ville de Niort est désignée coordonnateur du groupement de commandes pour la durée de la convention. Ses missions se limitent à la gestion de la passation, la signature et la notification des contrats.

La Ville de Niort agit dans ce groupement de commandes en son nom propre et au nom du CCAS et du SEV en application des conventions de prestations de service passées avec ces entités.

Pour ce faire, lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2016, la Ville de Niort a acté la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage commune en matière de services de télécommunications.

En conséquence, il convient de constituer le groupement de commandes en vue de la passation des nouveaux marchés. La convention désigne la Ville de Niort coordonnateur de ce groupement et a en charge la conclusion et la signature des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-66

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Complexe sportif de la Venise Verte : Convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le financement de l'étude de faisabilité

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Inauguré en 1974, le stade René Gaillard, constitue l'élément phare d'un ensemble d'équipements sportifs adossé à un des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, la patinoire, la salle de sports de la Venise Verte, le centre de formation des Chamois Niortais, un terrain de hockey et un terrain de pétanque ainsi que des sièges d'associations sportives sont aussi présents sur ce site.

A proximité de cette concentration d'équipements sportifs qui constitue un véritable complexe sportif, le lycée de la Venise Verte accueille plusieurs sections sport étude et utilise une partie des équipements.

La préservation des homologations permettant la pratique à haut niveau, notamment du football et de l'athlétisme au sein du complexe sportif est ainsi un enjeu important pour notre territoire, en particulier compte tenu de l'évolution des exigences induites par la pratique du sport professionnel.

Le site du complexe de la Venise Verte présente de nombreux atouts et son potentiel de mutation dans le périmètre foncier maitrisé par la Ville de Niort est indéniable.

Le stade René Gaillard, atout majeur de ce complexe sportif, a bénéficié d'investissements significatifs par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) au cours des dernières années et la dimension économique du sport de compétition implique des enjeux de développement et d'attractivité qui sont en lien direct avec les compétences de la CAN.

La Ville de Niort et la CAN souhaitent conjointement la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du stade et son intégration dans un complexe sportif de la Venise Verte modernisé afin de permettre le développement des activités sportives et économiques, du bien être et de la santé.

L'étude de faisabilité, objet de la présente convention, doit constituer dans une perspective de rayonnement et d'attractivité du territoire, une aide à la décision des différents partenaires qui seront nécessairement associés dans ce projet, à savoir la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Ville de Niort assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude de faisabilité estimée à 25 000 € HT soit 30 000 € TTC. Il est convenu que la Communauté d'Agglomération du Niortais participe à hauteur de 50% du montant TTC de l'étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière relative à la réalisation de l'étude de faisabilité d'un stade de football et d'athlétisme sur le complexe sportif de la Venise Verte qui prévoit une participation de la CAN auprès de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du coût total.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le financement de l'étude de faisabilité sur le complexe sportif de la Venise Verte.

Je vous rappelle que le stade René Gaillard, qui a été inauguré en 1974, est un des éléments phares d'un ensemble beaucoup plus large. Un ensemble d'équipements sportifs, qui plus est, adossé à un quartier prioritaire de la politique de la Ville, celui du Clou Bouchet. On y trouve, en effet, la patinoire, la salle de sports de la Venise Verte, le centre de formation des Chamois Niortais, un terrain de Hockey, un terrain de pétanque, le siège de l'association sportive mais aussi la proximité avec le lycée de la Venise Verte dont plusieurs sections sports études utilisent une partie des équipements sur les sports variés comme le volley, l'athlétisme et bien d'autres.

La préservation des homologations permettant la pratique à haut niveau, notamment du football et de l'athlétisme au sein du complexe sportif est un des enjeux important pour notre territoire, en particulier compte tenu de l'évolution des exigences induites par la pratique du sport professionnel.

Le site du complexe de la Venise Verte présente de nombreux atouts et son potentiel de mutation dans le périmètre foncier maîtrisé par la Ville de Niort est indéniable.

Le Stade René Gaillard, atout majeur de ce complexe sportif Venise Verte, a bénéficié d'investissements significatifs par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais au cours des dernières années et la dimension économique du sport de compétition implique des enjeux de développement et d'attractivité qui sont en lien direct avec les compétences de l'agglomération.

La Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaitent, conjointement, la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du stade et son intégration dans un complexe sportif de la Venise Verte modernisé, afin de permettre le développement des activités sportives et économiques, du bien-être et de la santé.

L'étude de faisabilité, objet de la présente convention, doit constituer, dans une perspective de rayonnement et d'attractivité du territoire, une aide à la décision des différents partenaires qui seront nécessairement associés dans ce projet à savoir la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais et nous l'espérons, un certain nombre d'autres.

La Ville de Niort assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude de faisabilité estimée à 25 000 € HT. Il est convenu que la Communauté d'Agglomération du Niortais participe à hauteur de 50% de l'étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention qui vous est proposée. C'est un dossier d'une quarantaine de pages, qui présente les différents enjeux.

J'ai le cahier des clauses, mais qui n'est pas associé. Il n'a pas à être présenté, ce n'est pas la convention elle-même, la convention c'est autre chose. C'est l'appel à projets pour les bureaux d'études. Je peux malgré tout vous donner quelques éléments, il n'y a pas de souci.

C'est juste un peu long, mais la délibération reprend l'essentiel du cahier des charges et ses dispositifs. L'enjeu de la localisation étant établi, Venise Verte, proximité du Clou Bouchet, une étude de faisabilité est possible. Le principe de respect des homologations, notamment pour les 2 sports principalement contraints par leur cohabitation, l'athlétisme et le foot étant un principe de base respecté par les clubs et leurs responsables, l'étude de faisabilité est désormais possible.

L'étude de faisabilité, c'est dans le langage courant, la programmation et donc l'établissement des scénarii qui nous mènera aux décisions à prendre en fonction des propositions.

Il s'agit, évidemment, d'un projet par étape. Il convient de prendre en compte aussi les besoins des partenaires notamment extérieurs, je pense en particulier au Conseil Régional suite aux discussions que j'avais eues avec Monsieur le Président sur les enjeux de formation. La proximité du lycée de la Venise Verte, à terme, permettra certainement des soutiens complémentaires pour le développement de cet équipement Venise Verte et le rayonnement de ce nouveau complexe. Enfin, cette agrégation au sein d'un nouveau complexe de l'ensemble de ces équipements existants déjà mais dont un certain nombre est vieillissant, c'est le cas du stade, doivent être rénovés par étape, ce sont les scénarii de programmation qui nous le diront. Rendez-vous fin juin prochain.

Monsieur CHARBONNEAU et Monsieur PIVETEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

A la lecture du document, il y a quelques jours, dans la première délibération qui est annexée au rapport, il y avait quand même une rédaction assez pessimiste sur le stade qui ne répond plus dans sa configuration actuelle aux attentes économiques, à la pratique du sport. Dans la délibération que j'ai reçue hier, par courrier ou par porteur, cette analyse est moins pessimiste et ce paragraphe n'est pas repris. Donc je voulais savoir s'il y avait vraiment péril en la demeure ou besoin d'une autre objectivité.

Je voulais aussi vous poser une question concernant l'étude de faisabilité. Est-ce que cette étude est déjà programmée ou est-ce qu'elle le sera ultérieurement ? Et qui réalise ce genre d'étude ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas péril au sens de la structure. Elle est solide et on peut y accueillir du public. Il n'y a aucun problème là-dessus. Il y a importance d'évoluer pour respecter les homologations, qui sont des exigences de ligues ou de fédérations, auxquelles les collectivités ou les clubs sont contraints si on veut soutenir les équipes ou les sports qui relèvent de l'athlétisme, du foot ou de n'importe quel autre secteur sportif.

L'enjeu est, en effet, de pouvoir avoir un équipement qui réponde aux besoins d'homologations ou de retransmissions télévisées, parce que c'est aussi l'enjeu qui fait que les ligues, notamment de football, développent un certain nombre d'obligations nouvelles. Pour conformer chaque année, on fait des

dépenses importantes. Aujourd'hui, on est sur un projet qui doit aussi être à notre mesure financière. Ce n'est pas un projet hors norme, on avait bien pris note qu'on n'aurait pas forcément l'appui qu'on pouvait attendre d'autres collectivités, en tous cas pas à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer ou de ce qui avait pu être dit par certains. Il s'agissait donc de partir sur un projet raisonnable, en concertation avec l'ensemble des clubs sportifs concernés par le sujet du complexe Venise Verte.

Monsieur PIVETEAU et Monsieur CHARBONNEAU ensuite.

Alain PIVETEAU

On a eu que la convention réduite, le préambule...

Monsieur le Maire

Non non, vous avez eu la convention. Ensuite, c'est le cahier des charges qui apparaît dans la délibération...

Alain PIVETEAU

...D'accord, qu'on n'a pas eu...

Monsieur le Maire

...Oui, mais c'est normal...

Alain PIVETEAU

...Donc, je me base que sur le préambule, c'est ce que je voulais dire. Pour lancer un échange, une discussion dans la relation qui est en train de se transformer entre le budget des villes, des collectivités locales et le financement de ce type d'équipement, je parle de la construction d'un stade à vocation principale voire exclusive pour une équipe professionnelle, donc pour une entreprise privée. Or, quand on voit la délibération, cette fois-ci l'approche est transversale. Il s'agit d'un complexe sportif qui englobe, c'est ce que vous avez fait dans votre présentation, plus que ce seul besoin économique. Or, dans le préambule on insiste énormément sur l'appui de la Ville pour mettre à niveau un équipement qui va principalement servir à une équipe qui, aujourd'hui, est une équipe professionnelle.

La question est : Quelle forme d'appui envisagez-vous potentiellement pour cet équipement ?. Sachant que, dans une situation que vous nous rappelez régulièrement, de finances publiques extrêmement tendues, la question de la priorité de ce type d'investissement, non pas de l'importance d'un grand stade pour l'équipe des Chamois, ce sont deux choses totalement différentes, je parle simplement que la relation financière pause question.

Donc comment vous abordez ça? Et est-ce que, sur ce plan là, il y a une doctrine, une approche politique d'ensemble concernant le financement de ce type d'équipement dont on pourrait avoir besoin pour d'autres équipes professionnelles dans les années à venir si le sport de haut niveau se développe, y compris au-delà du foot?

Ce sont des questions importantes pour maintenant et pour l'avenir.

Monsieur le Maire

Bien sûr. Dès lors que c'est un projet public avec une location, comme c'est le cas actuellement d'ailleurs. Sauf que les recettes devraient être supérieures donc le loyer devrait l'être aussi, dès lors aussi qu'on est d'accord pour un projet par étape notamment par tribune, comme d'autres clubs en rugby ou en foot ont su le faire près de chez nous. C'est le cas de La Rochelle qui a construit son stade par étape. C'est le cas d'Angoulême qui y procède avec la construction d'une nouvelle tribune d'honneur, pour un montant de 5 à 6 000 000 €. C'est à peu près les nouvelles étapes de construction ou de reconstruction d'un nouvel équipement, notamment pour le football, mais pas que.

Donc, c'est l'enjeu financier qui est le nôtre. On avait eu des annonces, il y a des arbitrages qui ont été faits, mais c'est vrai que la Vice-Présidente du Conseil Régional avait annoncé par voie de presse une somme de 4 000 0000 €. On avait eu des discussions aussi à l'époque de Jean-François MACAIRE pour le Poitou-Charentes à des hauteurs qui étaient plus imprécises. J'ai eu un échange sur plusieurs sujets, dont celui-ci, avec Alain ROUSSET, qui a d'ailleurs été confirmé par voie de presse, sur l'engagement et la possibilité d'engagement du Conseil Régional à 650 000 €.

Ce n'est pas une petite somme, mais ce n'est pas non plus une somme qui nous permet d'envisager un stade à 20 000 000 € comme ça pourrait être le cas si on était sur des montants partagés plus forts.

On est vraiment sur la construction d'un projet par étape, à la hauteur de nos capacités financières et avec la nécessité de travailler bien sûr avec la Communauté d'Agglomération et cette convention conjointe en est la première étape, parce que c'est la première étape opérationnelle d'un projet, parce que c'est aussi la démonstration d'une association pleine et entière, dédiée aux collectivités et au projet. Mais jusqu'à présent, c'est vrai que c'est la Ville qui a porté tous les investissements, c'est pour ça que la délibération le précise de cette façon là.

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Je crois qu'on a là une délibération qui est importante puisqu'il s'avère qu'on a, depuis 2 ans et demi, entendu parler en filigrane dans la presse du projet de stade et c'est la première fois qu'on en débat ouvertement et clairement...

Monsieur le Maire

... Je crois que ça fait 10 ans qu'on en parle...minimum.

Pascal DUFORESTEL

... Au sein du Conseil municipal. Vous savez, quand on dit qu'il y a un problème qu'on veut éviter, on crée une commission et là le sentiment de l'étude c'est un peu ça. Est-ce que c'est une manière de repousser

encore la décision, la projection autour d'une nécessité sur laquelle on est d'accord à savoir celle d'un nouveau stade sur Niort...?

Monsieur le Maire

...Monsieur DUFORESTEL, juste une petite seconde, vous avez été aux responsabilités, vous savez très bien que quand on monte un projet il y a des études de faisabilité, de programmation qui précèdent l'appel d'offres pour les marchés publics, c'est une nécessité. Cette étude de faisabilité c'est la première étape opérationnelle en direction d'un équipement sportif de type complexe sportif au cœur duquel le stade de foot est bien sûr situé, qui serait la première étape, c'est très clair.

Pascal DUFORESTEL

Oui c'est très clair. En l'occurrence, vous êtes aux responsabilités et si je fais un parallélisme avec un autre équipement sportif qui rebondit d'épisode en épisode et pour lequel, dans une autre enceinte, celle de la Communauté d'Agglomération du Niortais, nous n'avons eu aucun schéma, aucune projection, aucun élément concret sur sa réalité, je veux bien sûr parler de la piscine, vous comprendrez qu'on puisse être un peu dubitatif sur un autre équipement sportif qui est le stade. Donc permettez que je pose cette question et ce préalable dans le questionnement qui est le nôtre et puis vous ne pouvez pas vous cacher en permanence derrière la responsabilité des autres dans un jeu de tirs croisés en disant que la Région etc...

Il y a un projet dynamique dans un projet comme celui-ci où, à partir d'une envie partagée, on emmène l'ensemble des opérateurs, mais ça c'est un modèle avec lequel vous avez du mal, puisque vous préférez garder les choses sous le sceau du secret dans une approche un peu paranoïaque...

Monsieur le Maire

... Monsieur DUFORESTEL, si vous permettez...

Pascal DUFORESTEL

...Des projets...Vous me coupez en permanence

Monsieur le Maire

...Non non, c'est pour vous apporter tous les éléments de réponses un par un, ça évitera que j'en oublie un seul...

Pascal DUFORESTEL

...Non, c'est une manière de couper la parole...

Monsieur le Maire

...J'ai beaucoup de respect pour la parole qu'a apportée Alain ROUSSET. Elle a été claire, on peut la trouver insuffisante c'est vrai, mais au moins elle a le mérite de la clarté. C'est la position qu'il fait à

Angoulême et à tous, très bien. À partir de là, on ne va pas batailler, ce n'est pas mon projet. Moi je veux travailler avec le Conseil Régional, avec Alain ROUSSET. Il propose un financement qui n'est pas forcément de ceux qu'on pourrait ou de ceux que le club pourrait attendre, du coup on doit aussi calibrer notre financement. Mais, c'est évident, la Région à ses orientations budgétaires, je les respecte. Elle a aussi ses choix de fléchage, je les respecte. C'est aussi pour ça qu'en revenant de Bordeaux et en ayant vu Alain ROUSSET, je me suis dit qu'il fallait qu'on rentre davantage à travers ce projet dans les projets de la Région. En pensant complexe sportif, on ne pense pas que financement de tribunes ou de stade qui nous alloue 650 000 €, ce que je peux comprendre, mais on pense formation professionnelle avec le lycée Venise Verte en sports études. Je pense que ça intéresse le Conseil Régional, avec la formation du Club des Chamois Niortais, c'est de la formation pro avec de l'éducation de niveau lycée aussi, je suis certain que ça intéresse le Conseil Régional, le sport santé, Alain ROUSSET en parle également beaucoup.

Donc, on est vraiment sur un projet qui permet d'ouvrir des traits d'unions avec les différentes collectivités et de constituer un pôle sportif véritablement attractif. Non seulement à la dimension de l'agglomération, mais au-delà, parce que c'est le seul équipement de foot pour la ligue 2. On a un stade d'athlétisme qui peut accueillir des championnats élites et même davantage. On a des équipes juniors en volley qui ont des résultats absolument formidables et une patinoire qui est assez exceptionnelle, là où elle est, en tous cas dans le nord de la région Nouvelle Aquitaine. Ce sont des passerelles qu'on ouvre.

Je referme la parenthèse et je me permets de vous laisser poursuivre votre questionnement.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Alors dans ce cas-là, débattons.

J'ai bien noté le nombre de fois que vous avez dit Alain ROUSSET. Donc je lui en ferai part en tant que référent territorial, car il ne nous a pas échappé que vous voulez parler avec la Région. Si vous voulez que ce soit fructueux et si vous voulez que ce soit porté collectivement, accessoirement vous pouvez m'en parler, vous avez mon téléphone.

Je dis ça parce que, y compris quand je dis que tout ça est occulté et avec des...

Monsieur le Maire

Hors micro...C'est plus facile de parler avec Alain ROUSSET quand même! (rires)

Pascal DUFORTESTEL

...Sans aucun doute, c'est pour ça qu'il est Président.

Néanmoins, là-dessus vous n'êtes pas complètement juste et correct en disant ça, puisque je vous ai déjà dit, en tête à tête, qu'il y avait des sujets de compromis et de consensus qui permettaient qu'on fasse fi des éléments d'opposition que nous avons légitimement, politiquement...

Monsieur le Maire

...Mais c'est bien ce que je dis jusqu'à présent. Je vous ai montré tous les points de convergence qu'il y avait avec la politique régionale Monsieur DUFORESTEL. Je ne peux pas faire mieux.

Pascal DUFORESTEL

...Alors si vous me laissez parler, on va parler. Je reprends. Quand je dis qu'on peut être dubitatif et que je fais le parallèle avec la piscine, entendez le. C'est-à-dire que là, on vit quelque chose de dingue depuis 3 ans. On a des annonces en permanence avec des coups de communication, des machins, des présidents qui descendent qui valident un truc, dans un champ impossible. Donc, à un moment donné, si vous misez sur l'intelligence collective des partenaires, dans cette enceinte, peut-être que ça vous permettra de mieux cerner le champ du possible et d'orienter les moyens, l'énergie des acteurs vers ce qui est possible et non pas vers une abstraction totale au détriment et contre l'ensemble des règles élémentaires, y compris de sécurité quand on parle de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Là, pour revenir au stade, il y a un préalable qui pour vous est une chose établie, puisque vous l'avez dit, « la localisation est établie ». Très honnêtement, il eut été intéressant, parce que ça on n'en a jamais parlé ici, que ce qui vous amène à cette conclusion, en dehors de raisonner par défaut sur des manquements de moyens, soit aussi une discussion que nous ayons en commun, puisqu'une partie des attendus de cette délibération, et notamment le partage avec l'agglomération, est dû à quoi ? Si je reprends dans le texte, au fait qu'en dehors des activités sportives il y a des activités économiques du bien-être et de la santé, c'est-à-dire stricto sensu, le cahier des charges d'une zone qui s'appelle Terre de Sports dans lequel il y avait une empreinte historique pour un stade qui datait, y compris avant même Alain BAUDIN, de Bernard BELLEC et qui était le lieu qui permettait d'avoir un équipement public.

Alors je ne sais pas le problème que vous avez avec Terre de Sports, mais de vouloir à un moment donné, privilégier une réhabilitation impossible dans un endroit hyper contraint, avec des sommes qui augmentent au gré du vent, on doit être à 20 000 000 €. C'est-à-dire qu'on va bientôt approcher le chiffrage du projet initial à Terre de Sports pour ce qui est de la piscine et là on est sur la même logique où vous dites qu'il faut faire à tout prix au stade René Gaillard.

Dans ce cas-là, ce qui ramène à une logique purement municipale, je ne vois pas en quoi l'agglomération, aux vues de ses compétences, serait concernée par cela parce qu'autant sur Terre de Sports, on voit bien la combinaison entre sport et économie, autant la réhabilitation de René Gaillard, il y a plein d'autres enjeux que vous avez soulignés en convergence avec la Région sur la formation, sur le sport santé, j'en suis bien d'accord, mais sur les enjeux économiques, il faudra les faire apparaitre parce que très honnêtement, je ne les vois pas.

Déjà, sur le positionnement, sur le partage des compétences et donc d'un montage financier avec l'agglomération pour la phase d'étude, est ce que c'est un préalable à son possible financement dans le

cadre de ses compétences ? Ça vous nous le direz ailleurs et un autre jour, mais en tous cas, vous pouvez comprendre que nous soyons plus que dubitatifs sur la question.

Pour finir, provisoirement peut-être...

Monsieur le Maire

Hors micro...Pour que je puisse vous répondre sans vous perturber.

Pascal DUFORESTEL

Oui oui, je me permets de relayer..., vous ne cessez de me perturber donc allez-y, continuez, c'est paradoxal d'abuser de votre droit de police comme ça, en essayant de perturber la prise de parole et l'établissement d'un raisonnement cohérent que vous souhaitez casser en permanence. Ça vous fait peut-être rire mais très honnêtement, ce n'est pas très honnête et pas très fairplay. Bref.

En tous cas, permettez-moi dans ce cas-là de rappeler un autre point puisqu'on parle de stade de foot. On a une actualité prochaine importante qui montre la pertinence d'un nouveau stade. C'est le fameux match Chamois-PSG, puisqu'il y a une polémique en Ville et je crois que c'est l'endroit où on doit pouvoir arrêter les polémiques et taire les rumeurs si ce sont des rumeurs, c'est le lieu par nature. C'est que vous avez mis en place, et c'est objectivement une bonne chose, une retransmission vidéo et vous l'avez annoncée hier, on n'en connait pas les coûts etc., mais ça vous ne les donnerez pas et en tant que tel ce n'est pas gênant. Mais, apparemment ça semble être la réponse à une volonté des supporters d'élargir plutôt le potentiel de capacité du stade par le retour de la tribune sur le stade, ce qui semblerait buter sur une somme qui est évoquée de 4 000 € pour enlever un grillage ou un système de sécurité, qui permettrait l'intégration de cette tribune.

Donc je vous pose la question, puisque ça intéresse les supporters et Niortais car je crois qu'il y a une vraie effervescence et on peut le comprendre, autour de ce derby historique...

Monsieur le Maire

Hors micro... Si je peux vous répondre, je vous donnerai les réponses mais je vais finir par oublier ce que vous avez demandé

Pascal DUFORESTEL

Oui, mais c'est très bien de vous moquer d'une intervention et c'est de plus en plus désobligeant de votre part de le faire...

Monsieur le Maire

Hors micro. Mais non! Mais il y a plein de points que vous abordez...

Pascal DUFORESTEL

Il y a plein de points parce que cette délibération, on ne peut pas la passer comme ça en 5 minutes, considérer qu'ici c'est une chambre d'enregistrement dans laquelle tous vos désidératas et toutes vos grandes décisions sont projetées...

Monsieur le Maire

Concentrez-vous sur votre propos...

Pascal DUFORESTEL

...Je me concentre sur mon propos, la question est claire...

Monsieur le Maire

Vous pourrez reprendre la parole après de toute façon...

Pascal DUFORESTEL

...Je ne manquerai pas de le faire...

Monsieur le Maire

...J'imagine...

Pascal DUFORESTEL

Mais, entre-temps, vous ne cessez de me couper une nouvelle fois, donc merci de répondre à cette première série de questions, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire

Il y a d'autres questions? Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je suis moins intime que Monsieur DUFORESTEL avec le Président ROUSSET. Ce dont je peux simplement témoigner, c'est de dire que lorsque les Deux-Sèvriens parlent d'argent à Monsieur ROUSSET, il dit que la région n'est pas un tiroir-caisse et encore moins pour les Deux-Sèvriens qui ont abusé d'un certain nombre de choses sous la présidence de Madame ROYAL et de Monsieur MACAIRE.

Monsieur le Maire

Ne rajoutons pas de polémiques aux polémiques, s'il vous plait. Ce que je peux vous dire, c'est que Niort, que ce soit moi ou mes prédécesseurs, n'a pas bénéficié des mannes de la Région, Poitou-Charentes ou pas, et ça c'est aussi une réalité.

Si mannes il y a eu, elles ne sont pas passées par Niort. Donc je ne pense pas que les Niortais aient abusé de cela et ça mérite d'être précisé.

Monsieur DUFORESTEL, puisque je vais aussi vous répondre, je suis un peu déçu par votre propos. Il y a un projet de complexe qui permet véritablement de tisser des liens, qui est quelque chose d'ouvert. Je crois que c'est un beau projet et vous nous renvoyez vers Terre de Sports, laissant entendre que si ce n'est pas Terre de Sports, ce n'est pas intéressant de le soutenir parce que c'était prévu comme ça. C'est vrai qu'il y avait un projet, seulement, à cette époque, le projet était cofinancé au contrat de plan Etat/Région et je vous rappelle, c'était votre droit et je pense que ce n'était pas illogique, que votre majorité l'a remis en cause en 2008 parce que le projet dit « de grand stade » à l'époque, a été abandonné et le contrat de plan Etat/Région a financé d'autres projets.

C'était votre choix, votre liberté et vous aviez peut-être même raison, parce que le projet était peut-être trop important.

Aujourd'hui, on est sur un projet complétement différent, avec des financements, je l'ai dit, vous le savez, on ne va pas se mentir, publics qui sont sensiblement amoindris, notamment en terme de financement croisés. Le stade ne peut pas être au contrat de plan Etat/Région. J'ai essayé de proposer cela, puisque finalement les Deux-Sèvres bénéficient de peu de choses au contrat de plan Etat/Région et pourquoi pas un équipement de ce type là ? Ça a été non, et ça relève de la politique de droit commun sportif. Je l'entends, je ne vais pas batailler et polémiquer là-dessus. Je veux travailler avec les partenaires sur le Département ou la Région et même l'Etat qui peut être une source de financement, peut-être même plus importante, sur des projets et des équipements comme ceux-là.

Il s'agit donc de savoir comment on peut, proposer un projet qui soit en adéquation avec les orientations budgétaires et politiques des collectivités partenaires. Je pense que le complexe sportif est en capacité de répondre à cela parce qu'il n'y a pas qu'une question de stade. Il y a tous les sports et il y a tout un élément d'attractivité, un élément de formation. Il y a plein de passerelles qui peuvent intéresser différents degrés de collectivités et pas seulement celles de premier niveau comme la Ville ou la Communauté d'Agglomération.

Ensuite, le pôle sports. Je vous ai dit les raisons qui font que ça ne s'est pas fait comme ça et vous-même vous n'avez pas été en construction de ce développement sportif. Quand je fais les comptes avec des situations de collectivités qui ne sont plus les mêmes qu'à l'époque, avec des financements croisés qui ne sont pas les mêmes, quand je fais étudier la faisabilité, parce que dans un premier temps les Chamois tenaient beaucoup à ce que ce soit à Terre de Sports, on a regardé deux choses, le coût ça nous intéressait directement et on dépassait allègrement les 40 000 000 €. Un projet de stade, ce n'est pas qu'un équipement en fer que l'on pose sur une pelouse, c'est la stabilisation, ce sont les routes, imposées par des enjeux liés à la Direction Départementale du Territoire (DDT), ce sont des parkings, ce sont plein de choses qu'il faut prendre en compte et, si en plus, et là ça intéressait davantage le club, on rajoute les délais de marchés publics, d'études de faisabilités beaucoup plus longues, de constructions,

de travaux beaucoup plus importants, on dépassait complètement les délais et les perspectives dont le club des Chamois Niortais avait besoin.

Donc, oui on a pris un peu de temps, mais on a pris du temps qui était celui de la concertation, de la discussion et de l'avancé de projet qui fait que de façon relativement sereine et constructive on a abordé le sujet en se disant : pourquoi pas la Venise Verte ? Que ce soit à René Gaillard, c'était notre première proposition ou éventuellement sur le terrain annexe, c'était celle des Chamois. Aujourd'hui, il y a plusieurs scénarii. Il y a surtout une grande liberté qui est donnée, sans aucune prescription, si ce n'est le respect des homologations, au bureau d'études, pour savoir ce qu'il convient de faire sur cet espace pour respecter et favoriser la cohabitation de tous les sports et leurs évolutions au plus haut niveau.

C'est tout ça qui est en jeu aujourd'hui. Ca a demandé un peu de temps, vous avez bien vu qu'évidemment certains parlent plus que de raison. C'est aussi pour ça qu'il ne faut pas toujours tout dire trop vite. Il faut aussi maîtriser les informations parce qu'il y a de la discussion et qu'on peut inquiéter des clubs alors qu'il n'y a pas de raison. Certains, et ce n'est pas le cas de la Ville, ont laissé passer des images, ce n'était pas nos images et ça a donc pu inquiéter nos athlètes du stade Niortais Athlétisme, ça a pu inquiéter d'autres clubs, ça a pu inquiéter le lycée de la Venise Verte.

On a réuni tout ce monde-là, c'était en décembre et en janvier et il y en a eu d'autres avant, vous le savez. En 2014, il y a eu des réunions avec le Conseil Régional à l'époque, puisque d'évidence, c'est la Ville qui était maître d'ouvrage, c'était à nous, la collectivité de premier niveau, d'organiser cette première concertation et je crois pouvoir dire qu'on l'a relativement réussie. Rien n'est jamais parfait, mais on s'est stabilisé sur des enjeux, Venise Verte, respect des homologations de chacun et à partir de là, on peut lancer cette étude de faisabilité, qui est la première étape opérationnelle vers un complexe dans le cadre duquel il y aura bien-sûr une place au foot, comme à l'athlétisme, avec une ambition sur un beaucoup plus long terme de co-construction avec d'autres collectivités qui pourraient être intéressées au projet qu'on développera. Mais cette étude de faisabilité a pour but aussi d'être une base qui permettra d'intéresser la Ville, l'agglo, et je l'espère le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Etat pour qu'en effet, nous puissions nous projeter les uns les autres dans cette ambition qu'il s'agira de partager et de porter le plus collectivement possible. C'est ça cette étude et il n'y a pas autre chose.

Quant à la polémique, soyons sérieux. En effet, j'ai vu ça, je tombe des nues. En quoi le Maire de Niort interdit 1 000 places. Ce n'est pas ça le sujet, on peut transformer toutes les réalités. Il y a une visite de sécurité préfectorale vendredi, ce n'est pas le Maire, c'est la Préfecture, mais c'est normal, ce n'est pas rien, c'est le PSG, pour donner les autorisations d'ouverture et les conditions de sécurité d'une tribune de 1 000 places et nous saurons ce qu'il en est exactement.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que pour permettre à tous les Niortais qui ne peuvent pas loger dans le stade, parce que c'est un évènement exceptionnel, ou qui ne peuvent parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer le prix des places, la Ville de Niort en lien avec le Club des Chamois Niortais met à

disposition le Dôme de Noron gratuitement, la projection gratuitement, la mise en sécurité du site du Dôme avec les équipes de sécurité. On mobilise aussi toute la Police Municipale, pour renforcer la Police Nationale et des moyens de l'Etat qui seront mis à disposition, pour sécuriser le parcours des joueurs, pour sécuriser l'ensemble du spectacle, pour que tout se passe bien et qu'on prenne un maximum de plaisir collectivement.

Voilà tout ce que fait la Ville pour ce match là. Alors on peut polémiquer ou inventer des choses, la seule réalité c'est celle-ci. La Ville est partenaire, et le partenaire historique, des Chamois. L'agglomération s'associe à ce partenariat en terme de communication depuis un certain temps, depuis 2 ans et de plus en plus avec ce complexe sportif. Je pense que c'est un projet assez fédérateur pour qu'il nous rassemble tous et qu'on sorte en effet de ces petites polémiques qui n'ont pas lieu d'être, parce que les Chamois méritent d'être soutenus, le 1er mars, face au PSG. On est tous Niortais et ils méritent d'être soutenus dans leur ambition. C'est le projet qui est proposé ce soir, c'est la première étape, il le sera au Conseil d'agglo la prochaine fois et, en effet, je compte bien sur votre soutien puisque vous nous dites souhaiter soutenir les projets des Chamois pour cette délibération ici comme au Conseil d'agglo prochainement.

Voilà ce que je peux vous dire, je pense avoir été clair et précis et avoir répondu à vos interrogations. Oui, Monsieur DUFORESTEL. Il y aura d'autres questions ?

Pascal DUFORESTEL

Vous voyez que vous avez des réponses claires et étayées, c'est la meilleure...

Monsieur le Maire

...Quand j'ai le temps de les donner c'est sûr que..., allez-y Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. J'ai bien entendu votre réponse et je crois que la meilleure façon d'éteindre les polémiques c'est en effet que, dans cette enceinte, reine des enceintes en matière de démocratie, nous abordions les choses et nous les disions comme vous venez de le faire sur ce point. Donc, aux personnes qui m'ont interrogé sur ces questions de tribune, j'apporterai les éléments de réponses que vous venez d'apporter. Pour le reste, merci d'avoir donné des éléments d'éclairage sur un certain nombre de points, mais je reste dubitatif sur au moins deux points.

Le premier, c'est votre circuit de décisions. Je me dois de le respecter, il va de soi. Néanmoins, le processus est un processus qui n'est pas une dynamique de développement de projet au sens traditionnel du terme, d'une part, parce qu'il y a un point sur lequel vous partez d'un postulat que vous semblez même entériner ce soir, c'est que le financement d'un stade de foot dans une Ville comme Niort dépendrait uniquement des fonds publics. Or, je pense qu'on peut avoir un discours non démagogique à

l'égard des opérateurs, du club, que de dire qu'aujourd'hui il n'y a plus un stade en France qui se fait avec 100% de financement public, on est d'accord là-dessus. Donc on ne peut pas imaginer là-dessus qu'on soit sur un modèle particulier et une exception culturelle Niortaise ancien et dépassé, et là ça transcende les clivages politiques puisque c'est quelqu'un de gauche qui vous le dit.

Je pense qu'en bon libéral vous pourriez admettre qu'aujourd'hui, un stade c'est l'objet de co-financements public et privé et que ça met en responsabilité le club. En l'occurrence, puisque vous avez évoqué une période où j'avais pu déclencher cet état de réflexion. C'est le discours que j'ai toujours tenu et qu'ont toujours tenu à mon endroit les Chamois Niortais en reconnaissant qu'en effet l'ancien modèle de financement public ne correspondait plus à la réalité qu'on vit en France et dans le monde et ne pouvait pas aussi correspondre à la réaffectation des moyens publics, donc ça, c'est déjà un préalable sur lequel on devrait s'entendre parce que si on s'entendait, ça n'évacue pas la question de Terre de Sports, ça la rend possible et ça rend ce cheminement possible avec l'accompagnement des collectivités sur la base d'un vrai projet ambitieux et il l'était au départ, c'est-à-dire que, et c'est bien qu'on soit amené à débattre parce que vous étayez des éléments. Moi, j'en étais resté à 30 000 000 € ; vous parlez maintenant de 40 000 000 € en additionnant bien sûr tous les aspects logistiques. C'est une information que je prends comme telle. Je vous fais confiance pour qu'elle soit avérée et sérieuse, mais en l'occurrence, vous comprendrez que c'est un préalable sur lequel on ne peut pas passer comme ça, comme une lettre à la poste, en estimant que c'est un acquis, que ce sera que des financements publics....

Monsieur le Maire

... Je vais vous répondre, ce n'est pas ce qui est écrit mais allez-y.

Pascal DUFORESTEL

Et, pour finir sur le point, sans nostalgie aucune, la question, et vous n'y avez pas répondu clairement, de la mobilisation de la CAN, est, vous l'admettrez, une vraie question. Autant, la réhabilitation, si toutefois elle était possible, de la piscine à Pré Leroy et bien entendu dans le champ de compétence évident et avéré de la Communauté d'Agglomération du Niortais, là la réhabilitation d'un complexe sportif sur la Venise Verte et du stade René Gaillard est, à ma connaissance, dans le champ de compétence légal de la Ville.

Donc, sauf à ce que vous ouvriez le questionnement de l'étude, mais je crois que ce n'est pas le cas parce que le cahier des charges est déjà établi, à une analyse comparée entre la faisabilité Terre de Sports et réhabilitation, si vous vous orientez tout de suite sur la réhabilitation de René Gaillard, très honnêtement, les points d'activités économiques de bien-être et de santé qui sont stricto sensu de la définition de zone Terre de Sports, à mon avis tombent de fait au vu de l'orientation que vous prenez pour le faire à René Gaillard.

Monsieur le Maire

J'admire votre persévérance à essayer de déployer les arguments pour que tout ne se fasse pas, c'est quand même paradoxal.

Je vous rappelle qu'il y a eu une évolution de compétences, qu'il y en aura une autre en 2018 et qu'il est évident que si l'étude de faisabilité donnait un intérêt, ce serait débattu aussi en conseil d'agglomération, on aurait à s'interroger aux moyens de pertinence et surtout au transfert éventuel ou pas d'un équipement. Je vous rappelle que la patinoire a été un équipement communautaire à une époque, avant la période des détransferts, la période de quasi séparation qu'a connue la CAN et la Ville et qui a été assez désastreuse pour l'une et pour l'autre, à mon sens.

Il est écrit nul part qu'il ne s'agit pas d'aller trouver aussi des financements croisés et privés. C'est une étude de faisabilité, moi je n'ai jamais vu un élu ou un privé aller voir d'autres mécènes sans étude de faisabilité pour leur montrer ce que ça va coûter exactement, comment ça va se passer et à quoi ça va ressembler. Soyons sérieux, je ne vais pas aller sonner à des portes, et encore ce n'est pas forcément moi qui vais le faire, mais c'est ça. Ensuite on suit de très près les évolutions législatives puisque le Ministre des Sports a déposé un projet de loi qui permet aussi aux collectivités de garantir l'investissement sportif par les clubs eux-mêmes, ce qu'est une évolution non négligeable qui peut imposer des garanties d'emprunts mais pas forcément une action directe.

La question du financement est une question qui se posera encore, mais l'étude de faisabilité est une nécessité préalable, de même que nous interrogeons aussi les autres collectivités publiques sur leur volonté ou pas de participation parce qu'elles auront aussi besoin d'un dossier véritablement précis et détaillé sur le financement. On a déjà un dossier mais il reste relativement large et il mérite d'être précisé par des experts des équipements sportifs.

J'ai déjà commencé à aller voir des contributeurs avec le Président des Chamois Niortais et d'autres. C'est quelque chose qui n'est pas toujours simple. Il faut aussi prendre en compte qu'on a une belle équipe, mais on est en Ligue 2. On n'est pas en Ligue 1, on n'est pas en Top 14, donc c'est un peu plus difficile que pour d'autres, pour des navigateurs ou pour des équipes de Rugby pas très loin de chez nous. Il faut aussi être conscient de cette différence de mesure là, qui est en tous cas la politique actuelle d'un certain nombre de mécènes qui pourraient être sensibles au projet. On ne va pas renoncer, mais jusqu'à présent, il faut reconnaître que ça a été difficile.

C'est pour ça qu'on est aussi sur un projet raisonnable, pour être en capacité de faire quelque chose, quoiqu'il arrive.

Nathalie SEGUIN et Alain PIVETEAU.

Nathalie SEGUIN

Ce n'est finalement pas Terre de Sports qui m'intéresse dans ce projet là. Je pense qu'il y a à voir plus en proximité et certainement plus sur le quartier du Clou Bouchet puisque vous avez parlé tout à l'heure de politique de la Ville. C'est vrai qu'on est proche d'un quartier politique de la Ville et moi, c'est cette dimension là qui m'intéresserait dans ce projet à développer. Effectivement, on est sur une idée de complexe, finalement presque de territoire large et dans lequel, bien évidement, le sport professionnel pourrait trouver sa place puisque c'est le cas et que c'est bien comme ça. Mais il y aussi tous ces clubs amateurs et la pratique sportive par tous et c'est cette dimension quartier que je verrais plus intéressante à développer dans ce projet.

Tout à l'heure, vous avez parlé de concertation. Effectivement, il y a le lycée de la Venise Verte pour les questions de formation que ça concerne, mais sur ce quartier il y aussi d'autres établissements scolaires, il y a des équipements socioculturels. Est-ce que le conseil de quartier est entré dans cette concertation ? Déjà peut-être pour avoir un mot à dire dans ce projet de complexe sportif pour qu'il soit vraiment à cette dimension là.

Monsieur le Maire

La concertation a, principalement, eu lieu entre les différents acteurs sportifs du complexe, mais ce n'était pas une chose simple. Je ne sais pas si vous le mesurez, la presse s'en est faite le relais, mais c'était aussi une réalité. C'est-à-dire que les clubs étaient un peu en chien de faïence. Je pense que la Ville a eu un rôle de modérateur, de concertation et d'arbitrage, ce qui a permis d'avancer sur la possibilité de cette étude de faisabilité qui est, d'une certain façon, déjà une grande victoire et une première grande étape. Donc, à partir de là, le conseil de quartier sera associé notamment sur des enjeux qui tiendront à l'insertion urbanistique. Je sais à quel point aussi, pour participer à pas mal de réunions, le quartier est attaché à son stade, à ses équipements sportifs, parce que vous l'avez dit et je crois l'avoir dit aussi dans mon propos, à travers le maintien du stade sur la Venise Verte, c'est aussi un enjeu très fort de quartier de politique de la Ville, c'est un enjeu double, d'attractivité dans un quartier politique de la Ville. C'est un sacré beau défi qu'on peut tenter de relever. C'est un défi au long cours qui commence évidemment par des tribunes de Foot et des pistes d'Athlétisme, mais qui, demain, peut se poursuivre dans l'organisation, l'ouverture de ce complexe à son quartier., même l'extension à des enjeux de sport santé et d'accueil de public plus jeune.

Je crois qu'il y a un véritable enjeu mobilisateur en lien avec le lycée, je l'ai évoqué. En lien aussi, avec l'actualité économique et industrielle à proximité, puisque beaucoup sont des partenaires. Donc, il y a quelque chose d'intéressant. On avait un pôle sports, on l'avait peut-être pas assez bien vu et on le découvre parce qu'il a fallu réfléchir et on s'est dit que finalement on l'a déjà. On ne va pas tout déplacer, c'est excessivement coûteux. Les finances publiques ne le supportent plus, les financements croisés ne

sont plus au rendez-vous et après tout c'est ici qu'il faut bâtir ou rebâtir quelque chose quand l'équipement est usé et je pense que c'est le beau projet qui est proposé ce soir à votre vote.

Monsieur PIVETEAU. Il y aura d'autres questions ensuite ? Monsieur DUPEYROU. Ce sera bon ? Merci.

Alain PIVETEAU

Ce qui est proposé au vote, c'est l'étude?

Monsieur le Maire

Oui, l'étude va nous dire les contours, mais l'intention est là quand même.

Alain PIVETEAU

Oui, on a compris l'intention et on vient d'en discuter, on aura encore l'occasion d'en discuter. Moi, je vous invite quand même, au vu de ce que vous venez de dire, à revoir le préambule parce qu'on est très loin d'un investissement public, en tous cas je l'espère, qui viendrait comme une béquille financière à un club professionnel parce qu'une Ligue dépendante sous injonction des droits télé pousse les collectivités à faire des investissements, vous comprenez ce que je veux dire, donc c'est très important. J'ai entendu votre réponse.

J'ai entendu autre chose, mais je veux être bien sûr d'avoir compris. En fait, vous ne faites pas du financement privé dans ce cas précis, une condition nécessaire de l'engagement des financements publics pour faire le stade.

Monsieur le Maire

On fait une étude de faisabilité. La question, il faudrait qu'on se la pose, mais c'est vrai qu'on veut quelque chose d'abordable pour être en capacité de prendre toutes les décisions possibles. Mais je ne doute pas que sur la base de cet élément là, on aura la possibilité d'associer davantage de partenaires publics, je l'espère fortement, des partenaires privés j'ose le croire, mais ce sera plus difficile j'en suis convaincu parce que des tours de table ont déjà eu lieu, mais on réessaiera et je sais que les différents clubs essayent. Donc il ne faut pas perdre espoir. Il y a différentes formules aujourd'hui qui sont possibles et qui sont à explorer.

Peut-être que ce Conseil municipal permettra de lancer un appel à ceux qui n'ont pas encore été consultés ou permettra à travers un projet qui prendrait une vraie dimension demain, d'intéresser peut-être moins un sport en particulier, mais plus globalement un complexe de façon générale et un pôle sports d'attractivité qui mériterait en effet une exposition médiatique particulière. En tous cas ce n'est absolument pas fermé contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure.

Monsieur DUFORESTEL et Romain DUPEYROU, puis on arrêtera là si vous voulez bien.

Pascal DUFORESTEL

Si j'entends votre dernier propos, Simon LAPLACE appréciera, j'ai envie de dire qu'on peut lancer un projet de souscription sur le stade.

Plus sérieusement, je voulais simplement vous dire qu'en arrivant à ce Conseil municipal et au vu des doutes et des questionnements que nous avons posés, nous étions plus sur une position d'abstention. Au vu des éclairages, mais vous admettrez qu'il faut vous pousser dans des retranchements pour avoir des éléments d'informations qui sont importants et que vous avez délivrés pour partie ce soir, nous allons voter cette délibération.

J'espère, par ailleurs, que nous aurons les mêmes informations et les mêmes soucis de transparence sur la question de la piscine dans le cadre communautaire. Je crois que c'est comme ça qu'on peut avancer sur la base d'échanges, sur la base d'informations croisées, sur la base d'une confiance dans l'intelligence collective plutôt que simplement des projets confinés dans une relation avec un cabinet fut-il, pertinent et intelligent, il n'en demeure pas moins que, je crois que c'est le propre de la décision publique que de se livrer à ce genre d'exercice. Puis, nous attendrons patiemment le mois de juin pour, en effet, examiner les rendus de cette étude et voir comment, en fonction des différents paramètres que l'on vient d'évoquer, que ce soit de modèles de financement, de financements croisés publics/privés, de prises en compte des compétences réciproques de l'Agglomération et de la Ville, de l'abondement possible d'un certain nombre de partenaires publics par ailleurs, nous pourrons faire en sorte que, puisque nous le souhaitons tous autant que vous, il y ait un nouveau stade sur la Ville de Niort.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL. Après avoir été déçu, je me réjouis de cette position. Cela-dit, j'osais l'espérer parce que je pense que son intérêt c'est un enjeu fédérateur et en tous cas, pour ma part, je ne suis jamais rentré dans les polémiques sur ce sujet là en particulier comme je l'ai fait sur d'autres.

Mais au-delà de la concertation qui est importante sur ce dossier, que nous avons menée et qui mérite parfois un peu de huit clos entre partenaires, il y a aussi l'enjeu de confiance, le Maire y travaille, le Président de l'Agglo y travaille, il n'est d'ailleurs pas tout seul à y travailler, il y a des adjoints, il y a des équipes administratives et ce n'est pas une décision ou des études, c'est aussi un cheminement dans la concertation, mais dans le travail administratif et heureusement qu'on a des équipes à la DDUH (Direction du Développement Urbain et de l'Habitat) au sein de la Ville de Niort, qu'on a aussi de l'écoute et de l'intérêt à l'Agglo et dans le personnel politique comme administratif pour mener à bien ce type de projet et pour pouvoir présenter rapidement, malgré tout, un cahier des charges pour une étude de faisabilité. C'est très important.

Romain DUPEYROU

Je voulais juste rassurer Madame SEGUIN concernant la participation citoyenne sur l'ensemble des dossiers de la Ville, puisqu'on a quand-même pour habitude de présenter dans les différents conseils de

quartiers, les futurs équipements, les réflexions que l'on peut mener. Je pense, par exemple pour le centre-ville, au Port-Boinot. Je pense, par exemple pour Saint-Liguaire aux projets sur les Gardoux. Donc, effectivement, on présente, on n'attend pas forcément que ça arrive dans la presse. On essaye justement d'être un peu proactif sur ces questions là. Je vous rassure d'autant plus que si nous on oublie, les citoyens n'oublient pas de se saisir des sujets et de revenir vers nous pour nous poser des questions et notamment sur l'évolution des projets quand ils ont le sentiment qu'on ne leur fournit pas assez d'information.

Donc, bien entendu, la participation citoyenne est là. Elle est existante et d'ailleurs elle fonctionne plutôt très bien et, notamment, sur les réseaux sociaux, vous l'aurez remarquée.

Je pense aussi aux conseils citoyens, puisqu'on a aussi sur les secteurs de politique de la Ville, là sur le stade très proche du Clou Bouchet et les Chamois sont aussi, parmi tant d'autres, un acteur économique. J'imagine qu'il y aura de la concertation si le conseil citoyens n'y avait pas encore pensé, je lui lance l'invitation.

Monsieur le Maire

Merci. Nous allons passer au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci pour cette belle unanimité, je pense que le projet le mérite.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-67

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Organisation de l'espace - Convention opérationnelle d'action foncière EPF-CAN-Ville de Niort pour la structuration du Pôle Gare Niort-Atlantique

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément aux conventions-cadres respectivement passées entre l'EPFPC et la CAN les :

- 14 décembre 2015 pour garantir l'intervention de l'EPFPC en matière de maîtrise foncière :
- 8 décembre 2016 pour assurer une action foncière destinée à favoriser la réhabilitation des centres-villes ou centres-bourgs;

La commune de Niort, la CAN et l'EPFPC souhaitent établir une convention opérationnelle qui leur permette d'engager une vaste réflexion sur le réaménagement du quartier Gare Niort-Atlantique.

Cette convention a pour objectif d'accompagner la démarche en cours de restructuration et de développement du quartier de la gare à travers 6 axes principaux :

- **Des enjeux fonciers** : Prendre la dimension foncière des éléments majeurs du site, des ensembles en difficultés voire à l'abandon, et des secteurs à enjeux pour engager la maîtrise foncière et préparer le future projet ;
- Des enjeux liés aux espaces publics, à la qualité paysagère et aux liaisons urbaines avec le centre ancien : Travailler le site en proximité immédiate de la gare sur ses espaces publics, sa trame paysagère, ses liaisons avec le centre-ville ancien et principalement la place de la Brèche. La liaison Gare-Brèche devra s'inscrire dans une invitation à la découverte du patrimoine urbain ;
- Des enjeux liés à l'Habitat « in situ » et aux perspectives d'implantations nouvelles pour des résidents ayant un besoin de proximité avec la gare : Inscrire les réflexions en cours par rapport aux enjeux liés à la présence de foncier disponible tout en réorganisant l'offre sur site. La démarche de réflexion sur ce secteur doit interroger la reconversion des ensembles dégradés et des besoins nouveaux à satisfaire en proximité de la gare ;
- Des enjeux économiques, numérique et d'animation autour de la liaison Gare-Brèche : Identifier et traduire les demandes liées à la fois au quartier, à l'activité générée par le trafic de la gare TGV et aux perspectives d'implantation sur l'axe Gare-place de la Brèche. Cette réflexion s'appuiera sur une étude des potentialités et des besoins pour renforcer et développer l'activité économique dans ce quartier et créer des emplois dans le secteur tertiaire ou des services. Ce quartier bénéficie de potentialités techniques favorables à l'implantation d'activités liées au numérique. Les opportunités foncières seront donc étudiées en conséquences ;
- **Des enjeux de mobilité**: Proposer un accès facilité au transport ferroviaire sur des destinations de la ligne Paris-Poitiers-Niort-La Rochelle, inscrire la gare au sein d'un projet capable de répondre aux besoins des Niortais à l'horizon 2020-2030, répondre aux besoins d'intermodalités;
- Des enjeux avec le pôle santé : Identifier les besoins de développement et de mutation des activités de l'Hôpital et des métiers de la santé pour préparer et organiser le développement et s'inscrire dans la durée.

Ainsi, au regard des grandes thématiques présentées, une stratégie d'aménagement est à mettre en place pour le quartier gare Niort-Atlantique. Il s'agit tout d'abord, à l'appui d'un schéma de développement et d'aménagement du quartier, de s'inscrire dans une perspective de maîtrise foncière.

Cette convention présentera 2 périmètres :

- un périmètre de « veille foncière », sur lequel l'EPF sera pré-mandaté pour réaliser des acquisitions au gré des opportunités et des besoins identifiés de la collectivité ;
- un périmètre d'étude, qui intègrera le périmètre de veille au sein d'un espace plus large sur lequel nous engagerons une réflexion sur les opportunités de développement et d'aménagement.

Au cours des études, ces périmètres pourront faire l'objet de modifications en fonction des attendus et des choix opérés par la CAN. A travers cette collaboration, la CAN engage un processus coordonné pour :

- améliorer le cadre de vie des Niortais ;
- appuyer le développement des entreprises ;
- répondre aux enjeux de mobilité du territoire.

L'EPF apportera ainsi son savoir-faire en matière d'action sur le foncier et son expérience sur des opérations similaires en Région.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention opérationnelle d'action foncière pour la structuration du pôle Gare Niort-Atlantique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 3:
Contre: 0
Abstention: 5
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Il s'agit d'une délibération importante qui est le pendant d'une délibération qui a été prise en Conseil communautaire en décembre dernier, je crois.

Il s'agit d'une convention opérationnelle d'action foncière entre l'EPF, la CAN et la Ville de Niort pour la structuration du Pôle Gare Niort-Atlantique. C'est l'engagement d'une démarche opérationnelle avec le concours de l'EPF sur ses axes principaux. Les enjeux fonciers, les enjeux liés aux espaces publics à la qualité paysagère et aux liaisons urbaines avec le centre-ville. Les enjeux liés à l'habitat et les perspectives d'implantations nouvelles à proximité de la Gare. Les enjeux économiques numériques et d'animations sur l'axe Gare-Brèche. Egalement, les enjeux de mobilités et les enjeux autour du Pôle Santé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, une convention vous est proposée avec un double périmètre. Un périmètre de veille foncière, veille faite par l'EPF ainsi qu'un périmètre d'étude un peu plus large, qui englobe tous l'espace depuis la Gare, l'Hôpital, jusqu'à l'avenue de Limoges, avenue de Paris et la Brèche. Nous sommes donc sur une démarche de fond et de longue durée.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je voudrais pouvoir rentrer un peu en détail dans ce projet qui est particulièrement important. Déjà, je suis très heureuse de le voir ré-émerger dans nos délibérations parce que ça fait plusieurs fois qu'on en parle au gré des exercices budgétaires et des présentations de budget où il apparaissait mais où il ne se passait rien jusque là. Donc que ce projet soit resté 2 ans à l'arrêt et qu'on le voit réactivé, je trouve ça très bien et très important en particulier pour la Ville et beaucoup plus largement pour les Niortais mais aussi pour les Deux-Sévriens, puisque c'est un endroit qui a un impact sur toute une partie du territoire.

Je voudrais rentrer plus en détail dans ce projet parce que vous n'avez pas trop l'habitude de nous associer justement à la construction de ces projets. Par exemple, vous ne nous proposez jamais de rentrer dans un comité de pilotage, à part effectivement ce fameux jury d'architecture qui est un moment très ponctuel et sur un point tout à fait circonscrit. Ce lieu c'est un point névralgique de la Ville et c'est un point nerveux qui est particulièrement sensible aujourd'hui. C'est un lieu de mobilités croisées, c'est un point d'entrée dans la Ville, au cœur de la Ville et il y a, bien sûr, des questions d'images qui doivent se poser dans le projet qui est énoncé là, mais pour moi ce n'est pas la première porte d'entrée de ce dossier. On a des enjeux de mobilités, un rôle économique, des enjeux de santé qui sont une priorité, avant les points que vous soulignez dans les premiers items de ce dossier en matière de patrimoine, de foncier.

C'est vraiment ce que je me suis dit à la première lecture, que l'enjeu le plus fort, qui a trait à la mobilité, n'était pas la priorité de votre portage.

Le croisement des mobilités à cet endroit est particulièrement intense et je voudrais juste souligner un point qui, depuis plusieurs mois, est un problème qui s'accroît. On a une circulation, à cet endroit, qui est de plus en plus dense, des cheminements et des mobilités qui sont complexes notamment pour les services d'urgence qui doivent avoir accès au Pôle Santé.

C'est un point particulier puisqu'effectivement les pompiers, le SMUR sont à cet endroit, retardés, dans leur arrivée sur le Pôle Santé. C'est un point qui me semble primordial à souligner dans ce dossier parce que c'est une question de santé, une question d'arrivée des services de santé de toute une partie du territoire à cet endroit.

Ensuite, on a aussi une organisation des transports publics, des circulations individuelles et des cheminements piétons qui sont également particulièrement dangereux et qui doivent être, de la même façon que la mobilité et l'accès des services d'urgence, parmi les premiers points d'entrée de ce dossier. On avait évoqué, dans les bases de ce projet non pas seulement l'organisation de la Gare et sa correspondance avec la Ville mais la question de l'intermodalité des transports et ça c'est quelque chose que je ne vois pas ressortir. Je trouve que ce serait particulièrement intéressant de pouvoir insister de nouveau sur cette approche qui évidemment a trait à des questions environnementales et à des questions de développement durable. Tout simplement, parce que ça permet aussi de proposer des alternatives aux personnes qui arrivent sur Niort et aux Niortais, à la fois en mobilité interurbaine mais aussi en prolongation de ces mobilités interurbaine par d'autres modes de transports doux ou de transports collectifs à l'intérieur de la Ville.

Ensuite vous avez placé en troisième point le rôle économique du lieu. Je le placerai aussi en troisième point mais je voudrais souligner les points saillants qui me semblent importants. On a un Pôle Santé qui est très marquant dans cette Ville. Il est rare qu'il soit dans une telle centralité au cœur de la Ville. Il a forcément un impact sur toute l'activité économique du lieu et il peut soutenir et entrainer toutes les orientations du dossier en matière d'habitat et d'unités économiques qui peuvent aussi y être associées. Il y a bien sûr la question de l'activité numérique, que vous soulignez dans le dossier, et qui est plus associée à l'activité Gare et, sur ce point, je voudrais savoir comment vous l'associez, parce que là on a une convention EPF, CAN, Ville. Je voudrais savoir comment vous associez l'exploitant de l'espace Gare de ces bâtiments qui est un opérateur particulièrement fort puisqu'il a la gestion d'une très grosse partie de foncier à cet endroit. Donc je voudrais savoir comment vous l'intégrez à l'intérieur de ce projet et qu'elles sont les discussions entamées avec cet opérateur, de façon à ce que ce projet soit ancré, en tous cas soit construit sur des bases solides. Il y a un autre opérateur qui me semble important à prendre en compte, c'est précisément la Région sur les questions de mobilités.

Je voudrais avoir votre avis sur ces questions d'intégration de l'exploitant sur la zone Gare et je voudrais savoir aussi si vous accepteriez qu'on prolonge cette discussion dans le cadre d'un comité de pilotage.

Marc THEBAULT

Sur le deuxième point, je laisserai le Maire répondre à cette demande sous forme de proposition. Moi, je tiens à vous remercier de votre intervention parce que vous soulignez très justement qu'aujourd'hui il y a tout à faire.

Alors sur la question de la hiérarchie des enjeux, je ne crois pas qu'il faille prendre l'énumération des différentes thématiques d'un point de vue hiérarchique. Elles sont nommées, elles sont rassemblées et vous avez raison de souligner également qu'il y a un aspect qui n'apparaît pas directement dans cette délibération qui est un projet de convention, d'abord de veille foncière avec l'EPF qui est quand-même un outil important. Vous avez également raison de souligner que parmi les acteurs, il y a un acteur incontournable c'est la SNCF et la SNCF connexion, qui est effectivement un gros propriétaire foncier sur cet espace et avec lequel des contacts ont été pris. Ce n'est pas toujours simple avec la SNCF parce que, d'abord, les responsables changent très régulièrement et lorsque vous commencez à établir une relation et des échanges, vous apprenez que la personne est passée sur une autre responsabilité donc il faut reprendre les choses à zéro. Ce sont des éléments qu'il faut intégrer.

Sur la problématique des accès aux urgences, c'est quelque chose qui malheureusement n'est pas nouveau. On est sur un axe de circulation très important.

La question de l'intermodalité doit effectivement être intégrée sur cet espace. Il y a déjà eu des réflexions qui ont été conduites en interne au niveau de la Ville, qui sont des réflexions qui ont été apportées à cette nouvelle proposition. Il y a désormais, à la Communauté d'Agglomération, une personne ressource, si j'ose dire, sur la question du dossier de développement de la Gare donc fort de tous ces élément. Je crois qu'on peut collectivement construire un vrai projet stratégique qui englobe tous les éléments évoqués indépendamment de leur hiérarchie, afin de faire de cette entrée de Ville une entrée non seulement attractive mais valorisante, ce qu'elle n'est pas réellement aujourd'hui, chacun en convient bien et de faire en sorte que l'ensemble des dossiers et des enjeux puissent être intégrés dans une démarche qui prendra forcément du temps, c'est évident.

Voilà ce que je souhaitais dire à ce jour.

Aujourd'hui, c'est une convention de veille foncière et le fait de pouvoir disposer du foncier est un élément indispensable puisque quand on parle de circulation on sait que la circulation est particulièrement contrainte dans cet espace. Il faut donc pouvoir, demain, disposer d'espaces plus conséquents, donc peut-être déplacer, un jour, des immeubles, ce ne sont pas des choses qu'on peut faire comme ça, nécessite également d'autres partenariats avec HSDS bien entendu. Il faut savoir également qu'on est à

proximité de la friche du GRETA qui sera un élément structurant très important. On est à moins de 5 minutes de la Gare et on dispose d'un espace très conséquent.

Vraiment, je considère qu'aujourd'hui il y a tout à faire sur ce dossier et je ne doute pas que ça peut être un dossier très mobilisateur et qui dépasse tous les clivages politiques.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Je me permets de rajouter que bien sûr la question, pourquoi une convention foncière avant une autre étude? On peut légitimement se la poser et vous avez raison de la poser II y aura dans les semaines à venir, d'ici un mois à peu près, un appel d'offres pour un bureau d'études qui permettra aussi de regarder au plus près les enjeux d'allocations, de l'espace et les projets qu'on peut avoir avec la mobilisation des orientations stratégiques, d'ores et déjà les équipes administratives de la CAN et de la Ville travaillent bien ensemble et je les en remercie puisque c'est un projet à la hauteur et la CAN prend tout à fait conscience de sa mobilisation en maîtrise d'ouvrage sur un sujet qui concerne, en effet, grandement la mobilité et le développement économique.

Reste qu'une convention de veille foncière était nécessaire parce qu'il y avait des opportunités foncières qui pouvaient se libérer. Il aurait été dommage de ne pas avoir l'outil de veille et de préemption éventuelle nécessaire pour tel ou tel bien. Je pense notamment au GRETA, je pense que l'on va le racheter au Conseil régional. Ça a été entendu, ça reste à conventionner très précisément, mais les choses ont très bien avancé, les discussions ont été très fructueuses. Il y a d'autres possibilités qui feront jour et il est important que la collectivité puisse avoir une vue sur les évolutions foncières du panorama, il y a quelques vues en Gare, quelques espaces qui pourraient mériter l'intérêt d'une Communauté d'Agglomération ou d'une autre collectivité, ou de porteur de projet.

L'ordre qui est donné dans la délibération n'est pas un ordre de priorité. Il n'y a pas de numéro donc on peut les prendre dans l'ordre qu'on veut et on aura peut-être des numéros à mettre une fois qu'on aura fait l'étude en fonction des orientations qui seront clairement élaborées par le comité de pilotage, délibérées et votées.

Reste que, je crois beaucoup à l'enjeu de la mobilité et l'inter-mobilité est d'ailleurs précisée. On avait tenu compte de plusieurs remarques sur ce sujet et pleinement intégré, ça va sans dire, que tous les termes sont importants notamment pour obtenir des financements croisés et dans le bon lexique de la bonne collectivité. Depuis le départ, c'est une Gare, comment faire autrement? Et puis l'enjeu du logement qui a été précisé, l'enjeu commercial et tertiaire, l'enjeu de la santé, c'est évident, c'est peut-être d'ailleurs un des rares sujets avec le TCSP (Transport Collectif en Site Propre) qui avait commencé à être travaillé et c'est un point que l'on reprend avec intérêt, mais dans ce cadre-là il fallait aussi passer par la veille foncière parce qu'il y a des friches industrielles sur le site de Goise qu'il s'agit d'organiser. Il y a de la cohérence à donner à ce quartier de la Ville et la collectivité doit avoir les moyens de son action.

Et, d'autre part, il y a le numérique. Je crois beaucoup au secteur de la Gare et de la Brèche comme lieux d'implantations pour des raisons d'accès au haut débit et aussi pour travailler sur le long terme, ça ne se

fait pas comme ça, d'un coup de baguette magique, sur un effet vitrine sur cet ensemble-là. Déjà un certain nombre d'entreprises innovantes sont présentes sur ce segment. Il s'agit de conforter cette présence là, pour avoir une réalité statistique, qui est, que Niort a une densité 3 fois supérieure à une Ville de même taille pour ce secteur. Je pense qu'il faut donner à voir désormais et c'est un des moyens, parmi d'autres, de donner à voir. On aura aussi à en reparler.

La question des espaces publics, Marc THEBAULT l'a bien marquée. On a la Gare qui en soit est une jolie Gare XIXème, on a un espace autour qui reste un peu daté, on a des enjeux qui ne sont pas de la politique de la Ville mais qui mériteraient carrément d'être traités comme tels, même s'il n'y a pas un contrat de Ville, c'est le quartier des 3 Coigneaux. Il y a un enjeu qui, à mon sens, équivaut à un enjeu politique de la Ville et qu'il faudrait, hors contrat, pouvoir traiter à terme. Il s'agit de s'en emparer, ça fait aussi partie de l'objectif de la Gare. Donc, vous voyez que la Gare c'est en effet un faisceau de choses. C'est un très gros projet, très ambitieux aussi, il faudra établir des priorités, choisir, voir comment on peut financer, mais il faut poser les bases. Il faut qu'il y ait un début à tout, même si le chemin est long et ce début prend effet maintenant avec cette convention et demain avec une autre convention, sur l'étude de maîtrise d'œuvre ou de programmation sur le sujet. Voilà ce que je pouvais dire.

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. Puisque vous semblez plus disposé à une vraie discussion et à un vrai débat de fond sur cette délibération, je réitère la demande de ma collègue Elodie TRUONG sur la mise en place d'un comité de pilotage partagé et par ailleurs je rejoins l'ensemble des propos qu'elle a fort opportunément rappelé dans son intervention.

Pour ma part, ça fait 3 fois que je suis amené à débattre de cet enjeu. La première fois c'était au sein du CA de l'Etablissement Public Foncier Régional où je m'étais abstenu pour des raisons de sous-représentation de l'enjeu de mobilité. Vous aviez eu, peut-être dans un moment de faiblesse et je vous en remercie, pris cela en compte au sein du Conseil communautaire et amendé la délibération pour intégrer plus fortement l'enjeu de mobilité, mais néanmoins permettez-moi de rester dubitatif au même titre qu'Elodie TRUONG sur un certain nombre de points...

Monsieur le Maire

...Le doute conforte la foi Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Vous reprenez un cycle de..., non? D'accord. C'était juste pour savoir pour intégrer ça dans mon intervention si du c'est ping-pong ou si c'est un vrai débat.

Donc c'est un vrai débat et deux jours après la Saint-Valentin, j'ai envie de vous dire « Qui trop embrasse, mal étreint »...

Monsieur le Maire

N'allons pas trop loin Monsieur DUFORESTEL s'il vous plaît (sourire). Je vous respecte mais ça n'ira pas au-delà.

Pascal DUFORESTEL

J'essaie par tous les moyens d'engager des vrais débats et des vraies discussions entre nous (sourire). Donc si c'en est un, au moins de vous faire référence à la Saint-Valentin en tout bien tout honneur, permettez-moi de le faire! En tous cas, je vais vraiment me caler à votre propos puisqu'au même titre, que j'ai reconnu tout à l'heure quand vous avanciez des éléments on sort d'un flou et vous permettez que sur ces sujets comme sur d'autres, que nous soyons vraiment dans des flous réels. Donc là je me livre à une relecture attentive de la convention et pourquoi je vous dis que je suis dubitatif, c'est que si je reprends stricto sensu les trois éléments d'enjeux que vous venez de rappeler, qui pourraient être un sujet de consensus.

L'enjeu de santé, vous avez dit stricto sensu tout à l'heure que ça doit faire l'objet d'une veille foncière parce que c'est un enjeu déterminant. Regardez la carte qui est là, on a 2 périmètres, un périmètre d'étude pour voir et cerner les enjeux et un périmètre de veille donc périmètre opérationnel pour que l'EPF puisse agir. Or, le périmètre de veille n'intègre pas, ce que vous avez dit sur Goise, n'intègre pas l'hôpital bref, n'intègre pas les enjeux de santé.

Donc en l'occurrence, pour ce qui est de l'enjeu de santé, on sera uniquement sur de l'étude et on n'a pas la capacité d'agir. D'accord ? Premier point.

Non mais vous pouvez hocher la tête, c'est factuel. Regardez bien le périmètre, tout le monde peut regarder attentivement, Goise, l'hôpital, donc tout ce qui est attenant à l'enjeu de santé n'est pas compris dans le périmètre de veille, qui est le périmètre opérant pour l'EPF.

Deuxième point, le numérique. Puisque vous avez donné cet élément nouveau d'information qui permet d'éclairer, vous le savez, qui doit être un sujet de compromis, de consensus entre nous parce que le territoire en a besoin sinon il va perdre l'avance qu'il a dans ce domaine et vous voyez à quel point les autres agglomérations, les autres villes vont très vite sur cet enjeu, y compris les amis de l'espace métropolitain que vous souhaitez.

Si tant est que nous sommes d'accord là-dessus, vous avez, en effet, privilégié cela et là il est réellement prioritaire puisque la Brèche, qui est l'objet de vos attentions sur des fonciers disponibles actuellement, que ce soient ceux de Groupama, ceux de MSA etc., qui pourraient être l'objet d'un projet secret que j'apprends par l'autre bout etc., on pourrait très simplement acter, si tant est que c'est une priorité, là s'en est une de fait puisque, dans le périmètre de veille nous avons bien la Brèche et nous avons l'ensemble des localisations que je viens d'évoquer, qui peuvent être stratégiques et qui le seraient d'autant plus si on le faisait ensemble, collectivement, y compris avec les autres collectivités.

Troisième point, puisque c'est le troisième que vous avez évoqué, c'est celui des mobilités de l'intermodalité donc de la Gare, qui est le label et l'élément titre de cette délibération et de cette convention et honnêtement, il est, certes, dans le périmètre de veille, dans un faisceau qui va jusqu'au GRETA et qui va jusqu'à la sortie de la Gare, qui aurait pu aller plus loin aux vues des enjeux d'intermodalités qu'on évoque là si tant est qu'on est ambitieux et par ailleurs il est repoussé aux calanques grecques puisqu'il est sur un objectif 2020-2030. C'est factuel, donc la prégnance de l'enjeu de mobilité sur lequel là aussi, pour rejoindre Marc THEBAULT, ça doit être un sujet de consensus, de compromis entre nous puisqu'on ne peut pas imaginer que nous ayons une agglomération et une ville moderne forte et être la dernière à accoucher d'un pôle d'échange multimodal. Ce qui est le cas de toutes les agglomérations de l'ex Poitou-Charentes et ce qui est le cas aujourd'hui, y compris de communautés intermédiaires donc de plus petites tailles puisque dans la même...

Monsieur le Maire

...Si je peux vous répondre Monsieur DUFORESTEL parce que ...

Pascal DUFORESTEL

...Je finis, parce que dans le même CA de l'EPF, nous avions validé une convention EPF pour Saint-Maixent...

Monsieur le Maire

... Tout le monde doit pouvoir parler pour ne pas monopoliser...

Pascal DUFORESTEL

...Oui bien sûr, sauf à ce que vous soyez gêné parce que je vous dis ou que vous voulez encore une fois empêcher un débat qui est un vrai débat de fond...

Monsieur le Maire

...Oui mais pour débattre il faut être plusieurs et pour le moment vous êtes tout seul. C'est un peu le problème.

Pascal DUFORESTEL

Je crois que vous êtes complètement libre et que vous avez tous les pouvoirs pour répondre derrière. Donc, si vous permettez que j'étaye mon propos et que je développe les 3 points puisque je suis respectueux du débat et de ce que vous avez évoqué, je reprends stricto sensu ce que vous avez dit sur les 3 enjeux que vous avez évoqués et en cela je vous dis que l'enjeu de santé n'est pas dans la veille

foncière, l'enjeu numérique est évoqué aujourd'hui de manière plus prégnante et il semble être votre priorité, dont acte. L'enjeu de mobilité est, contrairement à l'enjeu même de cette convention, repoussé tardivement dans le temps donc minorisé en terme de priorité. Voilà ce que je dis.

Monsieur le Maire

Le problème de parler longuement c'est qu'après il faut pouvoir répondre aux différents points. Vous dites que le numérique apparaît. Enfin, il est dans la délibération, il était dans celle de la CAN. Il ne faut pas découvrir les documents, je suis désolé...

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...ce que je dis, c'est le faisceau d'informations que je peux avoir sur le sujet, et sur lequel vous travaillez en secret...

Monsieur le Maire

J'entends bien Monsieur DUFORESTEL, mais vous aviez encore une intervention à faire.

On est en train de parler d'une délibération publique et d'une convention annexe, je ne vois pas où est le secret.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...Ben si ! Sur les enjeux numériques mettons le sur la table...

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, vous voulez qu'on vous réponde ?

Donc le numérique est dans la délibération. Il y a, en effet des projets qui ont été en partie exposés et qui le seront aussi prochainement, mais c'était le cas au BP 2017. Il y a un travail très sérieux qui est mené actuellement et qui n'est pas secret mais qui est, en effet, entre partenaires et acteurs, c'est bien naturel. D'autre part, je suis assez étonné que vous parliez de la mobilité à l'horizon 2020-2030 comme un horizon long, pour plusieurs raisons.

D'une part parce que, comme Marc THEBAULT l'a dit, on discute avec la SNCF. On est sur des enjeux qui sont très longs et moi je suis désolé...

Pascal DUFORESTEL

... Hors micro... Ca n'a pas empêché de faire Niort Terminal...

Monsieur le Maire

...Bon Monsieur DUFORESTEL, j'arrête?

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...Je fais comme vous. C'est gênant, non?

Monsieur le Maire

Oui mais la vraie raison c'est que moi je préside aussi cette assemblée et que normalement on demande la parole, c'est la différence. Mais, pour ma part, ça ne me perturbera pas puisque je vous rappelle en effet que les négociations avec la SNCF sont des négociations qui sont longues et difficiles, qu'elles n'ont jamais été ouvertes auparavant. Elles l'ont été pour Niort Terminal mais elles ne l'ont pas été pour le site de la Gare, donc elles n'ont jamais été ouvertes auparavant. Il n'y a pas eu de convention foncière, en tous cas moi je n'en ai pas trace. Je veux bien en avoir une photocopie si vous avez ça. D'autre part...

Pascal DUFORESTEL

Hors micro... C'est inscrit au CPER.

Monsieur le Maire

Oui c'est inscrit au CPER et par qui ? Par le nouveau Maire de Niort élu en mars 2014, parce que ça n'y était pas auparavant Monsieur DUFORESTEL. C'est vrai, j'y étais dans les discussions au CPER. D'ailleurs, il n'y avait rien dans ce Contrat de Plan Etat Région. On y a justement installé l'enjeu de la Gare qui n'avait pas été traité auparavant, si ce n'est les modalités de TCSP et pas les premières réflexions sur un pôle Gare Santé.

Aujourd'hui, en effet, la discussion en terme de mobilité, quand on veut être réaliste et que les choses commencent en tenant compte des discussions avec la SNCF, il est difficile d'envisager avant 2020 des achats fonciers, des réalisations sur un secteur. C'est la réglementation, c'est le code des marchés publics, ce sont des discussions avec la SNCF, c'est ce qu'on connaît de ce qui a été fait à Angoulême, à La Rochelle, plus récemment et à Poitiers.

A la Rochelle, ça fait plus de 10 ans qu'ils sont en négociation avec la SNCF et ils commencent tout juste à voir le bout du tunnel. Moi il y a 10 ans, je n'étais pas à cette place là. Mais on est d'accord, il faut bien commencer un jour. On l'a inscrit au Contrat de Plan Etat Région, de façon assez audacieuse parce que c'est vrai que comme les engagements n'avaient pas été pris préalablement, on ne peut pas non plus allez plus vite que la musique, mais ça marque le coup.

D'autre part, sur l'Hôpital, c'est en effet une très bonne question, mais la réalité c'est que cette convention avec l'EPF c'est une première convention. Il va s'en dire, qu'il y a principalement un périmètre d'étude parce qu'il s'agit de savoir ce qu'on va pouvoir commencer à regarder, à étudier, et demain il y aura possiblement une convention corrigée, qui élargira ou réduira le périmètre de veille foncière, le précisera, c'est tout l'enjeu. Aujourd'hui, comme Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital, intéressé au développement de la clinique et attentif à ces enjeux de santé dans la Ville et dans l'Agglomération, j'ai bien sûr un contact et des discussions avec le Directeur de l'Hôpital, c'est bien naturel et il s'agit en effet de voir le besoin foncier.

La question, aujourd'hui, c'est qu'il y a quand même une emprise foncière très importante. Il ne s'agit pas d'être en veille foncière pour éventuellement avoir des achats qui ne sont pas immédiatement nécessaires. L'étude va conditionner un certain nombre de choses. Le bureau d'études qui sera missionné également et à partir de là on sera certainement amené à repréciser la convention avec l'EPF qui, c'est vrai, vient un peu vite. Mais, comme je vous l'ai dit ça vient vite parce qu'il y avait, notamment sur le périmètre de veille, des enjeux d'opportunité qu'on ne voulait pas laisser de côté si elle venait à voir le jour et répondre à un certain nombre d'enjeux qui sont précisés dans la délibération.

Un sujet comme la Gare, c'est un chemin au long cours surtout avec tous les enjeux qu'il concentre à Niort et il s'agit donc de le traiter dans sa rapidité mais aussi dans son long terme. C'est tout ce qui est proposé aujourd'hui et bien sûr pour la question du Comité de pilotage, il y a un pilotage qui va être institué, il n'est pas encore réuni, qui sera comme c'est clairement le cas d'habitude, un Comité technique, un Comité restreint, un Comité plénier. Il y a de la place pour tout le monde, on est aussi une majorité ouverte. L'exécutif est un exécutif auquel chacun peut se joindre, ce n'est qu'une question de démarche politique...

Marc THEBAULT

... Avec un esprit constructif bien entendu...

Monsieur le Maire

...Elle vous appartient dès lors qu'il y a une démarche constructive. Je ne sais quoi vous dire d'autre, tout est possible...

Marc THEBAULT

...Avec Pascal DUFORESTEL, je pense qu'il n'y aura pas de problème... (Sourire)

Monsieur le Maire

...Je ne sais pas si c'est une invitation à Pascal ou à d'autres, mais en tous cas qu'ils le sachent, mais c'est la réalité aujourd'hui...

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...

Monsieur le Maire

Je ne sais pas qui est en marche en tous cas moi je suis au travail.

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Donc ça veut dire que vous accédez à notre demande de participer à ce Comité de pilotage, si je comprends bien? Ce qui nous permettra à ce moment là de revoir la hiérarchie des priorités qui reste pour moi quand même les premiers points à évoquer lorsqu'on démarre un projet, effectivement se fixer un cap et des priorités. Merci.

Pascal DUFORESTEL

Moi j'ai compris qu'il fallait rejoindre la majorité pour être membre du Comité de pilotage, donc comme ce n'est pas d'actualité (Rires).

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, il y a un panel de possibilités. La majorité ça se discute parce que je ne suis pas tout seul mais bon. Quand on est élu minoritaire on est élu dans l'opposition. L'opposition c'est l'opposition. La minorité c'est une forme de participation, mais jusqu'à présent vous êtes toujours inscrit dans une opposition constructive... (*Rires dans la salle*).

C'est votre objectif, ce n'est pas forcément celui que j'aurais pris, mais je m'arrêterai là. Monsieur DUFORESTEL, poursuivez.

Pascal DUFORESTEL

Non mais vous avez tort là-dessus, je vous l'ai déjà dit. On vote 80 ou 85% des délibérations, il ne faut pas s'arrêter à celles qu'on discute. Regardez ce soir, on en a voté combien ? 88% 90% et y compris sur certaines on avait un préalable plutôt d'abstention. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on était capable de vous rejoindre.

Monsieur le Maire

Et je m'en suis réjouis

Pascal DUFORESTEL

Continuez à vous réjouir mais par contre, évitez les pirouettes. C'est-à-dire que ça ne peut pas être tout le temps parce que les opérateurs extérieurs..., c'est une vision quasi complotiste ou... je ne sais pas comment la qualifier, mais ce n'est pas l'extérieur qui dessine nos priorités. Avouez que c'était flou, que vous avez, vous, un ordre de priorité qui se dessine dans le débat de ce soir, qui est clairement, économique et numérique.

Ensuite, un peu plus loin, la santé franchement ça s'est fait rapidement, ça fait quand même plusieurs mois que c'est en discussion donc si vous aviez voulu élargir le périmètre de veille pour être opérationnel sur les enjeux de santé, juste au lendemain ou en amont des rendus de l'étude, parce que là ça veut dire que si demain il y a un foncier qui se dégage sur Goise par exemple, puisque vous l'avez cité, on ne peut pas agir, alors que si on avait étendu de ce côté-là, ça aurait montré une priorité réelle sur cet enjeu là.

Troisièmement, sur l'enjeu de mobilité, soyons honnêtes, ça a été à un moment donné inscrits le pôle d'échanges multimodal était au même titre que les autres agglomérations et il y a eu une mesure répressive du Gouvernement à l'époque, d'un certain Dominique BUSSEREAU, puisqu'il était Ministre à l'époque. Je préfère qu'on se dise les points de manière factuelle et qu'on évite les approximations voire pire. En l'occurrence, si on est d'accord sur le fait que ce sont des enjeux ...

Monsieur le Maire

...Allez Monsieur DUFORESTEL, tournez-vous vers l'avenir.

Pascal DUFORESTEL

Si on est d'accord sur le fait que ce sont des enjeux importants, on peut en débattre.

Je peux me tourner vers l'avenir mais je peux aussi rectifier des points du passé dès lors qu'ils ont une incidence sur l'avenir. Or, vous ne semblez pas, au vue de la discussion, placer la fonction intermodale, voire les aspects de mobilité, comme une priorité puisque vous la reléguez dans une temporalité qui est 2020-2030 alors qu'il y a au moins, à défaut de pouvoir forcer le destin avec la SNCF ça on peut l'entendre, mais en tous cas des enjeux de plus court terme y compris en partenariat avec des collectivités, comme l'a rappelé Elodie TRUONG tout à l'heure.

Vous faites un ordre de priorité. Il vaudrait mieux que vous le fassiez d'une manière claire, d'emblée, plutôt que nous amener à une lecture en creux ou une lecture en fonction d'autres éléments d'informations que nous avons par ailleurs et que j'aimerais discuter par ailleurs avec vous puisque je vous l'ai signifié officiellement par SMS, si tant est qu'un SMS puisse être officiel et que vous le preniez comme tel.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL. Donc on sort du secret, Monsieur DUFORESTEL envoie des SMS (Rires). Non non mais vous savez plaisanter, j'essaye de le faire mais je ne suis pas à votre niveau.

Cela dit, sur les différentes questions que vous abordez, j'y ai répondu. Il y a un enjeu d'opportunité, je vous ai répondu sur les questions foncières, je vous ai répondu sur l'étude prochainement. Je ne vais pas le redire, je pense que toutes les réponses ont été apportées et je pense que là c'est un projet de territoire qui est un projet d'ampleur. Alors, on peut évidemment dire qu'on aurait dû souligner au trait rouge le paragraphe 2 et ne pas sauter une ligne au paragraphe 3, ces remarques je les entends. D'ailleurs, j'ai entendu votre remarque à l'EPF et je l'ai intégrée, alors soyez en aussi conscient. J'ai aussi ma propre conscience et il y a d'autres élus dans cette assemblée qui ont aussi leur mot à dire et c'est un travail qu'on mène aussi avec la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas un dialogue que nous avons mais il y a un grand nombre de partenaires et il est évident qu'on travaille avec l'ensemble, c'est l'objet de cette délibération.

On va peut-être passer au vote si vous voulez bien ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Hors micro.... Juste pour la réponse à ma question du Comité de pilotage...

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, je crois vous avoir répondu clairement aussi.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-68

<u>Direction Développement Urbain et Habitat</u> OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 6 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 8 logements dont :

- 4 logements de propriétaires occupants,
- 4 logements locatifs conventionnés sociaux.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions	Subventions	Subventions
	Cabverneerie / triair	Ville de Niort	CAN	totales
Logement 1	30 015,20 €	16 420,80 €	2 000,00 €	48 436,00 €
Logement 2	14 358,78 €	3 370,58 €	1	17 729,36 €
Logement 3	17 941,25 €	3 188,25 €	1	21 129,50 €
Logement 4	20 880,88 €	3 776,18 €	1	24 657,06 €
Logement 5	7 711,80 €	1 785,30 €	1	9 497,10 €
Logement 6	1 221,00 €	244,20 €	1	1 465,20 €
Logement 7	11 694,00 €	2 449,00 €	1	14 143,00 €
Logement 8	8 000,00 €	1 700,00 €	1	9 700,00 €
TOTAL	111 822,91 €	32 934,31 €	2 000,00 €	146 757,22 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 32 934,31 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué Signé Marc THEBAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-69

<u>Direction Développement Urbain et Habitat</u> Logement social - Opération "42, rue du Dixième" Approbation d'une convention à intervenir entre la
Ville de Niort et SOLIHA Bâtisseur de Logement
d'Insertion Sud-Ouest

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un immeuble sis 42 rue du Dixième dont la réhabilitation a été confiée par voie de bail emphytéotique au PACT des Deux-Sèvres en 2010. L'opération consiste à réaliser 7 logements sociaux dont 4 logements conventionnés très sociaux et 3 logements conventionnés sociaux.

Pour permettre l'équilibre financier de l'opération, une convention passée entre la Ville de Niort et le PACT des Deux-Sèvres, signée le 9 avril 2010, prévoyait le versement, par la Ville de Niort, d'une subvention de 34 500,00 € au PACT des Deux-Sèvres.

Le PACT des Deux-Sèvres ayant rencontré des difficultés financières, le Conseil municipal de la Ville de Niort a autorisé, le 20 février 2012, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération et du bail emphytéotique, par le PACT 79 vers la SA UES PACT Habitat du Sud-Ouest. Ainsi, une deuxième convention de financement a été passée entre la SA UES PACT Habitat du Sud-Ouest et la Ville de Niort et a été signée le 21 mars 2012.

A ce jour, alors que cette deuxième convention est arrivée à son terme le 19 avril 2016, 50 % des 34 500,00 € prévus par cette convention n'ont pas été versés, du fait du retard pris dans les travaux.

Il est donc proposé qu'une troisième convention soit passée entre la Ville de Niort et la SA UES PACT Habitat du Sud-Ouest dénommée depuis le 1er novembre 2015, SOLIHA BLI Sud-Ouest, sans autre modification de statut.

Cette troisième convention prévoit le versement d'une subvention d'équilibre de 17 250,00 € à la livraison des logements.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à SOLIHA BLI Sud-Ouest d'un montant de 17 250,00 € pour la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux ;
- approuver la convention bipartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort et SOLIHA BLI Sud-Ouest ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-70

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Politique foncière - Convention opérationnelle d'action foncière pour la restructuration de l'avenue de Nantes

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'avenue de Nantes est une entrée de ville pénétrante de Niort dans un secteur en mutation. Axe structurant de la ville et de l'agglomération, qui relie le centre-ville de Niort au Nord-Ouest du territoire niortais, il constitue un espace de réflexion et de structuration majeur pour la Ville.

Ce secteur se compose d'un quartier d'habitation avec un marché assez porteur et des prix de foncier élevés. Il est constaté que certaines pressions des acteurs de l'immobilier s'opèrent déjà sur ce secteur. C'est pourquoi, la collectivité souhaite, par une action foncière, assurer et coordonner le développement urbain du secteur, selon une stratégie et une exigence globale exprimée dans le PADD du Plan Local d'Urbanisme.

De ce fait, et sans attendre qu'un projet urbain global soit défini, la Ville de Niort souhaite qu'une veille foncière soit menée et permette, en collaboration avec les services de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais, d'engager une réflexion plus globale avec l'ensemble des partenaires sur le rôle de cet axe dans la structuration de l'espace urbain.

C'est pourquoi, la Ville de Niort entend, à travers une nouvelle convention opérationnelle d'action foncière d'une durée de 5 ans, à compter de la première acquisition, définir les engagements réciproques que prennent la Ville de Niort et l'EPF-PC pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des biens concernés par la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention.

Sur l'ensemble de la convention, l'engagement financier maximal de l'EPF-PC est de 2 000 000 € HT. Ainsi, cette convention précise les modalités techniques et financières d'intervention de l'EPF-PC et de la Ville de Niort. Elle permettra à l'EPF-PC de mener la veille foncière, d'engager les acquisitions et de porter, le cas échéant, les études et les expertises nécessaires à l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention opérationnelle d'action foncière pour la restructuration de l'avenue de Nantes, à souscrire avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes :
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

On revient à une convention opérationnelle d'action foncière pour la restructuration de l'avenue de Nantes avec l'EPF.

L'avenue de Nantes est une entrée de Ville importante, dans un secteur en importante mutation sur le plan urbain et économique, avec une pression foncière qui commence à devenir importante et qui exige que la collectivité puisse assurer et coordonner le développement urbain de l'ensemble de ce secteur, comme c'est exprimé dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il vous est proposé de passer une convention opérationnelle avec l'EPF pour un engagement financier maximal de 2 000 000 € HT.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Y a-t-il des commentaires ? Madame JOHNSON et Monsieur DUFORESTEL.

Monique JOHNSON

C'est quand même un projet qui se veut d'envergure, même si c'est sur 5 ans. 2 000 000 € éventuellement, avec la possibilité d'expropriation. Est-ce que vous avez une idée plus précise de ce que vous avez en tête ou est ce qu'on part un peu dans l'inconnu ?

Et juste une petite remarque, je pense qu'il y a une faute de frappe à la page 102, vous parlez de la structuration générale de l'avenue de Limoges, j'imagine que ça devait être l'avenue de Nantes ? Merci.

Monsieur le Maire

J'ai lu aussi assez tard les délibérations, mais si c'est le cas en effet il faut le corriger durant le Conseil.

Marc THEBAULT

Bravo pour votre vigilance chère collègue, néanmoins l'avenue de Limoges est également un axe structurant qui fait l'objet de convention également opérationnelle avec l'EPF sur ce secteur, donc on essaye de se rattraper comme on peut, mais vous avez raison de souligner que c'est bien entendu l'avenue de Nantes.

Aujourd'hui, on est sur une démarche de veille foncière, il ne s'agit pas d'employer le mot expropriation. Il s'agit de pouvoir, sur un secteur où il y a déjà une pression foncière assez importante, il y a des espaces aujourd'hui qui font l'objet de friches industrielles assez conséquentes, il y a des mutations qui s'opèrent, avoir une approche d'ensemble mais c'est vrai que nous sommes au début d'une démarche

opérationnelle et stratégique. Donc, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous présenter un projet ficelé.

Pascal DUFORESTEL

En continuité de ce qu'a dit ma collègue, je trouve que cette délibération vient éclairer notre débat de tout à l'heure sur l'autre convention avec l'EPF et sur la Gare, puisqu'autant j'avais le sentiment d'embrasser large et d'avoir des périmètres un peu flous mais qui ont été éclairés par des priorités que vous n'aviez pas affichées d'emblée, là, puisqu'on est en phase d'étude par nature on n'a pas les rendus d'un certain nombre d'attentions, mais je trouverais presque que le périmètre est limité. Dans le premier cas, pour se rappeler, on était dans un périmètre d'étude de quasiment 100 hectares pour un périmètre de veille de 45 hectares et là on a un périmètre d'étude de 22 hectares et un périmètre de veille de 3 hectares. Or, si on considère que nous sommes dans une entrée de Ville et c'est le cas, il eut été peut-être opportun de pousser le tracé au moins de la phase d'étude jusqu'à l'entrée de la Ville. C'est-à-dire que là on voit bien que vous n'avez pas voulu, parce qu'il y a moins d'opportunité à court terme ou moins évidente en matière de foncier, intégrer, pour dire vite, du supermarché jusqu'à Buffevent ou un peu en amont de Buffevent. En tous cas, s'il faut agir derrière et s'il faut des projets que ce soit d'amélioration, de la mobilité, de la voirie, voire d'autres projets, vous concevrez qu'à cette échelle là, c'est-à-dire d'un bout à l'autre de l'avenue de Nantes que ça devra être repensé, donc je renvoie l'inverse de ce j'ai évoqué tout à l'heure. C'est qu'il me semble que le périmètre est un peu court, c'est notamment ce que j'avais évoqué tout en votant comme on le fera ce soir, la délibération à l'EPF.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions? Non?

Donc nous prenons en compte le point sur la petite correction page 102 et on passe au vote.

Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-71

<u>Direction Urbanisme et Action Foncière</u> Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code Civil;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2016 constatant la situation du bien présumé sans maître ;

Considérant que les biens sis :

- au lieudit « les Vallées » cadastré section IM n°15 de 346 m²,
- au lieudit « Bois des Touches » cadastré section ZV n°134 de 443 m²,
- . n'ont pas de propriétaire connu et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation desdits biens ;
- . que ces parcelles sont situées à proximité de biens appartenant à la collectivité ou qu'elles présentent un intérêt.

Il est précisé que la présente délibération sera publiée et affichée en Mairie et suivie d'un arrêté d'incorporation publié au service de la publicité foncière. Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'incorporation des biens IM 15 et ZV 134 présumés sans maître dans le domaine communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes administratifs et pièces relatifs à cette procédure.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-72

<u>Direction Urbanisme et Action Foncière</u> Refus de l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilités locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Et vu l'article 713 du Code civil relatif aux modalités concernant les biens sans maître ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2016 constatant la situation du bien présumé sans maître ;

Considérant que le bien sis au lieudit « Bouesse » cadastré section YZ n°28 d'une superficie de 920 m² n'a pas de propriétaire connu et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation dudit bien, que cette parcelle de terrain ne présente aucun intérêt pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le refus d'incorporer le bien YZ n°28 pour 920 m² et présumé sans maître, dans le domaine communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous acte administratifs et pièces relatifs à la procédure.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 44

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-73

<u>Direction Urbanisme et Action Foncière</u> Acquisition d'une parcelle rue des Petites Justices

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Petites Justices, il y a plusieurs années, une bande de terrain cadastrée section IX n°225 pour une superficie de 234 m² a été incluse dans les travaux de voirie, tout en restant inscrite au compte cadastral d'un propriétaire privé.

Ce propriétaire a demandé auprès de nos services, la régularisation de cette situation, et a accepté de céder cette parcelle à la collectivité moyennant l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle IX n°225 pour une superficie de 234 m² au prix symbolique de 1,00 € avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-74

Direction Urbanisme et Action Foncière

Avis sur projet d'arrêté préfectoral instituant une servitude d'utilité publique - 160 rue de l'Aérodrome - ancien dépôt d'hydrocarbures de la Société CPO

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 15 novembre 2016, la Préfecture nous a communiqué, pour avis de la collectivité, un projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle HK 41 située au 160 rue de l'Aérodrome et anciennement exploitée par la Société Compagnie Commerciale et Pétrolière de l'Ouest (CPO).

La cessation de l'activité de dépôt d'hydrocarbures est effective depuis le 27 juillet 2015. A l'appui du rapport de fin de travaux de démantèlement des installations pétrolières, de l'évacuation des terres polluées et de l'analyse des risques sanitaires, une demande d'institution de servitude publique a été déposée par l'exploitant CPO le 20 juillet 2016.

L'inspecteur des installations classées a jugé recevable cette demande et la Préfecture a défini dans son projet d'arrêté, des prescriptions techniques dont la principale consiste à n'autoriser sur ce terrain qu'une affectation à usage de type industriel.

Cette parcelle est actuellement inscrite dans la ZAC Pôle Sports et est depuis 2016 propriété de Deux Sèvres Aménagement (DSA), aménageur de la zone. Elle a vocation à y voir s'implanter des activités commerciales, de services ou tertiaires.

Au vu des traces possibles de pollution résiduelle sur ladite parcelle, et compte tenue de la vocation de la ZAC Pôle Sports qui n'a pas pour objet de développer des activités industrielles mais qui entend plutôt assainir une zone inscrite dans le périmètre de captage des eaux potables, DSA a diligenté une étude pollution analyse des enjeux sanitaires auprès du bureau d'études SOCOTEC dont le rapport en date du 10 février 2017 (ci-annexé) stipule les conclusions suivantes :

- Les niveaux de risque toxique (quotient de danger) et les niveaux de risque sanitaire (excès de risque individuel) mesurés pour l'ensemble des cibles envoyées, dans le cadre des usagers futurs potentiels, sont inférieurs aux seuils d'inacceptabilité sanitaires fixés par l'INERIS. A ce titre, l'état de contamination résiduel des milieux est jugé sanitairement compatible avec un usage futur de type tertiaire ou commercial.

Au vu de l'analyse des enjeux sanitaires réalisée au regard des futurs usages de ce terrain, mais également de la transformation urbaine et de la qualité environnementale, paysagère et architecturale attendue sur cette entrée de ville, la municipalité ne souhaite pas voir instituer de servitudes d'utilité publique sur cette parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes publiques résultant du périmètre délimité autour de l'ancien dépôt d'hydrocarbures exploité par la société CPO 160 rue de l'Aérodrome à Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 44

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Il s'agit de donner un avis sur un projet d'arrêté préfectoral susceptible d'instituer une servitude d'utilité publique sur une parcelle au 160 avenue de l'Aérodrome, dans l'espace Terre de Sports.

Il s'agit d'un ancien dépôt d'hydrocarbures de la Société CPO, qui a fait l'objet d'une expropriation dans le cadre de la concession ZAC avec Deux-Sèvres Aménagement et après avoir procédé au nettoyage du terrain, la société CPO a souhaité qu'une servitude d'utilité publique soit prise sur son terrain et a donc sollicité la Préfecture en ce sens.

Par l'intermédiaire de l'aménageur Deux-Sèvres Aménagement, nous avons fait faire une étude détaillée auprès du bureau d'études SOCOTEC qui a conclu que l'ensemble des risques toxiques étaient très largement sous les seuils d'inacceptabilité sanitaires fixés par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

Vous avez tout le rapport détaillé, fait par la SOCOTEC, qui conclut avec toutes les précautions d'usage en la matière. Je vais vous lire le rapport « A ce titre, un usage tertiaire ou commercial, qui sont le type d'usage existants sur Terre de Sports est jugé sanitairement acceptable au droit du terrain dans l'état actuel des milieux ». Donc, fort de ce rapport, pour une parcelle qui représente quand-même 1 300 m² sur l'espace Terre de Sports, il vous est proposé d'émettre un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral qui voudrait instituer une servitude d'utilité publique limitant l'installation d'activités industrielles sur cette zone, ce qui serait assez paradoxal dans la mesure où tout un tas de mesures ont été prises, pour protéger les périmètres de captages du Lambon et de la Sèvre.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT. Y a-t-il des commentaires ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Permettez-moi de vous demander de plus éclairer la nature de l'arrêté préfectoral, sa volonté et ce que ça induit pour la zone d'activités dont vous savez que nous sommes attentifs à son développement.

Marc THEBAULT

Peut-être n'ai-je pas été suffisamment explicite sur des dossiers qui sont quand-même assez techniques. Si vous me posez des questions sur le rapport de la SOCOTEC et notamment sur un certain nombre d'équation que vous pouvez voir page 17, j'aurais bien du mal à y répondre très clairement.

En substance, je pense que la Société CPO, lorsqu'elle a fait l'objet d'une expropriation dans le cadre de la concession qui avait été accordée à Deux-Sèvres Aménagement, a décidé de solliciter une servitude d'utilité publique pour maintenir une activité industrielle sur cet espace. La Préfecture a instruit cette demande, l'a jugée recevable et a conclu en proposant qu'on pourrait maintenir une servitude réduisant

cet espace à une utilisation purement industrielle. Ce qui serait paradoxal dans un espace qui est plutôt destiné à de l'activité tertiaire de bureaux et de commerces et par ailleurs, dans une zone de périmètre rapproché des captages par rapport au Lambon et à la Sèvre.

Il vous est proposé de donner un avis défavorable à cette proposition de la Préfecture, au regard bien entendu de l'étude de la SOCOTEC, qui est absolument déterminante et décisive, elle n'émet aucune réserve particulière en terme d'inacceptabilité de cet espace.

Pascal DUFORESTEL

Merci de vos éclairages.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-75

Direction Patrimoine et Moyens

Verrière Passage du commerce - Approbation du programme et du plan de financement - Demande de financement auprès du département au titre du dispositif CAP 79

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Réalisé sur l'emplacement d'une ancienne auberge, le passage du commerce a été conçu dans l'esprit des passages couverts parisiens qui ont commencé à se développer à la fin du XVIIIème siècle. Il est long de 67,50 mètres et large de 4 mètres et il relie la rue Ricard et la rue Sainte Marthe.

Après sa construction, la verrière a été peu entretenue et son état s'est rapidement dégradé. Malgré plusieurs interventions lourdes et une reconstruction dans les années 1960, elle a connu une nouvelle dégradation qui s'est accélérée en juin 2005 après un incendie qui s'est déclaré, de nuit, dans un des commerces.

La Ville de Niort a alors mis en place des protections ainsi qu'un bâchage provisoire et l'ensemble des commerces a été équipé d'une alarme incendie, afin de permettre le redémarrage de l'activité commerciale dans des conditions de sécurité acceptables.

En janvier 2014, la Ville a fait réaliser un diagnostic de la structure ainsi qu'une pré-étude des travaux à envisager.

Il apparaît aujourd'hui opportun de lancer une opération qui prévoit :

- la mise en place des installations de chantier et des protections permettant le maintien de l'activité commerciale du passage ainsi que la jouissance des logements ;
- la dépose de la verrière existante, compris évacuation et mise en décharge ;
- la réfection à neuf des chéneaux et fonçures compris ;
- la reprise/réparation de la maçonnerie en périphérie afin de restaurer la jonction avec la verrière ;
- la fourniture et la mise en place d'une verrière neuve, dans l'esprit architectural et esthétique de l'existant et dans le respect de la réglementation incendie (stabilité, désenfumage naturel, etc.).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT		
	475 000	Ville de Niort	180 740	
Montant opération		Conseil Départemental (CAP 79)	144 260	
		Participation des propriétaires	150 000	

La subvention du conseil départemental se décompose ainsi :

- Ingénierie : sollicitation au titre du dispositif CAP 79 de 17 600 €, pour le financement au taux de 50% des études d'aide à la décision estimées à 35 200 € HT ;
- Travaux : demande de financement de 131 940 € au titre du dispositif CAP 79, pour le financement au taux de 30 % des travaux estimés à 439 800 € HT.

Les travaux devraient être achevés courant 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de restauration de la verrière ;
- approuver l'enveloppe financière et le plan de financement alloué à cette opération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer l'opération ;
- autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du département pour les études d'aide à la décision, les subventions correspondantes et à signer les documents afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 4
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Nous sommes sur le dossier de la Verrière du Passage du commerce. Vous savez que la Ville de Niort a la chance de posséder un passage couvert, comme il en a beaucoup existé en France au 19^{ème} siècle, mais un grand nombre d'entre eux ont disparu. La Ville de Niort a la chance d'avoir conservé le sien, mais ce passage a connu une dégradation sensible notamment avec la couverture du passage, la fameuse verrière qui, de plus, a subi un incendie en 2005.

Aujourd'hui, la situation est extrêmement précaire et oblige lorsqu'il y a des coups de vents annoncés par Météo France, à fermer l'accès à ce passage, ce qui est extrêmement pénalisant à la fois pour l'activité commerciale mais également pour les gens qui résident sur place. Nous avons mis en place depuis 2 ans des rencontres régulières et des séances de travail avec les différents propriétaires. Il y a 14 propriétaires et il n'y a pas de copropriété sur cet espace.

Je tiens à souligner à quel point un certain nombre de propriétaires ont été moteurs pour trouver une solution acceptable par tous et également souligner le travail accompli par les services tout au long de ces deux années.

La situation était la suivante, à chaque fois que le Conseil municipal a été dans l'obligation de faire des travaux de rénovations, ce fut le cas en 1901 et en 1960, une participation des propriétaires était sollicitée, au titre de l'entretien de la verrière qui faisait partie de leurs obligations. En revanche, il n'a pas été possible de démontrer la propriété pleine et entière soit des différents propriétaires, soit de la Ville de Niort concernant cette verrière.

La solution qui a été trouvée, que nous soumettons à votre approbation, dans la seconde délibération, mais les deux forment un tout, vous l'avez bien compris, c'est une convention transactionnelle avec chacun des propriétaires, il nous faut l'accord de l'ensemble des propriétaires. Convention par laquelle les propriétaires acceptent que la Ville démonte la verrière aujourd'hui hors d'usage, et l'autorise à construire une nouvelle verrière s'appuyant sur le bâti des différents propriétaires. Le financement qui serait de l'ordre de 475 000 €, serait pris en charge à la fois par la Ville de Niort pour 180 740 € par une aide du Conseil Départemental, acquise naquère au titre de CAP 79, pour 144 260 € et par une participation des propriétaires, en fonction du mètre linéaire de leur propriété, certains ont des lots plus importants que d'autres, pour un total de 150 000 €. Ce qui permettrait de mettre en place une verrière neuve respectant les caractéristiques architecturales bien entendu de l'ensemble et cette participation serait acquise au titre de l'entretien. En revanche, la propriété serait laissée pleine et entière à la Ville de Niort pour que dans 50 ans nous n'ayons pas les mêmes difficultés. Enfin ce ne sera pas nous, peut-être certains d'entre vous je vous le souhaite, mais certainement pas moi. Pour que dans 50 ans cette question ne se pose pas de cette façon parce que ce furent des discussions assez homériques, mais je tiens quand même à souligner à quel point un certain nombre de propriétaires ont été moteurs pour trouver une solution gagnant-gagnant. Sachant que nous allons lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et ensuite toutes les opérations de consultation des entreprises pour une réalisation si possible

dans le second semestre 2018 voire au plus tard début 2019. Ce sera le début d'une opération de reconquête de ce passage parce qu'ensuite il faudra également faire des travaux d'embellissement des façades qui en ont grand besoin. Peut-être que ce sera dans le cadre d'une prochaine opération d'OPAH-RU, à discuter après 2018.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT. Y a-t-il des commentaires ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Juste un commentaire pour vous féliciter de cet aboutissement et de ce compromis. On mesure à la fois, non pas l'enjeu, mais l'importance de cette arrivée dans les biens publics de la verrière, c'est une bonne solution. On mesure aussi la difficulté, puisque c'est un dossier, vous pouvez nous l'accorder, qui a été traité depuis longtemps et dont l'aboutissement aujourd'hui est sans doute le fruit d'un travail continu d'équipes différentes. On peut le souligner quand c'est le cas et on est tous attaché à ce patrimoine. Voilà, c'était simplement pour dire ça.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PIVETEAU. D'autres commentaires ? Non ? Merci.

En effet, je remercie Marc THEBAULT qui s'est particulièrement investi ainsi que les élus qui y sont associés, mais également les services qui n'ont pas compté leurs heures négociées. Il fallait y croire au départ parce que ce n'était pas écrit que ce soit simple. C'était aussi un retour dans l'histoire et sous le règne de Louis XVIII. Ça a été démené avec beaucoup d'habilité, de patience et d'intérêt et en effet, c'est, je l'espère, un bien qui rentre dans le domaine public, qui sera beaucoup plus simple à restaurer et surtout un embellissement pour une partie commerçante qui s'abîme et sur lequel il s'agissait d'agir, ce qui va pouvoir être le cas. Cependant, encore un peu de patience parce qu'il y a maintenant toutes les démarches administratives à instruire, mais le temps qu'il a fallu pour la concertation n'était pas de trop et il permet de commencer à aboutir, horizon fin 2018 début 2019.

Marc THEBAULT

Les délais de réalisation vont permettre une participation financière des différents propriétaires dont certains connaissent des difficultés pécuniaires réelles, une participation échelonnée dans le temps, sur 3 ans, ce qui peut rendre la participation plus facile à réaliser.

Monsieur le Maire

Et la participation du Conseil Départemental, ayant parlé de la Région tout à l'heure, qui est aussi au rendez-vous à hauteur de 131 940 € au titre du CAP 79 et c'est aussi appréciable.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-76

Direction Patrimoine et Moyens

Verrière Passage du Commerce - Approbation de la convention transactionnelle avec chacun des propriétaires riverains

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le passage du commerce, voie commerciale couverte d'une verrière, constitue depuis le début du 19ème siècle l'un des éléments architecturaux marquants de la Ville de Niort. Sa verrière a été édifiée par des personnes privées, et depuis 1820, les propriétaires des parcelles bordant le passage avaient en charge son entretien.

Elle a fait l'objet de plusieurs réfections avec à chaque reprise une participation financière de la Ville de Niort. Toutefois, aujourd'hui la verrière se trouve dans un état de vétusté qui nécessite son remplacement.

En raison de l'importance historique de cet ouvrage et de sa contribution à l'architecture du centre-ville, des discussions ont eu lieu et il a été estimé pertinent que la Ville de Niort devienne le propriétaire de la nouvelle verrière à l'issue de travaux dont elle sera le maître d'ouvrage.

Ainsi, un accord a été trouvé entre les propriétaires des parcelles riveraines et la Ville concernant la dépose de la verrière et la pose de la nouvelle. Cet accord a été formalisé dans une convention transactionnelle objet de la présente délibération, déterminant les droits et obligations de chaque partie à ladite convention et porte principalement sur les points suivants :

- autorisation donnée par les propriétaires riverains à la Ville de procéder à la démolition reconstruction de la verrière ;
- acceptation par les propriétaires riverains de la constitution de servitudes à la fois d'accès, d'ancrage et d'écoulement des eaux ;
- paiement par les propriétaires riverains de la quote-part de l'indemnité d'abandon due à la Ville de Niort.

Lorsque la nouvelle verrière sera posée, un constat de propriété sera établi au bénéfice de la Ville de Niort et s'en suivront des conventions de servitudes avec les propriétaires des parcelles permettant l'accès de leur propriété aux agents de la Ville pour l'entretien de la verrière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention transactionnelle entre la Ville de Niort et les propriétaires riverains ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-77

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire Jacques Prévert - Approbation du programme et de l'enveloppe financière de l'opération - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre - demande de financement auprès du département au titre du dispositif CAP 79

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de la commission « Education » qui s'est tenue en juillet dernier, il a été fait de choix de réhabiliter le groupe scolaire Jacques Prévert en rénovant les structures existantes, dans un contexte de site occupé.

L'opération de réhabilitation comprend les éléments suivants :

- la fin des travaux du restaurant scolaire (passage en office);
- la création d'une salle de motricité, pour la maternelle ainsi qu'un préau dans la continuité ;
- le déplacement des modulaires installés sur le site :
- l'aménagement de l'espace cour maternelle ;
- la restructuration d'une classe pour l'école élémentaire.

Cette opération se réalisera sur trois années entre 2017 et 2019.

Aussi, il convient dès à présent de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme annexé, conformément à l'article 90 I, du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant global affecté à cette opération est estimé à 974 700 € HT soit 1 169 640 € TTC.

Une subvention du Conseil Départemental, à travers son dispositif CAP 79, est envisagée pour un montant de 299 410 € HT, décomposée comme suit :

- Ingénierie : 17 500 € pour le financement au taux de 50% des études d'aide à la décision estimées à 35 000 € HT ;
- Travaux : 281 910 € pour le financement au taux de 30% des travaux estimés à 939 700 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert ;
- approuver l'enveloppe financière affectée à cette opération et le plan de financement présenté ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la consultation ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du département pour les études d'aide à la décision, les subventions correspondantes et à signer les documents afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Cette délibération concerne les travaux prévus sur le groupe scolaire Jacques Prévert, avec l'approbation du programme, l'enveloppe financière, le lancement de la consultation et la demande de financement.

En effet, le dynamisme du quartier et le vieillissement des installations ainsi que la mise en accessibilité nécessitent d'intervenir de façon conséquente sur cette école. Les objectifs de ces travaux sont une meilleure organisation interne, une création et restructuration de l'équipement, l'accessibilité et l'optimisation des moyens de la maintenance et des consommations. La planification sera sur 3 ans avec les travaux de rénovation du restaurant en 2018, ainsi qu'en 2019 la salle de motricité, le préau, les sanitaires pour la maternelle et la salle périscolaire, salle des maîtres et les sanitaires PMR pour l'élémentaire.

Le montant global est estimé à 1 169 640 € TTC.

Monsieur le Maire

Merci Michel PAILLEY. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? Non ?

Là aussi, il faut saluer un bel effort, ce n'était pas un sujet très simple mais c'est un gros investissement en matière scolaire et il y en aura d'autres évidemment. Nos écoles en ont besoin, ça s'ajoute aux millions que l'on met chaque année sur les bâtiments et ça concerne une école, c'est l'intérêt d'avancer sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) à la fois pour le sport mais aussi sur les écoles.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-78

Direction Patrimoine et Moyens

Stade Espinassou - Eclairage du terrain d'honneur - Approbation du programme et de l'enveloppe financière

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Stade Espinassou, aujourd'hui dépourvu d'éclairage, est occupé principalement par l'équipe de rugby locale évoluant en championnat de France de fédérale 2 et qui vise une accession vers la division supérieure.

L'éclairage qui devra être mis en place, devra répondre au minimum aux exigences de la Fédération Française de Rugby pour permettre un niveau de jeu en championnat de France de Fédérale 1.

Aussi, il convient dès à présent de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme annexé, conformément à l'article 90, du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le montant global affecté à cette opération est estimé à 362 500 € HT soit 435 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de l'opération pour la mise en éclairage du terrain d'honneur du Stade Espinassou ;
- approuver l'enveloppe financière affectée à cette opération ;
- autoriser le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-79

<u>Direction Patrimoine et Moyens</u> Divers sites - Marchés "Travaux neufs, de grosses

réparations et d'entretien des bâtiments" -

Approbation du lot 3

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de pouvoir réaliser l'entretien du patrimoine communal, la Ville de Niort utilise notamment, des marchés à bons de commande dans différents corps d'état. Les marchés sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) a les même besoins sur son patrimoine.

Par délibération en date du 7 mars 2016, le Conseil municipal a approuvé et autorisé la signature de la convention constitutive du groupement de commande entre la Ville de Niort coordonnateur et le CCAS.

Pour répondre à ces besoins, une consultation par procédure adaptée a été lancée pour treize lots.

Les accords cadre font l'objet d'un montant maximum annuel et sont passés pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé les marchés 1, 2 et 4 à 13

Le lot 3 « Menuiseries bois, cloisons sèches, charpente bois et faux plafonds », déclaré infructueux a été relancé.

La commission des marchés réunie le 26 janvier 2017 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le lot 3 « Menuiseries bois, cloisons sèches, charpente bois et faux plafonds » à l'entreprise Menuiserie GIRARD, pour un montant maximum annuel de 120 000 € TTC pour la Ville de Niort et de 5 000 € TTC pour le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-80

Direction Patrimoine et Moyens

Hôtel de Ville - Aménagement de la salle serveur - Marchés de travaux - Lot 2 - Avenant n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Hôtel de Ville, bâtiment public de six niveaux (rez de chaussée côté rue de l'Ancien musée jusqu'aux combles), accueille du public. Des bureaux de travail ainsi que des salles de réunions sont mis à disposition des élus et agents de la collectivité.

L'Hôtel de Ville héberge également au rez de chaussée (rue de l'Ancien musée) la salle serveur qui dessert les services de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel Administratif de la Ville de Niort. Celle-ci a été installée au milieu des années 1980.

Depuis, le local a été adapté à l'évolution du matériel et des mises à niveau de celui-ci ont été réalisées ponctuellement. Afin de garantir un bon fonctionnement des systèmes, avec un niveau de risque acceptable, il a été décidé de réaliser une remise à niveau d'envergure de cet équipement.

Pour ce faire, la Ville de Niort s'est attachée les services d'un maître d'œuvre externe, et une consultation pour les marchés de travaux a été lancée.

Par délibération des 18 décembre 2015, les lots 2, 3 et 4 ont été attribués. Le lot 1 a été attribué par décision L.2122-22 en juin 2016.

Cependant, il apparait aujourd'hui que des adaptations techniques sont nécessaires pour le lot 2 :

- ajustement du matériel d'urbanisation et des accessoires ;
- modification de la distribution « courants faibles » ;
- complément d'alimentation électrique ;
- modification du système d'extinction.

L'incidence financière de cet avenant est la suivante :

N° Lot	Désignation marché	Attributaire	Montant initial en € HT	Montant en € HT avenant	% par rapport au marché initial	Nouveau montant en en € HT	Nouveau montant en € TTC
2	Courants forts / courants faibles	COFELY INEO SNC INEO Atlantique	141 081,41	20 058,82	14,22	161 140,23	193 368,28

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 2 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-81

Direction Patrimoine et Moyens

Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement de locaux - Lot 1 - Approbation du marché -Modification de la délibération n°2017-30 du 16 janvier 2017

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le projet de réorganisation de la Direction des « Espaces publics » a identifié qu'il était nécessaire que soit présent sur le site du « Centre Technique Propreté urbaine » (CTPU), installé rue de Genève, l'ensemble de la ligne hiérarchique de ce service.

Suite au transfert de la station d'épuration vers le site de Goliard dans le quartier de Saint Liguaire, certains locaux mitoyens au CTPU restent non affectés. Ces locaux surélevés, non inondables, répondent aux besoins d'espace du service de la Propreté urbaine, en installant des agents jusqu'alors installés dans la cité administrative.

Afin de permettre cette installation, des travaux sont nécessaires.

Aussi, par délibération en date du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a approuvé les marchés des lots 1 à 11.

Il convient aujourd'hui d'annuler cette décision concernant le lot 1. En effet un jugement a prononcé la résolution du plan de redressement et la liquidation de l'entreprise initialement attributaire de ce marché.

Après avis de la Commission des marchés réunie le 12 janvier 2017, le marché est attribué en conséquence à l'entreprise MPH AIRVAUDAISE.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2017-30 du 16 janvier 2017 pour la partie relative à l'approbation du marché lot 1 ;
- approuver le marché « lot 1 » attribué à l'entreprise MPH AIRVAUDAISE pour un montant de 10 212,00 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-82

Direction Patrimoine et Moyens

Aérodrome Niort-Marais poitevin - Convention d'occupation du domaine public

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort, de nombreux hangars sont implantés sur le domaine public aéronautique de la commune, afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés.

Deux porteurs de projet souhaitent investir et construire deux hangars avions, qui ont fait l'objet de deux arrêtés d'urbanisme accordant leur installation.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser la construction de ces deux hangars, pour le stationnement des aéronefs, selon le détail présenté ci-dessous :

Type d'implantation	Superficie hangar en m²	Redevance d'occupation annuelle	
Nouvelle implantation	315 m²	472,50 €	
Nouvelle implantation	346,80 m²	520,20 €	

Celles-ci donneront lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 30 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la construction de deux hangars privés, pour le stationnement des aéronefs, sur le site de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin ;
- approuver la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans avec la SCI MSP;
- approuver la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 30 ans avec la SARL G INVEST;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-83

Direction Patrimoine et Moyens

Centre d'Action Culturelle municipal François Mitterrand - Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'association "Le Moulin du Roc - Scène Nationale à Niort"

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé « Centre d'Action Culturelle Municipal François Mitterrand » dont une partie du site est occupé par l'association « le Moulin du Roc – Scène Nationale à Niort ».

Il est proposé de renouveler la convention d'occupation, aujourd'hui à échéance, avec cette structure jusqu'au 31 décembre 2020 et pour une valeur locative équivalente à une subvention indirecte d'un montant annuel de 208 299,96 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder à l'association « le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort » une subvention indirecte pour l'année 2017 d'un montant de 208 299,96 € correspondant à la valeur locative (cette somme évoluera chaque année en fonction de la moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction) ;
- approuver la convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et l'association « le Moulin du Roc scène Nationale à Niort » jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-84

Direction Patrimoine et Moyens

Ancien Centre de transfert et déchèterie de Souché -Approbation de la vente de ces deux sites à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L3112-1 du CGPPP, la cession entre personnes publiques est possible sans procédure de déclassement préalable dès lors que cela relève de la compétence de la Personne Publique acquéreur.

La Ville de Niort est propriétaire, rue Vaumorin :

- de l'ancien Centre de transfert, cadastré section IA n° 76 pour une surface cadastrale de 4 814 m²;
- de la Déchetterie de Souché cadastrée section IA n°109 pour une surface cadastrale de 2 486 m².

Ces deux propriétés ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition de biens immeubles par la Ville de Niort au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en date du 25 mars 2002 au titre de la compétence de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

La CAN souhaite aujourd'hui réaliser la démolition de l'ancien Centre de transfert. Dans ce cadre, il apparait opportun qu'elle en soit directement propriétaire afin de mener à bien l'ensemble des démarches administratives, techniques, environnementales et financières.

Il sera expressément porté à la connaissance de la CAN au sein de l'acte notarié l'ensemble des diagnostics immobiliers et environnementaux relatifs aux sites concernés.

Afin de tenir compte de l'importance du coût de démolition et dans la mesure où ce site restera affecté par la CAN à la compétence susmentionnée, il vous est proposé de lui céder à l'euro symbolique, conformément à l'estimation du service France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la CAN les parcelles de terrain cadastrées section IA n°76 et 109 au prix de l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge du bénéficiaire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué Signé Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Nous vous proposons de vendre à l'Agglomération le Centre de transfert et la déchèterie de Souché. Cette délibération est le pendant de celle de la CAN, qui souhaite démolir l'ancien incinérateur et cela pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques?

Je crois que là aussi c'est une belle issue, même s'il y a encore à le détruire. Ça devrait se passer dans le courant de l'année, autour de l'été à priori.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Belle conciliation entre la Ville et la CAN sur ce sujet-là aussi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-85

Direction Patrimoine et Moyens

Cession par la Ville de Niort à Deux-Sèvres Aménagement de la maison d'habitation située 572 avenue de Limoges

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de la maison d'habitation située 572 avenue de Limoges à Niort, cadastrée section S n 7 et 88 respectivement pour une superficie de 125 m² et 2 875 m².

Le Schéma Directeur Immobilier réalisé en 2013 fait apparaître un certain nombre de biens inoccupés.

Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

Dans cet objectif, Deux-Sèvres Aménagement, déjà propriétaire des terrains riverains et aménageur de la zone d'activités de Terre de sport, souhaite acquérir la propriété citée ci-dessus au prix de 10 000,00 €, conformément à l'estimation du service France Domaine.

Pour information, ce prix tient compte du coût de démolition du bâti du site estimé à 35 000 €, qui sera pris en charge directement par l'acquéreur.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à la TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à Deux-Sèvres Aménagement la maison d'habitation sis 572 avenue de Limoges à Niort, cadastrée section Sn 7 et 88, au prix de 10 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Il est proposé de vendre à DSA (Deux-Sèvres Aménagement) une maison d'habitation que nous avions prévu de démolir. Elle se situe à côté de l'aérodrome, à côté des terrains appartenant à DSA et le prix des domaines est de 10 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des remarques ?

Cette maison qui a été incendiée, squattée, rebrûlée, qui est près de l'aérodrome, est rachetée par DSA qui en fera directement la démolition.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-86

Direction Patrimoine et Moyens

Cession de l'ensemble immobilier situé 30-30 bis rue Victor Hugo à Niort

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a engagé, depuis plusieurs années, un processus de requalification de son centre-ville, de la place de la Brèche à la Sèvre Niortaise.

Dans ce cadre, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de Restauration Immobilière a été formalisée en 2011.

La Commune a ainsi acquis l'ensemble immobilier sis 30-30bis rue Victor Hugo dans le contexte cité cidessus par voie d'expropriation.

En effet, les immeubles intégrés à la DUP de restauration immobilière sont soumis à une procédure par laquelle des travaux de remise en état d'habitabilité des logements sont déclarés d'utilité publique, ce qui entraîne pour les propriétaires une obligation de faire, sous peine d'expropriation.

Afin de redynamiser l'offre commerciale du Centre-Ville mais également répondre aux prescriptions de la DUP sur le volet habitat, une consultation a été lancée en avril 2016 avec une remise des offres fixée au mois d'octobre 2016.

Il vous est proposé, sur la base du rapport d'analyse des offres, de céder à la SCI NIORT COTE D'OPALE, l'ensemble immobilier sis 30-30bis rue Victor Hugo au prix de 200 000 € hors taxes, conformément à l'estimation France Domaine.

La SCI NIORT COTE D'OPALE s'engage à installer une franchise en rez-de-chaussée ainsi qu'au R+1 pour ses locaux sociaux et à créer deux logements locatifs conventionnés de type T2 et T3 aux étages.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la SCI NIORT COTE D'OPALE l'ensemble immobilier sis 30-30bis rue Victor Hugo, cadastré section BR n°226 et 409 au prix de 200 000 € hors taxes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente à intervenir ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la rédaction de l'acte authentique seront à la charge du bénéficiaire.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Il s'agit de la cession suite à l'appel à projets, des locaux situés au 30-30 bis rue Victor Hugo, pour la somme de 200 000 € à la SCI NIORT COTE D'OPALE qui souhaite réaliser des locaux commerciaux. Pour information, il s'agirait des Bijoux PANDORA et de logements d'habitations dans les étages.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Plus de 6 porteurs de projets avaient répondu, 3 ont été présélectionnés, 1 en définitif.

L'ensemble des opérations devrait être livré vers la fin de l'année 2017. On espère que ça se passera bien. Pour les fêtes, c'est plutôt bien parti.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-87

<u>Direction de Projet Environnement et Handicap</u>

EEDD - programme d'animations Grand public 2017 - Conventions de partenariat

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, objectif 7 « gouvernance et mobilisation territoriale » Action 7-3 « Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants »,

Considérant que la Ville de Niort, intégrée au périmètre du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, est riche d'un patrimoine naturel diversifié,

Considérant le programme d'animations grand public proposé aux Niortais depuis 2011, et constatant une participation croissante du grand public aux sorties proposées sur le territoire communal,

Il est envisagé de poursuivre la dynamique en proposant un nouveau programme de sorties nature pour l'année 2017. L'objectif est de diffuser la connaissance sur la biodiversité niortaise et le patrimoine local et d'amener la population à comprendre son territoire de vie afin de mieux respecter l'environnement. Il est proposé que les animations soient assurées par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont alors leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animations de qualité tant au niveau du contenu des animations qu'au niveau des méthodes d'animations.

La Ville coordonnera la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre socioculturel les Chemins blancs ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Fédération Départementale de Pêche 79 ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Maison du Marais Poitevin ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les six conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-88

<u>Mission Développement durable -</u> Agenda 21 Biodiversité - Charte jardin au naturel - Conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'animations 2017

Madame Carole BRUNETEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la loi LABBE, promulguée le 6 février 2014, visant à interdire l'usage de certains produits pesticides pour les particuliers d'ici 2019,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017 de la collectivité, objectif 7 « gouvernance et mobilisation territoriale » Action 7-5 : Définition et mise en œuvre d'une charte du « jardinage » écologique,

Considérant le programme Re-Sources, du Syndicat du Vivier, dont la Ville est signataire, et qui vise à impliquer les acteurs du territoire dans la préservation de la ressource en eau,

Une charte et son guide technique ont été co-élaborés et co-rédigés par 10 conseillers de quartier de la Ville, dans une démarche participative amorcée depuis mai 2015, et portés à la connaissance des Niortais depuis le 8 octobre 2016. A ce jour, 150 Niortais se sont engagés au travers de cette charte à pratiquer un jardinage naturel. L'objectif de la charte est d'impliquer et fédérer les habitants dans la mise en œuvre de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement (biodiversité, eau) et de la santé, au travers de documents d'information et d'animations/sensibilisation. Un programme d'animations sera proposé en 2017 afin d'offrir aux signataires et aux niortais désireux de s'engager, des animations de qualité sur la thématique du jardinage au naturel, leur permettant notamment de mettre en œuvre des pratiques de jardinage sans pesticide. Ces animations, dont les thèmes et les objectifs ont été définis toujours dans une démarche participative avec les conseillers de quartiers mobilisés, seront animées par des structures compétentes et reconnues dans le domaine.

La Ville coordonnera la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures du territoire par un principe de conventionnement.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne finance ce projet à hauteur de 60%.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort le Centre de Formation Professionnelle Agricole pour Adultes ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres ;

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Vent d'Ouest ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les six conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-89

<u>Mission Développement durable -</u> Agenda 21 Biodiversité - Plan d'actions Biodiversité 2013-2017 - Accompagnement technique 2017

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 visant à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication des parties prenantes,

Considérant les lois Grenelle 1 du 3 août 2009 et 2 du 12 juillet 2010 créant le principe de Trame Verte et Bleue (TVB) et inscrivant la TVB dans les codes de l'environnement et de l'urbanisme,

Considérant la stratégie niortaise pour la biodiversité, adoptée à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, qui formalise les enjeux du territoire, et les objectifs à atteindre, en matière de préservation de la biodiversité,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, traduction opérationnelle de la stratégie niortaise pour la biodiversité,

Les directions et services pilotes ont entamé la réalisation d'actions du plan d'actions biodiversité.

La mise en œuvre de certaines actions requiert une compétence technique naturaliste nécessaire à une bonne réalisation en vue d'une préservation et d'une favorisation pertinente et efficace de la biodiversité du territoire.

Comme cela a été réalisé depuis 2014, il est proposé qu'un partenariat s'établisse entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres visant à un accompagnement technique naturaliste de la Ville pour la mise en œuvre d'actions préalablement ciblées. Il est proposé, pour l'année 2017, que l'accompagnement technique porte sur la création de zones refuges pour la biodiversité sur le territoire communal (aménagements favorables aux chiroptères, aux oiseaux...).

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser la somme de 4 000 € à chacune de ces deux associations conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-90

<u>Direction de Projet Prévention des Risques</u>Protection et entretien du Marais poitevin - Piégeage majeurs et sanitaires de ragondins - Convention avec l'AIPEMP

Madame Carole BRUNETEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La prolifération des ragondins, espèce exogène originaire d'Amérique du sud qui s'est installée dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis les années 1980, cause des dégâts aux berges, aux réseaux hydrauliques et aux cultures.

Il convient d'organiser des opérations de piégeages périodiques afin de réguler les populations de ragondins, classées nuisibles par arrêté ministériel, n'ayant pas de prédateur connu sous nos latitudes.

Il est rappelé que les opérations de lutte chimique par dissémination d'appâts empoisonnés sont strictement interdites en Deux-Sèvres.

Une telle action ne peut être envisagée que coordonnée à l'échelle de l'ensemble du marais concerné par la prolifération des ragondins.

C'est pourquoi en 2005, le Préfet des Deux-Sèvres a confié, par arrêté, à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) la coordination des opérations de lutte collective.

Compte tenu de la spécificité de ce type d'opération, de l'intérêt qu'elle présente pour la préservation de l'écosystème, et du souhait exprimé par les partenaires de faire intervenir une structure impliquée dans l'économie sociale et solidaire, la FDGDON s'est associée à l'AIPEMP, Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin dont l'objet statutaire est de réaliser des interventions d'intérêt général sur le marais en faisant appel à un public en insertion.

Depuis 2005, les 21 communes, dont Niort, concernées par la nécessité de la lutte contre la prolifération des ragondins, sont invitées à conventionner avec l'AIPEMP pour lui permettre d'assurer cette mission.

Le montant annuel de la participation pour la Ville de Niort a été chiffré à 12 485 € pour l'année 2017. Cette participation financière, issue d'une clé de répartition commune aux 21 collectivités, est équivalente à celle attribuée depuis 2008.

Les piégeages réalisés depuis plusieurs années ont permis de limiter nettement la présence de ragondins et rats musqués sur les berges de la Sèvre Niortaise.

Il est nécessaire de maintenir ces opérations annuelles au motif qu'elles contribuent à la préservation de l'environnement, des cultures, du réseau et des ouvrages hydrauliques, tout en maintenant une action collective et solidaire entre les 21 communes du Marais poitevin concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'AIPEMP pour permettre le bon déroulement de la campagne annuelle de piégeage de ragondins sur la Sèvre Niortaise et les marais qui en dépendent ;
- approuver le versement de la participation de la Ville de Niort d'un montant de 12 485,00 € pour l'année 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Carole BRUNETEAU

La prolifération des ragondins, espèce exogène originaire d'Amérique du sud qui s'est installée dans la vallée de la Sèvre Niortaise depuis les années 1980, cause des dégâts aux berges, aux réseaux hydrauliques et aux cultures, c'est pour cela qu'il convient de faire un piégeage de ces ragondins qui prolifèrent et sont nocifs pour les berges. C'est pourquoi en 2005, le Préfet a confié par arrêté à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), la coordination des opérations de lutte collective.

Le montant annuel pour la participation pour la Ville de Niort a été chiffré à 12 485 € pour l'année 2017 et cette participation financière issue d'une clé de répartition commune aux 21 collectivités est équivalente à celle attribuée depuis 2008.

Il est nécessaire de maintenir ces opérations annuelles au motif qu'elles contribuent à la préservation de l'environnement, des cultures, des réseaux et des ouvrages hydrauliques, tout en maintenant une action collective et solidaire entre les 21 communes du Marais poitevin concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et l'AIPEMP pour permettre le bon déroulement de la campagne actuelle de piégeage de ragondins sur la Sèvre Niortaise et les marais qui en dépendent, d'approuver le versement de la participation de la Ville de Niort d'un montant de 12 485 € pour l'année 2017 et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Monsieur le Maire

Merci Carole. Y a-t-il des commentaires ? Oui Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je voudrais revenir, à l'occasion de cette délibération, sur la question de l'animal dans la Ville parce qu'il y a une question qui m'interroge suite à des articles récents concernant Niort et son équipement fourrière animal qui a beaucoup fait réagir les internautes. Ça a aussi été l'objet de communication sur les réseaux sociaux. Je ne sais plus à combien de signatures on est mais c'est relativement important, 28 000 si je ne me trompe pas, mais je fais peut-être une erreur.

En tous cas, je voudrais revenir sur ce point parce que je pense que même si les accusations de maltraitance apparaissent comme infondées, en tout cas Dominique SIX s'en est expliqué dans le cadre de l'article dont je parlais, il apparaît tout de même qu'il y a visiblement des difficultés de relations avec les associations partenaires à cet endroit et c'est un point important parce que c'est cet éco système

d'associations autour de cet équipement qui peut participer à sa bonne marche et à son bon fonctionnement notamment en matière d'adoption d'animaux.

Donc je voudrais avoir quelques éclairages là-dessus de votre part Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ecoutez Madame TRUONG..., Allez-y Madame JOHNSON, je vous en prie.

Monique JOHNSON

J'aimerais rebondir sur les interrogations de ma collègue Elodie TRUONG. J'ai vu effectivement les échanges sur Facebook. C'est un sujet qui est très sensible. La cause animal c'est quelque chose qui me touche tout particulièrement donc, en informant les services de la Mairie, je suis allée visiter le refuge et je pense qu'il faut désamorcer une situation qui est un petit peu émotionnelle. Effectivement, il y a des soucis de fonctionnement, enfin de relationnel avec les associations et je crois qu'on peut féliciter les agents, du travail qui est fait. La visite que j'ai réalisée me montre qu'il sont très impliqués et qu'ils tiennent à cœur au travail qui est réalisé. En revanche, je pense effectivement que réunir les associations et faire un tour de table, vraiment discuter de l'accueil comme il se doit et le bon fonctionnement de ces instances est nécessaire. J'en ai discuté avec Dominique SIX en arrivant ce soir, donc je vais prendre rendez-vous avec lui et j'espère pouvoir, avec des personnes de mon entourage, elles aussi très impliquées dans la cause animale, participer un peu à ce travail collectif pour améliorer l'accueil de ces animaux, mais j'attends effectivement, comme Madame TRUONG, vos réponses par rapport à ce souci.

Monsieur le Maire

Mes réponses ne sont pas différentes de celles de Dominique SIX. On parle d'une même voix sur un même sujet. Dominique, tu veux intervenir ?

Dominique SIX

Effectivement, le sujet est d'actualité et surtout, comme l'a rappelé Monique JOHNSON, parce qu'on est sur un sujet où l'affectif et l'émotion l'emportent parfois, peut-être même un petit peu sur la raison.

En effet, tout le monde est affecté peut-être par un fait divers qui met un peu à mal les agents du refuge, comme tu l'as rappelé, qui font consciencieusement leur travail.

Maintenant, il faut quand même rappeler que les associations, au même titre que les bénévoles ou les familles d'accueils, sont des partenaires de l'activité du refuge. Sauf que les associations ont un petit peu oublié que pour prendre en charge des animaux, elles doivent elles-mêmes être à la tête d'un refuge, et aujourd'hui c'est toute la difficulté parce que peut-être que nous, dans un souci d'ouvrir le refuge et d'accompagner les associations, on n'a pas suffisamment, comment dirais-je, rappelé les règles et on a laissé faire certaines choses. Donc, en effet, ça fait partie d'un plan d'actions que l'on a puisque, sur le dernier semestre, il y a eu un audit qui a été fait à la fourrière et au refuge et on aura éventuellement

l'occasion d'échanger pour qu'on avance sur ce sujet, certes avec les associations, malheureusement, je pense que ça ne pourra pas être le cas avec toutes. Voilà.

Monsieur le Maire

Je crois que tout est dit et sur le caractère viral des réseaux sociaux, vous le connaissez. C'est ce sujet-là mais ça peut en être un autre, des vérités d'un jour ne sont pas des réalités profondes d'ou l'importance de se référer à des médias sérieux. Les réseaux sociaux sont des choses qu'on ne maîtrise pas, qui sont twittées, retwittées, facebookées, je ne sais quel autre et on crée des phénomènes qui n'ont pas lieu d'être en réalité, vous avez pu vous-même le constater. Elodie TRUONG.

Elodie TRUONG

Je vous rejoins sur cet aspect. Effectivement, ça met en porte à faux des agents qui sont très investis, mais en même temps ça vient souligner un point sur cette question de relation partenariale. J'entends bien que le refuge est une question qui est centrale et cette question du refuge est une vieille question portée par les associations en parallèle de la fourrière animale. Mais il est évident que c'est un investissement très lourd pour une structure associative. Ça veut donc dire qu'il faut une initiative et un croisement des partenariats publics/privés, encore une fois, et peut-être beaucoup plus largement que sur le seul champ de la Ville. C'est-à-dire que ça puisse aussi porter sur le territoire communautaire et que ce soit l'objet d'un développement de ce sujet-là. Merci.

Dominique SIX

D'une part, juste pour plaisanter, on capture des chats errants, on piège des ragondins mais on ne les met pas à la fourrière.

Juste pour revenir, mais vous n'êtes pas sans le savoir, c'est qu'on a une situation qui est un petit peu paradoxale. C'est que la Ville a à la fois une fourrière et un refuge, alors que seule la fourrière est une mission de la commune au titre du pouvoir de police du Maire et que le refuge fonctionne aujourd'hui sous régime dérogatoire et devrait être effectivement porté par une structure associative. Ces projets que l'on porte à l'horizon des 2 ou 3 ans qui viennent, parce qu'il faudra construire un nouveau modèle économique pour ce futur refuge et que quelque part la collectivité, au moins dans son administration, se désengage.

Marie-Chantal GARENNE

Je confirme ce que Dominique SIX vient de dire. Il ne faut quand-même pas oublier qu'en 3 ans beaucoup de choses ont évolué au niveau des prises en charge des animaux au refuge, rien que par le fait que nous avons, grâce à nos familles d'accueils, pu soigner et prendre mieux en charge des animaux vieillissants. Il n'y a pas que le personnel du refuge qui est très touché par cette affaire, il y a aussi les bénévoles qui ont été mis en accusation. Il y a aussi moi qui ait reçu des menaces, même des menaces de mort, donc c'est vrai que les réseaux sociaux c'est tout et n'importe quoi, mais avant de publier ou d'aller colporter des choses, je pense qu'il aurait été bien de s'adresser à moi ou à Dominique SIX ou à

Francis GUILLEMET, pour avoir les vraies informations avant de nuire à des personnes et surtout de salir des gens. Parce que là, la situation pour ce pauvre chat c'est une chose, mais les gens ont beaucoup été touchés et les bénévoles ont beaucoup été touchés par ce qui s'est passé et moi-même. Il n'y a pas que moi qui porte ce nom, il y a ma famille. Donc je pense qu'il y a des limites à colporter des choses et vraiment, les mensonges, il va vraiment falloir à un moment donné que ça prenne fin.

Monsieur le Maire

Merci Marie-Chantal. Vous avez raison de faire cette mise au point. D'ailleurs moi-même, comme Maire de Niort, j'ai reçu un certain nombre de menaces et c'est vrai qu'il faut se méfier de ce genre de viralité et de répercussion, c'est vrai que parfois ça ne vient pas de Niort, ça vient du bout de la France. Je le précise très clairement mais il faut aussi savoir l'impact de ce genre de choses, que ce soit clair, personne n'est mis en cause dans cette assemblée. Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Je suis désolée que vous ayez reçu des menaces. Je pense que vous avez entendu notre dialogue, c'était plutôt dans l'apaisement et d'essayer de trouver une solution au problème, je m'y engage, à la hauteur de ce que vous me laisserez faire. Par contre j'ai souhaité vous voir par rapport à ça justement, pour discuter et vous n'avez pas voulu me recevoir, donc à un moment donné...

Monsieur le Maire

Marie-Chantal, il y a un président de l'assemblée. Vous allez le respecter comme l'opposition. Si vous voulez parler, vous me demandez la parole, mais vous n'intervenez pas comme ça. Il y a beaucoup d'émotivité pour les raisons qui viennent d'être dites par Marie-Chantal et je les comprends. Je ne souhaite pas que le Conseil municipal soit un lieu de débordement d'émotions sur ce sujet-là. Je crois que toutes les choses qui devaient être dites de manière très transparentes et très objectives ont été dites. Après, je crois qu'il faut aussi faire la part des choses et rester raisonnable parce qu'il n'y a pas eu que de la souffrance animale dans cette affaire et en effet, ça mérite d'être respectée. Donc que le débat ne dérape pas sur ce sujet-là.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-91

Direction Espaces Publics

Illuminations occasionnelles - Autorisation de souscrire le marché

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les festivités de Noël sont l'occasion pour la Ville de Niort et les commerçants de proposer de nombreuses activités aux Niortais. Elles se déclinent sous la forme de manifestations et d'événements dont les illuminations de Noël.

Il s'agit de décors lumineux aux formes variées qui font références aux décors et traditions liées aux festivités de fin d'année. Le choix des décors est arrêté chaque année à partir d'un thème et d'un coloris qui sont retenus par l'équipe municipale et les commerçants.

Les décors sont composés de sources lumineuses de type LED qui sont alimentés par l'éclairage public ou des points de distributions énergétiques spécifiques à cet événement. Ils sont posés sur l'espace public principalement en centre-ville.

Afin de répondre au mieux aux attentes, la Ville de Niort dispose d'un marché de type accord cadre à bons de commande qui permet de louer, poser et déposer les décors de Noël et qu'il convient de renouveler. Le principe de location permet ainsi d'inter-changer les éléments en fonction des choix thématiques. Le présent marché ne dispose pas de minimum ou de maximum. Néanmoins, le budget annuel des illuminations voté au Conseil municipal est de 150 000 € TTC.

Enfin, le choix du thème annuel est fixé dans le courant du mois de mai, il est donc nécessaire de disposer du présent marché afin de choisir les décors en fonction des propositions de l'entreprise. Les décors sont installés à partir du mois d'octobre pour une mise en service pendant le mois de décembre, la dépose est effectuée pendant le mois de janvier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le lancement de la consultation ;
- approuver l'étendue des besoins tels que définis dans le cahier des charges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à souscrire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Demande de remise gracieuse partielle sur les redevances d'occupation du domaine public – SARL BAPAJAO – Les relais d'Alsace (Projet Ajourné)

Dominique SIX

Cette délibération porte sur une demande de remise gracieuse partielle sur une redevance d'occupation du domaine public de la SARL BAPAJAO, plus connue sous l'enseigne des Relais d'Alsace.

BAPAJAO exploite, depuis 2012, le restaurant Les Relais d'Alsace. Ce restaurant bénéficie de deux occupations du domaine public, une part d'une terrasse fermée de 80 m² et à la saison, pour la terrasse libre de 24 m².

Comme vous le savez, les redevances sont fixées dans le cadre des tarifs fixés chaque année par le Conseil municipal et il se trouve que depuis plusieurs années le restaurant Les Relais d'Alsace connait des difficultés financières et notamment a accusé une forte baisse de son chiffre d'affaires entre 2013 et 2015. Il a du mal à faire face à ses charges et notamment le paiement des redevances. On le constate depuis quelques années puisqu'il demande des échelonnements. L'établissement a bien évidemment mis en place des mesures conservatoires pour réajuster ses charges de manière à ne pas mettre en difficulté son activité. C'est passé notamment par le licenciement d'un cadre et d'un salarié qui du coup, ont impacté directement la Trésorerie de par le coût du licenciement, ont renégocié leur prêt, négocié des facilités de paiement avec leurs fournisseurs, ont négocié aussi un accord préférentiel de bail avec leur propriétaire. Comme je vous le disais, ils ont tenté plusieurs échelonnements de la dette parfois en n'arrivant pas à honorer cette dette, ont fait un apport personnel en Trésorerie de près de 200 000 € qu'ils ont finalement abandonné au titre comme créance. Aujourd'hui, au titre des créanciers, on est sollicité par Les Relais d'Alsace pour une demande de remise gracieuse.

Vous avez dans la délibération des sommes qui restent dues au titre des exercices 2013, 2014, 2015 et bien sûr 2016, ce qui totalise 54 292 €, ce qui représente aujourd'hui à peu près 27 mois d'échelonnement du remboursement de la dette auprès du Trésor Public.

Fragilisée, BAPAJAO nous sollicite comme créancier. Nous vous proposons de leur faire une remise gracieuse sur les reliquats des montants de 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 31 989 €. Resterait à charge l'année 2016 à hauteur de 22 000 € soit 11 mois de remboursement, ce qui leur permettrait à la fin de l'année 2017, au moment où nous émettrions le titre de 2017 de pouvoir avoir soldé l'année 2016.

Compte-tenu de la situation économique très fragile de BAPAJAO, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse d'un montant global de 31 989 € et nous autoriser à prendre les actes nécessaires à cette mise en œuvre et notamment la prise en charge de cet abandon de créance permet un mandat imputé sur le titre 67 au titre des charges exceptionnelles.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Ce n'est pas une délibération anodine. Elle est même majeure, je ne parle pas bien évidemment des difficultés des commerces qui ont été exposés très précisément, je ne me permettrais pas de commenter ni de juger. Je parle du choix qui est proposé et qui consiste tout simplement à subventionner une activité commerciale en difficulté, puisqu'une non-recette c'est une subvention. Reconnaissons ensemble que ça pose énormément de questions, soit c'est un cas exceptionnel qui est lié, c'est généralement comme ça que ça se passe dans le cadre de commissions sur des travaux publics où des commerces ont été en difficulté, d'ailleurs la décision n'est jamais proposée seule, il y a une commission qui assoit la légitimité d'une décision qui reste exceptionnelle et liée à une action publique qui a entrainé une difficulté pour le commerce. Là on est dans l'exact inverse puisque c'est un commerce qui a même bénéficié des aménagements qui ont été faits et qui, pour des raisons que je ne connais pas et je le regrette, a des difficultés.

Si c'est quelque chose d'exceptionnel qui est liée à une politique publique qui est celle de la Ville, on peut l'envisager, mais ce n'est pas signalé.

Si c'est une nouvelle approche de la politique de la Ville en terme de soutien aux commerces en général et en particulier en difficulté, derrière il faut une vision de moyen terme. Il faut l'annoncer, il faut un budget et puis il faut expliquer à l'ensemble des acteurs de la Ville pourquoi on met une politique sans effet boule de neige par exemple, puisqu'on peut aider des commerces, on peut aider aussi des contribuables, rien n'empêche de penser que des demandes comme ça se multiplient. On ne voit pas ça dans la délibération. On comprend bien le caractère difficile et exceptionnel de l'activité en question, mais on ne voit pas quelles sont les raisons qui font que cette fois-ci, parce que ce n'est pas la première fois qu'un commerce est en difficulté, la Ville décide de l'aider avec une somme qui n'est pas négligeable, mais ce n'est même pas le montant qui est en jeu, c'est vraiment le principe.

Est-ce qu'on ouvre ici une nouvelle politique publique de subventions aux commerces ? Si oui, elle n'est pas précisée et si non, quels critères font que cette fois ci on intervient et que d'habitude on ne le fait pas ?

Dominique SIX

D'une part, c'est une situation complètement exceptionnelle, avant de vous la présenter, elle a été lourdement pesée puisque la demande initiale était de revenir sur notre politique tarifaire. Je ne veux pas rappeler des mauvais souvenirs à la collectivité mais il y a quelques années, l'équipe précédente a fait déposer l'ensemble des terrasses fermées, sauf celle-ci et semble-t-il que vous avez eu aussi un choix à faire puisque vous avez été « victime » du chantage à l'emploi et finalement, alors je ne sais pas si c'est

la raison qui l'a emportée mais visiblement vous avez été pragmatique sur le coup et avez donné l'autorisation de reconstruire cette terrasse. Certes, elle peut être déposée du jour au lendemain et on retrouvera un espace public qui est aménagé comme il l'est parallèlement. Vous avez eu une politique tarifaire assez forte pendant quelques années qui a fait passer la redevance au mètre carré de 188 € à 254 €, pour justement je pense, semble-t-il, avoir un effet dissuasif sur d'éventuelles futures demandes. Finalement, aujourd'hui, je n'étais pas favorable à ce qu'on revienne sur le tarif, c'est un choix de collectivité de ne pas forcément relaisser fleurir des terrasses fermées sur le domaine public. Comme l'expliquait notre collègue Alain PIVETEAU, il y a un ou deux Conseils municipaux, sur la TLPE (Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités Extérieures) c'est, d'une part, une recette mais ça a aussi des vertus un petit peu dissuasives et de gestion des enseignes. Là, je pense que vous aviez le même objectif et aujourd'hui il est validé, sans avoir augmenté les tarifs, on les a quand même maintenus à ce niveau-là ces dernières années. Si on regarde bien, si on reprend sur 5 ans, si je prends de 188 € à 254 €, je fais une règle de trois et la remise qui vous est proposée d'accorder correspond à cette augmentation, donc il faut aussi la relativiser. Alors 30 000 € ce n'est pas une petite somme mais c'est peut-être l'effort que doit faire la collectivité, ponctuellement, sur une opération, pour maintenir une vitrine un peu emblématique du bas de Brèche. Peut-être et même certainement éviter une friche commerciale comme on en connaît quelques-unes. On a le restaurant du Progrès qui ne retrouve pas d'acquéreur aujourd'hui. On voit bien que c'est difficile de relancer. Je ne veux pas parler des émergences de la Brèche qui a priori arrivent aujourd'hui avec un projet mais on les aura connu inoccupés pendant 5 ans. Est-ce que c'est aussi ce qu'on veut ?

Monsieur le Maire

Merci Dominique SIX pour ces précisions. D'autres remarques ? Oui Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

J'entends l'élément qui est avancé, qui était le fruit d'un compromis, quoi qu'individuellement on n'est plus en pensée. On est dans le cadre de la Verrière finalement, on essaye de trouver des accords. Mais j'entends que là, finalement, la justification c'est une tarification trop élevée. Quand je cherche quel est l'élément de politique publique qui peut justifier qu'aujourd'hui la collectivité vienne en aide aux commerces, ce que vous mettez en avant et il y a une certaine logique, c'est le fait que finalement l'accord qui avait été donné, a été accompagné d'un tarif d'occupation trop élevé, c'est ce que vous m'avez dit.

Dans la délibération, sauf erreur de ma part, je peux vraiment me tromper donc je suis prudent, il n'y a pas de proposition de changer la tarification ?

Dominique SIX

Hors micro... Ah non, pas du tout.

Alain PIVETEAU

D'accord. Donc ce que vous venez d'avancer, ce n'est pas du tout ce que vous faites, sinon la bonne solution c'est éventuellement de changer la tarification et le déclencheur de la proposition que vous faites ici c'est bien un commerce qui est en difficulté. Moi je n'en fais absolument pas un élément polémique, mais un vrai élément de débat politique intéressant. J'alerte sur le fait que des commerces en difficulté qui pourront accrocher une partie de l'explication de leurs difficultés à un élément de politique publique, il peut y en avoir d'autres. Donc, est ce qu'on rentre, je dis « On », est ce qu'on rentre dans ce type d'intervention publique et on casse finalement la frontière qui existait entre la dépense publique et le soutien à l'activité privé. Ce n'est pas rien. En tous cas, on ne le fait pas sur un cas me semble-t-il, ou est ce qu'on est dans un autre ordre de considération que je n'ai pas bien compris. Votre réponse puisque vous ne touchez pas la taxe montre plutôt que vous êtes en train de mettre en place une nouvelle politique publique. Dans ce cas, là il faut qu'on en débatte, je ne suis pas convaincu que ce soit, de un, dans notre champ de compétence, ça se discute, mais que ce soit ce qui est de mieux à faire pour soutenir ces commerces, c'est ça que je veux dire.

Pour moi, le soutien de la politique publique, et vous le mettez aussi en œuvre, aux activités commerciales, c'est toute la politique de la Ville, la politique de la mobilité etc., ce dont vous venez de parler avec l'aménagement de la Brèche. Donc moi je vous invite à la prudence.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres interventions ? Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

C'est pour conforter le propos de mon collègue Alain PIVETEAU. Vous évoquiez tout à l'heure le fait d'éviter de faire appel à des sentiments dans la décision publique sur une autre délibération. J'ai envie de dire, en préalable, qu'on a tous spontanément envie d'aider cet entrepreneur. Je crois que ça va de soi et malgré tout c'est bien de le rappeler. Néanmoins il y a la question de la jurisprudence que l'on crée dès lors qu'on actionne cette méthode là, d'autant plus que, je vous le rappelle, sur un autre enjeu, sur lequel il y avait une reconnaissance de l'éventuelle nécessité d'indemniser ou en tous cas de lancer un processus d'indemnisation. Là j'évoque Terre de Sports, vous m'aviez un peu éconduit en repoussant le débat. Je ne sais pas où ça en est. D'ailleurs, on pourrait en parler pour savoir si ce que vous aviez mandaté ce n'était pas trop l'optique que j'aurai proposée, Deux-Sèvres Aménagement pour voir s'il était juste ou non d'indemniser des commerces suite aux travaux. Alors même que là il y a une procédure reconnue en terme d'impartialité et de neutralité complète qu'on a utilisé plein de fois au sein de la collectivité et que les apports extérieurs qui permettent de dépassionner le débat et d'éviter que ce soient en effet les sentiments qui prennent le dessus ou la connaissance des acteurs, mais qu'il y ait une analyse objective de perturbation créée sur le chiffre d'affaires etc., vous connaissez, je ne vous le rappelle pas.

Sur ce débat là on avait repoussé, si vous voulez nous le dire, où on en est, ce serait important et là on crée en effet ce qui ressemble à un nouvel axe de politique publique. Si on pouvait trouver une autre modalité par exemple, au titre de la compétence communautaire sur les centres villes etc. Je pense que le consensus serait global pour aller dans ce sens. Là c'est vrai que c'est gênant, je le dis d'autant plus que Dominique SIX a bien rappelé un certain nombre d'enjeux. Moi je pense en l'occurrence que le choix d'autorisation de l'époque était une connerie. Je peux le dire très librement puisqu'on est entre nous, néanmoins, je pense que là ce serait une autre connerie que de créer cette jurisprudence.

Monsieur le Maire

Il y a d'autres interventions ? Monsieur DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Il y aurait peut-être une solution qui consisterait simplement à préciser que cette terrasse a été fermée, installée préalablement à l'instauration du nouveau tarif, ce qui permettrait de ne pas avoir de précédents par rapport à d'autres problèmes qui pourraient se poser pour d'autres entreprises ou d'autres cafés sur Niort.

Dominique SIX

Je ne sais pas Dominique. Si ça peut éclairer ton propos, en 2012 le tarif au mètre carré était à 204,90 € et effectivement le gros boum a été sur les tarifs 2013. Je ne sais pas si ça répond à ta question, à ta proposition.

Monsieur le Maire

La question de Dominique DESQUINS était une insertion à un commentaire dans la délibération me semble-t-il. Mais je ne sais pas si c'est possible au regard des autres établissements voisins.

Pascal DUFORESTEL

Je pense que vous reconnaîtrez qu'on est tous dans la volonté de trouver une solution à ce problème. J'en vois deux de possibles, celle que vous évoquez sous réserve qu'en terme de droit ça puisse être possible, mais en tous cas j'entends le raisonnement et il y a celle que j'évoque sur l'agglomération, sachez qu'en l'occurrence ça aurait notre soutien que de contribuer au maintien d'activités commerciales dans le centre-ville au sein de l'agglo.

Alain PIVETAU

Pour ma part, avec une priorité sur l'agglo parce que si on rentre dans la justification de la tarification, il faut vraiment y aller, c'est un commerce qui bénéficie d'aménités, d'une place nouvelle etc. Vous voyez ? C'est un débat important.

Monsieur le Maire

Oui c'est un débat. C'est une délibération qui a un caractère exceptionnel et assez inédit et qui a vocation de le rester, donc il ne faut pas en retirer une politique qui n'est pas définie et qui, à mon sens, n'a pas lieu d'être.

La question qui s'est posée, parce qu'il y a eu beaucoup de questions, ce n'est pas un sujet simple, c'est tout simplement de savoir si on laisse tomber un commerce en difficulté ou pas. D'autre part, je veux bien qu'on dise qu'il s'agit d'une subvention, c'est surtout un abandon de créances. Les abandons de créances ça arrive assez régulièrement et pas que pour des commerces, ça se fait aussi pour d'autres sujets. Sur des foires expos ou des pavillons, les abandons de créances pour loyers irrecouvrés.... On en vote assez régulièrement, parce que la personne est partie. Là ce n'est pas le cas puisqu'il y a eu une exposition, une analyse des comptes, donc il y a tout lieu d'entendre le sujet.

La question telle qu'elle s'est posée, de façon prosaïque, il n'y a pas d'autres chemins là-dessus, c'était de se dire soit on est proactif sur l'abandon de créances et on la reconnait vite pour permettre à ce commerce qui a pris des mesures de corrections, de se redresser et, en effet, de pouvoir reprendre son cours normal parce qu'il occupe le domaine public et il y a autour de ça quelque chose qui le pénalise, soit on laisse la loi du marché, la loi de la jungle se faire et vaevictis. Ça n'a pas été notre sentiment, parce que pertes de créance pour pertes de créance, on s'est dit qu'après tout il fallait peut-être faire en sorte de procéder aux choses avec toutes les limites que ce système peut avoir et on le reconnait très volontiers. D'ailleurs, les débats montrent aussi la grande transparence des discussions qui ont eu lieu et qui nous ont animées. Il n'y a pas de solution parfaite, d'une part, parce que ça expose aussi le commerçant en l'occurrence, mais en même temps il s'agit bien d'une occupation du domaine public, ce qui est loin d'être le cas de tout le monde et d'un commerce qui est en difficulté, en tous cas qui a été en difficulté et qui a ce besoin-là.

Voter autre chose et faire autrement le condamnerait, c'est certain. Là on a l'espoir de lui donner une chance. C'est quelque chose qui a un caractère exceptionnel et c'est la proposition qui est portée par Dominique SIX et que pour ma part je ne peux qu'approuver parce que je n'en vois pas de meilleure.

Quant à préciser les choses, j'en discutais rapidement avec la Direction générale, il y aurait le risque quand-même de créer un fait générateur et je ne suis pas sûr qu'il soit intéressant de reconnaitre un fait générateur sur le sujet dans une délibération. J'entends la justification mais ce n'est pas ça qui a forcément causé le fait générateur, mais l'écrire serait un fait générateur.

Oui Madame TRUONG et s'il n'y a pas d'autres questions on arrêtera là.

Elodie TRUONG

Vous avez raison sur ce point, C'est-à-dire qu'effectivement la publicité des débats poserait un souci pour revenir sur la tarification que proposait Monsieur DESQUINS mais à juste titre pour essayer de trouver

une alternative, je l'entends comme ça. Maintenant, ça crée justement un précédent qui est particulier et qui va avoir des conséquences.

Même si vous en faites une délibération tout à fait exceptionnelle, nécessairement elle s'inscrit dans l'action d'une collectivité et dans ses politiques publiques vis-à-vis du commerce à Niort. Donc je pense qu'il faut prendre soin et peut-être prendre le temps de réfléchir à cette délibération, peut-être de l'ajourner. Je pense que ce serait une bonne chose, pour voir s'il est possible de trouver une issue communautaire parce que moi aussi je souscris à cette approche communautaire, de façon à aller vers une alternative acceptable au titre de la collectivité, de l'opérateur concerné et de la société concernée.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il y a une certaine urgence. Pourtant il y a eu des discussions approfondies sur le sujet, ce n'est pas quelque chose qui sort comme ça du chapeau.

Dominique SIX

En fait, ça fait un an qu'on porte le dossier puisque la première demande date du mois d'avril 2016, donc vous vous doutez qu'à la fois, dans un premier temps, les arguments que vous développez ce soir, je les ai aussi portés, j'ai retenu, on a échangé sur le fait de revenir sur la politique tarifaire, je vous ai, par mon propos, confirmé que ce n'était pas la solution qui était retenue, au bout du bout on a instruit avec la Direction Financière à la communication des chiffres pour voir si effectivement à la fois l'établissement était bien en grande difficulté mais aussi que ce n'était pas un pansement sur une situation et finalement dans 3 ou 6 mois...

Monsieur le Maire

Merci. Pascal DUFORESTEL et on arrête là si vous voulez parce qu'il est déjà plus de 22 heures.

Pascal DUFORESTEL

On reconnait tous la complexité de ce dossier et je vous suis reconnaissant de l'aborder de manière sereine, on ne peut pas le comparer à d'autres types d'abandons de créances. C'est-à-dire que celles que vous évoquiez c'est dans d'autres champs de compétences où pour ce qui est de la foire. On est sur des commerces éphémères avec des opérateurs parfois extérieurs. Là, on est sur un commerce local dont on souligne toutes et tous l'importance. Très honnêtement, comme le disaient Elodie TRUONG et Alain PIVETEAU, on crée un précédent. On crée une jurisprudence donc je ne suis pas compétent en droit pour savoir les capacités qu'auront maintenant les commerces de Niort de demander le même traitement que celui que vous vous apprêtez à voter ce soir, mais en tous cas ça pose problème. Alors j'entends mais on n'était pas au courant de l'urgence, de l'antériorité de la procédure et de la discussion que vous évoquez, mais si on pouvait dans l'urgence y compris les uns et les autres dans nos responsabilité, voir les possibilités de garantie d'emprunt qu'il peut y avoir au niveau régional sur l'action

économique pour essayer de remédier à cette situation et trouver une issue qui nous semble collectivement la plus convenable, la plus propre, la plus défendable et la plus équitable ne créant pas de précédents dommageables pour les autres commerces, très honnêtement je trouve que ce serait mieux pour nous tous.

Monsieur le Maire

Certainement pas sur la garantie d'emprunt, mais je crois qu'elles ont toutes été un peu vues. Il n'y a pas de solution miracle.

Simon LAPLACE et on arrête.

Simon LAPLACE

Je ne suis pas juriste émérite mais êtes-vous bien certain qu'une décision de remise gracieuse d'une taxe puisse être attaquée en recours par un commerçant à laquelle on la refuserait ? Je ne suis pas sûr qu'en droit public français ça fasse grief.

Pascal DUFORESTEL

Je ne sais pas, le risque c'est de requalifier...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, c'est la dernière fois.... On n'est pas sur un dialogue, c'est un Conseil municipal.

Simon LAPLACE

Pardon Monsieur le Maire. Du coup le risque d'une jurisprudence en la matière serait nulle in fine.

Monsieur le Maire

Bon, on n'est pas au Conseil d'Etat là.

Simon LAPLACE

Du coup si la remise gracieuse est à la discrétion de l'administration municipale, qu'elle ne peut pas faire grief et qu'elle ne peut pas être attaquée devant le juge administratif par un commerçant à qui on la refuserait, il n'y a pas de raison de craindre un risque jurisprudentiel, puisqu'il n'existe pas.

Monsieur le Maire

Merci pour ce complément Simon LAPLACE.

Monsieur DUFORESTEL et vraiment, après on arrête. Merci.

Pascal DUFORESTEL

Je suis encore moins spécialiste que vous, mais la crainte c'est d'une requalification en matière d'aide

économique et d'entorse à la libre concurrence. Donc en matière y compris de droit Européen, il y a un risque que les opérateurs s'inscrivent là-dedans à plus long terme, je tiens à souligner ce point sans être spécialiste mais néanmoins au-delà de l'aspect éthique, moral et du précédent que ça crée. Je pense qu'il y a ce risque en matière de droit qu'il faut étudier de près et c'est pour ça que je pense qu'il vaudrait mieux suspendre, se donner et jouer le jeu collectivement puisqu'on a le même niveau d'attachement à cet opérateur et à ce commerce à priori, pour trouver une solution dans l'urgence convenable. Mais je crains que celle-ci engendre d'autres demandes derrière qu'il sera difficile de réfuter.

Monsieur le Maire

Bon écoutez, on portera ce sujet-là à un prochain Conseil municipal. Comme ça les choses seront claires entre chacun et on espère en effet que la Région pourra peut-être apporter son soutien via les aides économiques.

. RETOUR SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-92

<u>Direction Patrimoine et Moyens</u>

Eglise Notre Dame - Restauration de l'huile sur toile " l'Education de la Vierge" - Approbation du plan de financement

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose : Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Eglise Notre Dame de Niort, édifice classé monument historique depuis 1908, contient plusieurs mobiliers remarquables : tapisseries, tableaux, retables.

Le tableau « l'éducation de la vierge », huile sur toile de Bernard d'Agesci, œuvre inscrite monument historique depuis le 18 février 1999, a fait l'objet d'une dégradation en octobre 1998 et est depuis entreposé à l'atelier de restauration de peintures du musée Bernard d'Agesci.

Il est aujourd'hui proposé de procéder à la restauration complète de l'œuvre : le cadre sera, lui, traité à part selon la réinstallation envisagée sur site. Cette opération est programmée courant 2017.

Cette restauration pourrait faire l'objet de deux participations :

- l'Etat via le Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 30 % ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), à travers son fonds communautaire du patrimoine, pour 35 %.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENS	SES € HT	RECETTES € HT		
		Etat	3 525,00	
Montant travaux	11 750,00	CAN	4 112,50	
		Ville de Niort	4 112,50	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de l'étude pour un montant de 11 750,00 € HT;
- solliciter l'aide financière de l'Etat et de Communauté d'Agglomération du Niortais pour la restauration de l'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant les conventions à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Simon LAPLACE

Une délibération en matière d'art et de culture, puisqu'il s'agit d'une restauration d'une huile sur toile de la reproduction de la Vierge par Bernard d'Agesci.

L'Eglise Notre-Dame était ornée entre autres, jusqu'en 1998, d'un tableau peint en 1914 par Bernard d'Agesci représentant l'Education de la Vierge. En 1998, cette œuvre a fait l'objet d'un acte de vandalisme de la part d'un forcené, j'imagine, qui s'est mis en tête de brûler la partie inférieure du tableau et de la lacérer avec un objet tranchant, jusqu'à découper la tête de la Vierge Marie qu'il a ensuite emporté.

Du coup, en 1999, l'œuvre a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dans l'objet, semble-t-il, d'une restauration. La restauration restant cependant difficile en l'absence d'une idée claire de ce à quoi elle ressemblait. On a retrouvé récemment une photographie de l'œuvre dans son état original, qui permet aujourd'hui de restaurer l'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme de l'étude de restauration pour un montant de 11 750 €, cofinancé par l'Etat et par la Communauté d'Agglomération via son fonds communautaire du patrimoine, de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la CAN pour la restauration et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir. Ce qui serait une belle victoire de l'art et de la culture sur le vandalisme.

Monsieur le Maire

Le vandalisme est hélas récurrent et à dénoncer. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2017

Délibération n° D-2017-93

<u>Direction de la Commande Publique et</u> Adhésion à la Fondation du Patrimoine Logistique

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose : Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Fondation du patrimoine est un organisme indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique.

Elle a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites. Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées, notamment par subvention, pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public de ces biens, qu'ils aient ou non fait l'objet des mesures de protection prévues par la loi.

Elle a pour missions de :

- mobiliser et organiser les partenariats publics et privés,
- faire appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises,
- accompagner les porteurs de projets publics et privés,
- participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

L'adhésion permettrait à la Ville de Niort de s'inscrire dans ce réseau dédié à la valorisation du patrimoine historique.

Le montant de l'adhésion est fixé à 1 100,00 € par an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de la Fondation du Patrimoine ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à la Fondation du patrimoine pour un montant annuel de 1 100,00 € ;
- désigner Monsieur Simon LAPLACE pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Simon LAPLACE

Il s'agit de faire adhérer la Ville de Niort à la Fondation du Patrimoine qui est un organisme indépendant, reconnu d'utilité publique, dont le rôle est de contribuer et de promouvoir, la connaissance, la conservation, la mise en valeur du patrimoine Français.

L'adhésion permettrait à la Ville de Niort de s'inscrire dans la démarche et dans le réseau de la valorisation du patrimoine historique, portée par la Fondation. Le montant de l'adhésion est fixé à 1 100 € par an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, d'une part, approuver les statuts de la Fondation du Patrimoine, d'autre part, accepter l'adhésion de la Ville de Niort à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 1 100 €, de désigner un membre de cette assemblée pour représenter la Ville de Niort et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

Monsieur le Maire

Simon LAPLACE est-il candidat à être désigné ?

Simon LAPLACE

Il est candidat.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres candidats ?

Des questions ? Des remarques ?

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous remercie, ce Conseil municipal comportait des délibérations importantes quant à l'avancée de nos projets. La plupart ont eu le soutien et l'unanimité, c'est appréciable. Merci à vous. Bonne soirée et bonnes vacances pour ceux qui en prennent.